

PV MOT-A-MOT DU CONSEIL GENERAL DU 21 MARS 2016, A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour:

L'ordre du jour proposé par le Bureau est le suivant :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Désignation du chef de groupe UDC
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2015
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 14 décembre 2015
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2015
5. Service postal à Muraz
 - Introduction
 - Position de La Poste
 - Position de la Municipalité
 - Discussions générales / questions
6. Rapports des présidents de commissions
 - Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - Commission Energie, environnement et développement durable
 - Commission Vie en commun, jeunesse et culture
 - Commission de gestion
7. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - Règlement communal – version modifiée selon propositions de la commission.
 - Entrée en matière / Discussion / Vote
8. Motion
 - Adoption du budget : un processus raisonnable
9. Résolution
 - Pour un maintien de nos armoiries communales sur les documents officiels

10. Postulat

- Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
- Pour que les cuisines de la Résidence de la Charmaie apprêtent les repas destinés aux organismes de notre Commune
- Frais de conciergerie
- Pour une forêt rendue aux promeneurs

11. Interpellation

- Cuisine de l'EMS
- Service postal à Muraz : des garanties minimales

12. Informations de l'Exécutif

13. Questions

14. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Fontannaz Bertrand : Mesdames et Messieurs je vous prie de prendre place.

Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz du 21 mars 2016. Le Conseil Général a été convoqué par courrier individuel du 25 février 2016, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil Général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir pour le Conseil Général : Samuel Rouiller, Philippe Moerch, Laurent Corminboeuf, Alain Valvona et Jérôme Vannay. Notre secrétaire étant absent, Bernard Gay Vice-Président va le remplacer en vertu de l'article 13 de notre Règlement. Je lui cède la parole afin qu'il procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Gay Bernard : Bonsoir,

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Présente

Clay Robert : Présent

Clerc Laurent : Présent

Corminboeuf Laurent : Excusé

Cottet Pascal : Présent

Cottet Bugnon Véronique : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delaloye Gilles : Présent

Delarze Madeleine : Présente

Fontannaz Bertrand : Présent

Gay Bernard : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Dominique : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Joris Guillaume : Présent

Kilchenmann Jürg : Présent

Knubel Natércia : Présente

Kunz Reto : Présent

Lattion Eric : Présent

Mariaux Joël : Présent

Moerch Philippe : Excusé

Morisod David : Présent
Norton Anne-Lise : Présente
Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Excusé
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Présent
Tenthorey Frédéric :
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Excusé
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent

Intervention de Fontannaz Bertrand : Le décompte fait état de 39 Conseillers Généraux. Le quorum, majorité absolue (minimum 23), est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Comme indiqué lors de notre dernière assemblée Raymond Kamerzin a démissionné du Conseil Général. Je le remercie pour tout le travail accompli notamment en tant que chef de groupe. Frédéric Tenthorey le remplace au sein du Conseil Général. Je lui souhaite la bienvenue en tant que Conseiller Général. Vu que nous avons un nouveau membre je profite de l'occasion pour rappeler certaines règles de fonctionnement. Un Conseiller Général qui désire prendre la parole s'annonce au Président ; il s'exprime dès qu'il en a reçu l'autorisation. En règle générale un Conseiller Général ne peut obtenir plus de deux fois la parole sur le même objet. Le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes. Cette règle ne s'applique pas aux membres du Conseil Municipal, au Président et aux rapporteurs des commissions. Il faut utiliser le micro et parler depuis sa place en se levant. Il faut toujours s'annoncer avant de parler : Prénom, nom et groupe politique (par exemple, Frédéric Tenthorey, UDC). Si vous intervenez non pas à titre personnel mais du fait d'une fonction particulière, par exemple rapporteur ou autre, il faut l'indiquer également. Lors d'une votation les Conseillers Généraux s'expriment en levant bien haut le bulletin de vote et ce, jusqu'à ce que je demande de baisser le bras. La commission qui doit procéder à la révision de notre Règlement a déjà siégé à 3 reprises. La commission "Vie en commun jeunesse et culture" qui doit faire le point de la situation sur les écoles et formuler des propositions d'amélioration dans la mesure du possible, s'est vue attribuer son mandat. Elle a également déjà siégé à plusieurs reprises. S'agissant de l'assemblée ordinaire du lundi 19 décembre 2016 prévue pour l'analyse du budget 2017, le Bureau va examiner l'opportunité de terminer la séance vers minuit et de reprendre automatiquement le lendemain si l'ordre du jour n'est pas épuisé. Par anticipation, je vous prie de réserver également la soirée du mardi 20 décembre 2016.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler? Ce n'est pas le cas je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Fontannaz Bertrand : L'ordre du jour comporte 14 points. Vous l'avez tous reçu. Il est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler contre cet ordre du jour qui intègre cette proposition de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, de facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie. Je passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Désignation du chef de groupe UDC

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je rappelle qu'en vertu de l'article 1 alinéa 4 de notre Règlement, chaque groupe politique désigne son porte-parole (chef de groupe) pour la période législative. Le chef de groupe de l'UDC a démissionné. Lors de la dernière séance Damien Vannay a officié comme chef de groupe. Ce soir je prie un membre de ce groupe politique de désigner son chef de groupe et de nous le présenter.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Nous désignons Damien Vannay au poste de chef de groupe. Lui qui a merveilleusement bien rempli ce rôle au mois de décembre 2015 à la suite de Raymon Kamerzin. Damien Vannay étant auparavant chef de groupe remplaçant, nous désignons Stéphane Angst à ce poste. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Alors je félicite Damien Vannay et lui souhaite un plein succès dans cette fonction. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre.

4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2015

Intervention de Fontannaz Bertrand : Approbation des procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2015.

Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction des procès-verbaux.

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 14 décembre 2015, j'invite les membres du Conseil Général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je vous rappelle comme à l'accoutumée, que si vous avez trouvé des fautes d'orthographe ou de syntaxe, vous pouvez sans autre les communiquer à notre secrétaire. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des observations à formuler ? Ce n'est pas le cas je demande aux scrutateurs de se lever. Je passe au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 décembre 2015 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus, abstention ? Le procès-verbal mot-à-mot est accepté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2015, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Oui Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, il me semble qu'à la page 3 tout en haut, numéro 4 "examen et approbation du budget 2015" il me semble que c'est une erreur, ce n'est pas le budget 2016 ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : C'est juste, c'est examen et approbation du budget 2015, on le voit aussi quand on regarde l'ordre du jour en première page.

Intervention de Nathalie Cretton : Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Y a-t-il d'autres remarques? Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 14 décembre 2015, avec le changement annoncé et rappelé par Madame Cretton sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstention ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Et voilà, les procès verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

Je profite aussi de l'occasion de saluer la RTS vous l'avez vu il passe pour prendre certains points de vue et enregistrer certains, certaines interventions. Je leur ai donné aussi la possibilité d'avoir accès dans toute la salle et je vous prie leur faire bon accueil.

5. Service postal à Muraz

Intervention de Fontannaz Bertrand : Point 5 « Service postal à Muraz ». Les citoyens de notre commune ont appris que la Poste avait décidé de fermer le guichet postal de Muraz. J'ai été abordé par des représentants de tous les partis politiques, qui s'inquiètent du sort de la Poste à Muraz et par conséquent des commodités et du bien être dans notre commune. J'ai même reçu une interpellation à ce sujet. Toutefois afin d'élargir le débat et d'entendre la Poste, ainsi que la commune à ce sujet, le bureau a décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Par courrier du 22 février 2016, j'ai invité la direction de la Poste à venir nous présenter leur projet et de fournir des explications. La Poste m'a répondu qu'elle attendait la décision du Conseil Communal de recourir ou non contre leur décision. Vu que la commune a recouru contre la décision de la Poste, celle-ci a décliné l'invitation du Conseil Général.

Compte tenu du fait que la Poste n'a pas jugé utile de venir présenter son projet, je vais demander à la municipalité de nous faire un point de la situation en présentant en gros le projet de la Poste et ses prises de position. Vous pourrez également poser des questions par la suite, étant tout de même rappelé que la décision de fermer la Poste a été prise par la Poste et non par le Conseil Communal. Monsieur le Président je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick : Merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Peut-être juste si je peux me permettre un complément à l'information du Président du Conseil Général, la RTS n'est pas là pour parler de la Poste ni pour suivre nos débats en particulier, mais pour faire un reportage sur le système que nous utilisons de reconnaissance vocale, pour rédiger au mieux et à moindre frais les procès-verbaux.

Concernant le dossier de la Poste, je crois que votre Président a quasiment tout résumé. Du côté du Conseil Communal, nous regrettons cette décision de la Poste, qu'elle a prise de manière unilatérale. Nous avons appris à la fin de l'année dernière, à la fin octobre, nous avons eu le premier contact avec les

représentants de la Poste, nous avons eu un deuxième contact en novembre durant lequel la Poste nous a signifié sa décision de fermer l'office de poste de Muraz et de le transformer en agence postale car quand les offices de poste ferment, il reste 2 possibilités : une agence postale qui offre certains services dans un commerce ou dans un établissement public du village concerné ou un service à domicile, qui offre des services encore plus limités directement à votre domicile. Pour un village de la taille de celui de Muraz, c'est l'agence postale qui a été privilégiée, tant par la Poste que par les autorités communales, si l'office de Poste devait un jour fermer. Suite à cela, donc ces contacts ont eu lieu tant avec le Président, avec moi-même, avec également l'ensemble du Conseil Communal où la Poste est venue exposer ses motivations et sa décision, suite à cela nous avons reçu une décision formelle, en février de cette année, de la Poste, qui confirmait sa volonté de fermer l'office de Poste de Muraz et d'ouvrir une agence postale, dans le magasin Volg, ici à Muraz. Nous avons, comme l'a dit votre Président, recouru ou plutôt nous sommes intervenus auprès de la commission fédérale de la Poste (Postcom) en mars de cette année, de manière à remettre en question la décision de la Poste. Il faut quand même savoir qu'on ne peut pas à proprement parler d'un recours, mais plutôt d'une intervention auprès de Postcom, car au final c'est la Poste qui a toute possibilité de décider ce qu'il adviendra de cet office de Poste. Même si la commission fédérale de la Poste devait donner un préavis négatif sur la fermeture de cet office de Poste et bien la Poste pourrait toutefois décider de le fermer et d'ouvrir une agence postale dans le lieu qui leur convient. Quelques éléments complémentaires, pourquoi la Poste s'est approchée du magasin Volg ? Et bien lorsque la Poste a désiré ouvrir une agence postale c'est elle-même qui a effectué différents contacts avec les magasins du lieu et il semble que la Poste ait déjà de nombreux contacts avec cette chaîne de magasins. Elle a ouvert des agences postales auprès de cette chaîne de magasins dans déjà plusieurs villages, notamment dans notre canton. J'ai en tête par exemple Veysonnaz ou Morgins. Donc là c'est vraiment la Poste qui elle-même est intervenue auprès de ces différents commerces. Nous avons renoncé, du côté du Conseil Communal, à proposer à la Poste d'aller plutôt vers un commerce plutôt que vers un autre, dans la mesure où c'est la liberté de la Poste de décider avec qui elle veut travailler. Nous avons toutefois considéré que la Poste ne s'était pas suffisamment approchée des différents commerces, des différents établissements publics de notre village, pour voir où était, ou où serait la meilleure solution pour cette agence postale et c'est notamment l'un de nos arguments dans l'intervention que nous avons faite auprès de Postcom. Un deuxième élément que nous avons mis en avant depuis le début de nos contacts avec la Poste, c'est la forte progression de la population dans notre commune et en particulier dans le village de Muraz ou le secteur Muraz-Illarsaz, qui est concerné par l'office de poste de Muraz. Malgré cette évolution, la Poste nous a signifié que le volume de courriers qui circulait, de paquets, de paiements ne faisait que de diminuer et que de leur côté il n'était pas question de maintenir cet office de Poste, mais bien de passer à une agence postale. Nous attendons donc maintenant la réponse de Postecom, pour voir si notre office de Poste sera définitivement fermée et s'il sera transformé en agence postale ou si nous pourrions toutefois le maintenir. Nous savons que les chances sont faibles. Partout où des recours ont été effectués auprès de Postcom, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui a été reçu positivement. Alors on espère toujours, on a mis en avant un maximum d'éléments, mais c'est vrai qu'aujourd'hui nous ne sommes pas optimistes sur l'avenir de l'office de Poste de Muraz. Merci beaucoup et je suis à disposition s'il y a des questions, je crois que c'est le meilleur moyen d'approfondir la question.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité, j'ouvre la discussion et surtout vous pouvez poser des questions au Président de la commune, par rapport au thème de la Poste, si vous avez des questions à formuler.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille, pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe PLR ne peut que regretter l'absence des représentants de la Poste ce soir. Lorsqu'on envoie des tous-ménages et qu'on présente sa décision dans la presse, il nous semble que la moindre des politesses est également d'honorer l'invitation du Conseil Général pour présenter cette décision aux citoyens concernés. Invoquer la décision de la commune de saisir Postcom n'est pas une raison valable. En effet, la Poste a eu plusieurs discussions avec le Conseil Municipal et celui-ci a immédiatement réagi au tout-ménage en indiquant sa volonté. Dans ce sens, il n'y a rien de nouveau depuis lors pour se dédouaner de venir répondre aux questions concrètes des citoyens. Dans cette législature, c'est la deuxième fois qu'une personne invitée par le Bureau du Conseil Général refuse de venir à notre assemblée. Nous pensons qu'il est important de rappeler que nous représentons l'assemblée primaire et que nous sommes élus pour relayer les préoccupations des citoyens de notre commune. Ne pas répondre favorablement à nos invitations pour s'expliquer revient à regarder les citoyens avec arrogance et ce n'est pas acceptable, que l'on soit chef de service de l'Etat ou la Poste. Il n'en reste pas moins que l'avenir du service postal à Muraz inquiète les habitants de toute la commune. Le Conseil Municipal est dans son rôle en ayant saisi Postcom. En l'absence des représentants de la Poste, nous devons lui poser des questions directement sur le service d'agence postale qui est proposé en remplacement. Les inquiétudes principales portent sur les garanties minimales d'un service postal de qualité à Muraz. On pense notamment aux personnes âgées qui ne font pas d'opérations par internet et pour qui un service à la clientèle doit demeurer pour les opérations essentielles. Quelles opérations pourront encore être assurées par cette agence postale ? Quelle formation les vendeurs de Volg auront reçue pour assurer un service de qualité ? Qu'en est-il du secret postal ? La confidentialité sera-t-elle garantie ? Qu'en est-il du service aux entreprises ? Celles-ci aussi s'inquiètent notamment sur de nombreux points: quid des entreprises qui disposent d'une case postale? Est-ce que celles-ci resteront maintenues à leur emplacement actuel ? Les entreprises envoient régulièrement des recommandés et des express, comment vont-elles faire à l'avenir ? Si toutes les entreprises de la commune doivent se rendre à la poste de Collombey pour effectuer les opérations nécessaires à leur gestion, est-ce que cet office sera capable d'assurer un service clientèle de qualité, notamment relativement au temps d'attente et à l'accès plus difficile de l'office de Collombey ? Enfin, les entreprises ont de plus en plus recours au service de mailing avec la poste, qui consiste en des envois massifs de publicité pour informer les clients des nouveautés. Comment feront-elles à l'avenir ? Et je terminerai pas une dernière question qui est par rapport au trafic des envois, des courriers. Maintenant qu'il y a des offices aussi communaux qui ont été déplacés sur Muraz, est-ce que ce phénomène est de nature à pouvoir aussi infléchir la décision de la Poste. Merci au Conseil Municipal de répondre à ces interrogations dans la mesure de sa connaissance et des garanties promises par la Poste.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille. Monsieur le Président de la municipalité, je vous propose qu'on entende toutes les questions et vous répondez à la fin. Je peux déjà juste vous lire un passage pour relayer quand j'ai écrit à la Poste, où j'ai fait part de certains points : En tant que Président du Conseil Général de Collombey-Muraz, j'ai été abordé par tous les groupes politiques de notre commune. Considérant que notre institution qui a remplacé l'assemblée primaire, représente désormais les intérêts des citoyennes et citoyens, nous entendons obtenir de plus amples informations et explications de votre part sur l'avenir de la poste de Muraz et l'éventuel projet mis en place pour desservir ledit village. Voilà un point que je voulais quand même aussi relevé. Y a -t-il d'autres questions ? Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel : Daniel Schmid, ADG. Concernant cette fermeture de la Poste, on se rend compte que ce sont les services fournis qui ne satisfont plus, en définitive, les clients et les clients se

rendent de moins en moins à la Poste. Donc une question, je ne sais pas lorsque le Conseil Municipal a rencontré la Poste, si la Poste souhaite élargir ses services fournis à la population ou bien souhaite continuer dans ce trend négatif, parce qu'on peut carrément se poser la question peut-être d'ici 5 ou 6 ans, on dira : ben à Collombey, comme il y a de moins en moins de gens qui viennent on fermera aussi Collombey ! Donc est-ce que dans vos discussions, la Poste vous a informés qu'elle allait élargir la palette de ses services ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid. D'autres question ?

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion. Mesdames, Messieurs, en complément des questions de Côme Vuille et Daniel Schmid, si Volg venait à fermer, que se passerait-il ? Et deuxième question : Est-ce qu'on a des chiffres sur la baisse en moyenne, est-ce qu'ils ont des critères à partir de quel moment ils décident de fermer l'office postal, parce qu'on entend beaucoup de choses. Est-ce un ou deux courriers par jour ou est-ce plusieurs centaines de courriers par jour qui partent de la Poste ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Lattion. Il n'y a plus d'autres questions pour l'instant je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais tenter dans la mesure de mes informations de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Je commencerai par Côme Vuille. Nous partageons aussi la déception qui est évoquée ici de l'absence de la Poste, effectivement, qui ne fait pas face à sa responsabilité dans cette affaire. Concernant les différents services qui sont fournis, bien sûr que la différence entre un office de poste et une agence postale, c'est qu'on n'a pas tous les services à disposition. On a des services minimaux de service postal : Pouvoir retirer des colis, déposer des lettres, acheter des timbres. On a également des possibilités de faire des versements mais uniquement par carte. Donc il n'y a pas de versements en espèce qui sont possible et les retraits d'argent sont très limités. La Poste garantit Fr. 50.--, lorsque vous allez retirer de l'argent. C'est en fonction de la possibilité du magasin. Là c'est vrai que ce sont des services qui sont très limités qui sont pris en charge. Concernant la confidentialité, je ne peux pas vous donner de garantie. ça c'est vraiment des éléments qui relèvent de la Poste. Concernant la formation, qui est aussi en lien avec cette confidentialité, il semble qu'il y ait une petite formation, une brève formation pour les employés des magasins dans lesquels la Poste ouvre une agence postale.

Concernant les cases postales, elles vont demeurer. Effectivement, elles vont demeurer peut-être à un autre emplacement ça c'est encore à discuter. On nous a donné la garantie de maintenir les cases postales à Muraz. Et puis enfin est-ce que le fait que des offices communaux aient été ouverts dernièrement à Muraz change la donne, c'est aussi un argument qu'on a mis en avant, mais le volume n'était pas du tout suffisant pour la Poste pour revoir sa décision. On sent quand même, et là c'est un avis personnel, un jugement personnel, qu' on cherche des arguments pour fermer l'office de Poste de Muraz. On a plutôt l'impression qu'on nous fait toute une démonstration à charge et on voit que la Poste dans différentes localités est en train de fermer ces offices postaux, on sent une volonté de limiter le réseau d'offices postaux au détriment du service qui est fourni à la population.

Concernant la question de Monsieur Schmid, est-ce que les services vont être élargis ? Alors là, la Poste nous a donné aucune information. Il ne semble pas que la Poste veuille élargir ses services, ça c'est aussi au niveau plus global, peut-être même au niveau Suisse donc là il n'y a pas en tout cas de volonté d'élargir ses services. Bien au contraire, si je prends déjà rien que sur les heures d'ouverture, c'est plutôt un argument qui est mis en avant pour dire mais alors fermons l'office de Poste et ouvrons une agence

postale qui a des heures d'ouverture qui sont plus attractives pour les consommateurs. Même si la Poste elle-même a réduit les heures d'ouverture même parfois des heures d'ouverture qui étaient les plus fréquentées et les plus profitables pour la Poste. Enfin, qu'en est-il de l'office postal de Collombey ? Est-ce qu'il y a un risque ? On nous a garanti jusqu'à maintenant en tout cas que l'office postal de Collombey n'était pas dans la même dynamique, qu'il avait même une progression de ses chiffres et qui n'était en aucun cas menacé. Donc ça on nous l'a confirmé du côté de la Poste. C'est bien sûr la situation début 2016, mais on nous a plutôt mis en avant le fait de se rabattre sur l'office postal de Collombey, pour effectuer les actions qui ne seront plus possibles dans l'agence postale de Muraz. Donc cet office postal de Collombey, à l'heure actuelle ne semble pas menacé, d'après les informations de la Poste.

Et enfin Monsieur Lattion, qu'est ce qui se passe si le magasin Volg ferme ? Alors je ne peux pas répondre pour la Poste, mais on peut imaginer qu'ils s'approchent d'un autre partenaire, peut-être d'un autre commerce, d'un autre établissement public voire même peut-être d'infrastructures communales, mais à l'heure actuelle, on a pas d'informations dans ce sens là. Donc aujourd'hui le partenariat de la Poste il va probablement se développer avec le magasin Volg et si ce magasin devait fermer, je pense qu'il faudrait quasiment tout recommencer à 0 pour trouver une autre possibilité d'agence postale. Ce qui est sûr c'est que du côté du Conseil Communal le service à domicile est totalement exclu. Parce que les services qui sont fournis sont tellement minimaux qu'ils correspondent encore moins aux besoins d'une population comme la nôtre. Donc là on veut privilégier, si l'office de poste devait fermer vraiment l'agence postale et faire en sorte qu'elle puisse demeurer. Et puis enfin, du côté des chiffres ou est-ce qu'il y a vraiment des normes claires pour fermer un office de poste ? Il n'y en a pas. On nous a donné des chiffres généraux, on nous a donné quelques chiffres aussi pour le village de Muraz, mais on nous met toujours en avant surtout des chiffres généraux autres 2000 et 2014, - 67% pour les opérations concernant les lettres, - 43% sur les colis et - 34% sur les versements. On nous répète régulièrement les mêmes chiffres, mais on nous donne peu d'information sur quels sont les critères qui poussent à fermer un office de Poste ! Et d'ailleurs, on nous a juste laisser sous-entendre qu'il y avait différents critères, que l'office de Poste à Muraz avait peut-être moins d'importance qu'au fond d'une vallée, même si le flux de lettres de colis et de versements étaient plus importants. Donc là on ne maîtrise pas du tout, on a posé cette question, on ne nous a pas répondu clairement sur quels sont les critères, quelles sont les valeurs en-dessous desquelles on ne doit pas aller pour que l'office ne soit pas rentable. Donc aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous garantir que l'office de Poste de Muraz ne soit pas rentable. Mais comme la décision appartient à la Poste et que les autorités n'ont aucune compétence dans ce domaine, le Conseil National a encore refusé malheureusement en décembre à mon avis, la possibilité de donner un droit de veto aux différentes communes pour empêcher les offices de poste de fermer, la Poste se sent aussi raffermer dans sa ligne de fermeture des différents offices de poste. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas de prise et nous n'avons pas d'indicateur clair et précis sur ce qui pousse à fermer un office de Poste.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité pour ces réponses, est-ce que quelqu'un aurait quand même d'autres questions à formuler ? Ce n'est pas le cas. Donc nous pouvons clore ce point. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs un dernier point alors s'il n'y a plus de question, simplement vous dire qu'on va vous tenir informés de l'évolution de la situation dès qu'on aura une réponse précise de Postcom et de la Poste. On essaiera d'avoir un contact très rapide avec vous, comme on a fait aussi lors de la décision de la Poste de fermer l'office de poste. De manière à ce que vous soyez informés rapidement d'abord du côté du Conseil Général et ensuite également du côté de la population.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Oui je vous remercie de cette information de nous tenir au courant c'est vraiment une chose qui est très bien, je vous en remercie. Je peux clore le sujet et passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Rapports des présidents de commissions

Intervention de Fontannaz Bertrand : Rapport des Présidents de commission:

A l'instar des années précédentes, les Présidents des commissions permanentes et de gestion vont nous faire part de leur rapport personnel. Ceci a notamment pour but de permettre à toutes les Conseillères et à tous les Conseillers généraux de mieux saisir et de se rendre compte du travail accompli par chaque commission. Chaque Président peut lire son rapport ou en faire la synthèse, étant rappelé que les membres du Conseil Général ont déjà eu l'occasion de lire ces rapports.

Ceci étant précisé, je relève que pour l'année 2015, nous avons siégé à 4 reprises pour une durée totale d'environ 16h00 (15h52 selon notre Secrétaire et pour être tout à fait précis). Les coûts du Conseil Général se sont élevés à Fr. 53'200.-, ceux du Bureau à Fr. 1'560.-. En 2015, seule la première séance tenue à la Cassine a entraîné des frais de location de matériel (Fr. 540.-). Depuis que les séances ont lieu à la salle multiactivités, qui est équipée, il n'y a plus de location de matériel. Je précise également que pour cette année, une collaboration dans le domaine de la reconnaissance vocale devrait permettre de gagner un peu de temps dans la transcription.

S'agissant du secrétariat communal, l'expérience nous montre qu'une heure de travail permet de rédiger entre 8 à 10 minutes de séances (relecture comprise). En d'autres termes, pour 2015, plus de 130 heures ont dû être consacrées à la rédaction des PV du législatif. A cela il faut ajouter 20 heures de présence obligatoire aux séances du responsable de l'informatique, afin d'assurer le bon enregistrement des séances. Je l'en remercie ! Vous l'avez compris, la rédaction des procès-verbaux nécessite un investissement conséquent, tant pour l'administration que pour le secrétaire du Conseil Général. Dès lors, je rappelle que les Conseillers généraux qui interviennent en cours de séance sont priés de transmettre leurs interventions sous format électronique au Secrétaire du Conseil Général ou à l'administration communale directement. Cette simple mesure permet d'alléger la tâche des rédacteurs et de contribuer à la diminution des coûts de fonctionnement.

Je passe maintenant la parole au Président des commissions. L'ordre de passage des Présidents est le suivant, étant rappelé que vous pourrez après chaque présentation poser des questions directement au Président en question : tout d'abord la commission "Edilité, urbanisme et agglomération", ensuite la commission "Energie, environnement et développement durable", ensuite commission de "Vie en commun, jeunesse et culture" et la commission de Gestion.

Commission Edilité, urbanisme et agglomération

Je passe la parole au Président de la commission "Edilité, urbanisme et agglomération".

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Gex-Fabry Alexis, alors pour ma part je ne vais pas relire mon rapport. On n'a pas eu d'activités l'année passée, donc je ne veux pas en ajouter.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci c'est court et bref. Y a-t-il des questions ? Oui Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer, je m'excuse je corrige juste deux choses. La première c'est les dates, c'est donc un rapport pour l'année 2015 et non l'année 2016 comme c'est écrit, et puis on n'a pas rien fait ! On s'est rencontrés pour une séance en janvier, non en mars 2015, au point 3 c'est écrit. Merci.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry, donc je parlais d'activités, donc on n'a pas eu d'activités concernant des mandats, mais on a eu une invitation pour suivre le projet d'agglo, c'est tout.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, d'autres interventions, Madame Cretton!

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, moi j'ai juste une remarque, donc ça nous serait quand même intéressant de savoir quand vous allez faire des séances consultatives auprès de Monthey, de savoir un petit peu ce qu'il en est. Donc si on pouvait avoir quelques retours ici dans le Conseil Général je pense que tout le monde est intéressé. Merci.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Pour avoir des retours de ce que l'on a dans ces séances, c'est quand même des choses... c'est des longs dossiers donc il faudrait suivre depuis le début, et puis maintenant ils vont être à disposition sur le site de la commune. Donc tous les Conseillers généraux pourront voir l'avancement de ce projet. Donc pour donner des informations là-dessus moi je ne suis pas trop bien placé. Mais s'il y a des choses importantes, en général c'est le Conseil municipal qui nous informe.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, je trouve que c'est un peu une réponse un peu facile, parce que je veux dire, vous êtes quand même mandaté par le Conseil Général pour aller suivre ces informations auprès de Monthey et je pense quand même que vous aussi vous devez être capable de nous transmettre un petit peu un résumé de ce qui se passe avec la commune de Monthey. Moi je ne veux pas commencer à aller lire 130 pages ou je ne sais pas quoi de documents. Je pense que à chaque séance vous avez quand même un petit débriefing et puis après vous pouvez peut-être nous transmettre le petit résumé !

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry, donc pour rappeler, nous ne sommes pas mandatés pour aller suivre ces séances, nous sommes invités donc c'est à notre bon vouloir et on ne voudrait pas encore faire un rapport sur un rapport de ce qui se passe dans ces séances vu qu'ils sont à disposition et on ne voudrait pas surcharger ou bien faire des frais par rapport à la rapportrice. (rapporteuse)

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, d'autres prises de parole ou d'autres questions ? Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer, en tant que rapporteur de cette commission je confirme que nous sommes invités à des séances qui ont lieu avec Monthey. Nous avons déjà eu une cette année et nous aurons une autre demain soir. Ce sont effectivement des invitations, en dernière séance de commission lorsque nous avons parlé du Règlement qu'on va traiter plus tard, les membres ont demandé à notre Président de commission de s'approcher du Bureau pour savoir

exactement si on avait un mandat pour parler de l'Agglo ou pas. Et quelle était la suite, parce que actuellement quand on a des rencontres avec Monthey, les membres de la commission Agglo de Monthey sont par exemple payés pour les séances informations qu'ils assistent, et nous c'est vraiment du bénévolat si on y va, alors qu'on réfléchit, on étudie, on s'intéresse quand même, on cherche à s'investir tout ça sans mandat. Donc on a demandé d'avoir un éclaircissement là-dessus pour savoir exactement quel est notre rôle finalement. Et demain nous nous réjouissons de rencontrer nos collègues de toutes les commissions législatives qui se réunissent pour la suite de l'Agglo. Voilà ! Ce qui est compliqué pour faire des petits rapports pour transmettre, c'est que par exemple nous n'avons pas systématiquement les documents qu'on nous projette. On les demande, on les reçoit plus tard. Ce n'est pas si simple que ça !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je vous remercie pour cette information, je précise que le Président de la commission m'a écrit pour demander justement d'éclaircir un petit peu, puis du fait de ces invitations. Je lui ai répondu que la séance du Bureau, on aura à peu près un mois et demi avant la prochaine séance, donc on ne pourra pas vous donner de réponse pour demain soir, mais ça sera porté à l'ordre du jour du Bureau.

D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas.

Commission Energie, environnement et développement durable

Je passe la parole au Président de la commission "Energie, environnement et développement durable".

Intervention de Rhyner Roger : Roger Rhyner, alors en 2015 on n'a rien fait, pour résumer. En fait non, il y a le Président qui a changé. L'ancien Président a démissionné, c'est moi qui le remplace. On n'a pas eu d'activités à faire cette année en 2015. En 2016 on se prépare à voir le rapport pour les déchets et puis ce sera notre travail pour cette année . Voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour ces informations. Des questions de la part du plénum ? Ce n'est pas le cas.

Commission Vie en commun, jeunesse et culture

Nous passons au rapport suivant : le rapport de la commission "Vie en commun, jeunesse et culture".

Intervention de Mariaux Joël : Voilà, bonsoir à tous. Le rapport de l'activité "Vie en commun" est relativement court aussi. Donc la commission elle ne s'est pas réunie en 2015. Nous n'avons pas reçu de mandat du Bureau par contre, dans les objectifs de l'année 2016 donc vous avez pu prendre connaissance, on s'est déjà réunis à deux reprises pour l'étude concernant le point de situation des écoles. Donc on a reçu un mandat du Conseil Général, la commission s'est réunie deux fois, il y aura encore plusieurs rencontres aussi avec la direction des écoles et Olivier Turin, responsable de la jeunesse. Donc voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci est-ce que le plénum a des questions pour le Président de cette commission ? Ce n'est pas le cas.

Commission de gestion

Je passe la parole au Président de la commission de gestion.

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin, PLR, Président de la commission de gestion. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur mon rapport. En préambule, peut-être ne serait-il pas inutile que nos rapports, comme les autres rapports qui sont faits par les commissions sur des objets communaux ou bien le rapport de la commission de gestion sur le budget ou les comptes soient mis à disposition du public. Je pense que c'est intéressant aussi, surtout qu'ils sont publics donc c'est bien de les rendre accessibles. Je ne vais pas vous lire mon rapport, je reviendrai sur trois points. Le premier c'est un point négatif qui concerne l'examen du budget rubrique par rubrique. J'ai eu de la peine à comprendre le comportement de notre Président du Conseil Général qui s'est adressé directement à l'Etat pour une question qui finalement concernait pour dire "notre cuisine interne", c'est-à-dire comment est-ce que le Conseil Général de Collombey-Muraz voulait traiter le budget. C'est un peu dommage parce que nous on est une commission de gestion qui travaille depuis trois ans maintenant. On a fait plus de 40 séances ensemble. On pensait qu'on était quand même les premiers intéressés par cette question. Et puis en fait on ne s'est même pas adressé à nous pour avoir notre avis. Alors se pose un peu la question de l'autonomie communale, à quoi on sert ici, est-ce que à Collombey-Muraz on peut décider comment est-ce qu'on veut gérer nos affaires ? Est-ce qu'on a le droit de décider comment est-ce qu'on représente nos citoyens ? Moi je pense que oui. Et à l'avenir je pense qu'il faudrait plutôt déjà essayer à l'interne de trouver nos solutions, comment est-ce que l'on veut fonctionner avant de demander éventuellement l'avis de l'Etat. Le deuxième point que j'aimerais parler ce soir c'est un point positif qui concerne les relations avec le Conseil Municipal qui sont très bonnes. On a des échanges nourris, on n'est pas toujours du même avis mais ce qui est important c'est qu'on échange. On a une très bonne collaboration au niveau de la fixation des séances, au niveau des documents qui nous sont remis, d'ailleurs je profite aussi au nom de la Cogest pour remercier l'administration communale qui répond très rapidement à nos demandes. ça nous permet de travailler plus efficacement. Le troisième point ça concerne les objectifs 2016, alors j'ai plaisir à vous annoncer que le Conseil Municipal a accepté une rencontre avec la commission de gestion. S'agissant des prochains budgets, une séance qui aura lieu à la fin septembre c'est-à-dire avant qu'on reçoive le projet de budget. L'idée c'est qu'on puisse échanger librement sur le prochain budget plutôt que le Conseil Municipal fasse de son côté le travail, nous présente son travail et puis après, ben il a l'impression qu'on vient un peu comme un cheveu sur la soupe. L'idée c'est de travailler plus en amont, merci à lui. Aussi un très grand merci aux membres de la commission de gestion pour leur travail, leur très bon état d'esprit. La preuve c'est que on se voit toujours aussi souvent, mais un peu moins long. Vous avez remarqué que nos séances étaient plus courtes, on en a 14 en 2015 comme en 2014. Mais comme elles sont plus courtes, ce qui permet de faire une économie de 8 % sur les frais de fonctionnement de la commission de gestion. Enfin merci à vous toutes et vous tous ici pour le bon accueil que vous réservez à nos rapports et à vos remarques. Et puis bien sûr je reste à votre disposition pour tout complément. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin. Monsieur le Président de la commission de gestion, je tiens à relire un passage du procès-verbal mot-à-mot de l'assemblée générale du Conseil Général du 4 mars 2014. "Lors de la séance du Bureau du 13 novembre 2013, il a été décidé de demander aux Présidents des commissions permanentes et de gestion de fournir annuellement pour le 31 janvier un rapport à l'intention du Conseil Général. Il s'agit de mettre en avant les activités tenues durant l'année écoulée et les objectifs fixés pour l'année à venir. Ceci a notamment pour but de permettre à toutes les Conseillères et à tous les Conseillers généraux de mieux saisir et de se rendre compte du travail accompli par chaque commission. Après la séance du 16 décembre 2013 j'ai rencontré les Présidents de commission et leur ai expliqué le concept en rappelant que le Bureau a fixé une échéance. Le 31 décembre 2013 j'ai transmis à chaque Président des explications complémentaires. Je

leur ai remis un modèle de rapport à compléter et leur ai rappelé le délai du 31 janvier. Lors de la séance du 21 janvier 2014, les Présidents ont accepté et se sont engagés à fournir leur rapport pour la fin du mois".

Monsieur Turin je dois faire le constat que dans votre rapport vous notez quasiment pas en avant les activités de la commission de gestion durant l'année écoulée. Les membres l'apprécieront. Par contre sous bilan 2015, vous apportez des critiques personnelles est ciblées envers le Président du Conseil Général, un Chef de service de l'Etat et la municipalité. Les propos tenus ne répondent pas au mandat qui vous a été confié. Il ne s'agit pas de faire des critiques à l'encontre de personnes ou de mettre en avant ces frustrations. De tels propos n'ont pas lieu de figurer dans un rapport de Président de commission digne de ce nom.

Ceci étant, je rappelle que si j'ai décidé de demander un avis de droit à une autorité indépendante, soit à l'autorité de surveillance des communes, c'est d'une part parce que j'ai été interpellé par des Conseillers généraux et d'autre part pour avoir un avis externe et neutre. La justesse de mon interprétation a ainsi été confirmée. Quant à demander l'avis du Bureau ou de la commission de gestion pour obtenir un avis externe, je n'ai pas à le faire. Ma fonction de Président du Conseil Général et de garant du bon fonctionnement de notre institution m'habilite à agir de la sorte. J'entends maintenir les égards qu'exige ma fonction. Je vais donc me limiter à ces explications et, en prenant de la hauteur, ne vais pas rentrer dans la spirale des Règlements de comptes et autres chipotages de cour d'école. Je ne vais pas répondre à des critiques gratuites étant rappelé que notre Règlement interdit toute prise à partie personnelle.

Quelqu'un d'autre dans la salle désire s'exprimer et poser des questions au Président de la commission de gestion ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC remercie les Présidents des commissions permanentes pour leur rapport. Un merci tout particulier à la Cogest pour avoir réduit ses coûts de fonctionnement, ce qui est demandé par notre groupe depuis le début de la législature. Nous revenons cependant sur certains passages du rapport du Président de la Cogest, et le rassurant, non, le groupe PDC n'a été ni crispé, ni frustré par les démarches du Président du Conseil Général. Quant à la possible confusion, elle serait plutôt due au fait que ce soit des Conseillers généraux hors Cogest et non du Président de cette dernière, qui se sont inquiétés de savoir ce qu'est une rubrique, avant d'analyser le budget. Nous demandons qu'à l'avenir, que le Président de la Cogest établisse son rapport Présidentiel sur le fonctionnement de sa commission mais qu'il n'y prenne plus position au nom du plénum.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. D'autres questions à l'intention du Président de la commission de gestion ? Ce n'est pas le cas, si Monsieur Vuille ?

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, afin de gagner du temps, je ne m'exprime qu'une seule fois sur tous les rapports. D'une manière générale, on constate que ces rapports sont l'occasion de faire le point sur le travail réel des commissions. Cela permet au plénum également de se tenir informé du suivi des dossiers. On constate tout d'abord que la commission "Edilité, urbanisme et agglomération" n'a pas encore réussi à définir son vrai rôle. Elle est utilisée à moitié comme commission du Conseil Municipal et du Conseil Général, relativement au dossier de l'agglomération. Il règne une confusion entre les séances d'information et les séances de travail, entre des séances qui sont indemnisées pour les Conseillers généraux de Monthey, mais pas pour ceux de Collombey-Muraz, etc. Et en trois ans, malheureusement,

cela n'a pas été éclairci. Je rappelle que formellement la commission n'a même pas de mandat concernant l'agglomération et ne rapporte aucune information sur ce dossier important au plénum. Pour nous, toute séance faite en qualité de Conseiller général doit être indemnisée, qui plus est lorsque c'est le cas dans la commune voisine. Il faudra également préciser le rôle exact de cette commission, soit elle fait un travail de législatif et a un réel pouvoir sur le projet en amenant ses idées et en les partageant avec ce plénum, soit les séances d'information auxquelles elle est invitée doivent à l'avenir se faire directement devant le plénum. On ne comprend pas le concept d'informer une commission du Conseil Général, qui ne rapporte ensuite pas au plénum. Il y a une échéance importante à la fin de cette année concernant ce dossier et le Conseil Général doit pouvoir être tenu informé et faire part de ses remarques avant qu'on nous dise, comme cela a déjà été le cas, que le dossier a été déposé tel quel à Berne et qu'il ne nous reste qu'à soutenir aveuglément. Concernant la commission "Energie, environnement et développement durable", nous regrettons que la commission ne se soit pas réunie au moins une fois pour avancer sur les pistes de réflexion qu'elle avait elle-même initiées en début de législature. Le travail a déjà été commencé et il serait dommage qu'il ne donne pas quelques fruits avant la fin de cette législature. Nous relevons également que le rapport est faux et doit être corrigé, lorsqu'il est dit que certains ont participé à des séances et d'autres non, alors qu'en réalité, il n'y a eu aucune séance. Le groupe PLR regrette, comme l'an passé, que la commission "Vie en commun, jeunesse et culture" ne se soit pas réunie pour continuer de traiter l'objet de son mandat. Pour rappel, cette commission avait communiqué en début de législature au Bureau qu'elle planchait sur l'étude d'un lieu culturel et pour la jeunesse dans notre commune. Nous regrettons que cette réflexion se soit achevée dès les premières difficultés. Une commission thématique a justement un rôle de moteur et nous étions satisfaits de voir les Conseillers généraux plancher d'eux-mêmes sur ce sujet. Aujourd'hui, il semble qu'aucune réponse à cette préoccupation ne sera donnée durant cette législature, ce que nous regrettons fortement. Le PLR ne manquera pas de revenir une fois encore sur ce thème à l'avenir. S'agissant de la Cogest, c'est par la force des choses, la commission qui se rencontre le plus souvent et donc on constate qu'un certain rodage et le travail de ses membres permet de nous soumettre des rapports de qualité. S'agissant du rapport Présidentiel, il reprend évidemment des discussions qui ont eu lieu dans ce plénum en particulier lors du budget. Pour le groupe PLR, les finances de la commune restent toujours autant préoccupantes. Et ne pas trouver de solution pérenne, budget après budget, ne fait qu'accroître cette inquiétude. Pour pouvoir réellement trouver une solution qui puisse dégager une majorité, il faut d'abord que le Conseil Municipal et la Cogest puissent discuter en amont de l'établissement du budget pour définir les priorités et nous sommes satisfaits que ce sera le cas cette année. Ensuite, il faut laisser des outils à ce Conseil Général pour discuter en profondeur des pistes d'amélioration possibles. Si comme cette année, nous passons plus de temps à savoir si ce Conseil Général a le droit de voter sur une proposition, plutôt que sur son bien-fondé, ce n'est pas possible de jouer notre rôle de législatif. A force de vouloir s'interdire de discuter et de proposer, nous diminuons chaque fois un peu plus les pouvoirs de ce législatif. En enlevant les rubriques liées, les rubriques en-dessous de Fr. 30'000.-- et depuis décembre les rubriques générales, il ne reste à discuter que sur des peccadilles. Ce n'est pas une méthode sérieuse de travail. Enfin, ce n'est pas parce qu'on a le droit de discuter d'un sujet qu'il va être accepté. La démocratie populaire nous le rappelle à chaque votation. Dans ce sens, nous traiterons plus tard d'une motion visant à permettre de faciliter le travail de la Cogest et du Conseil Général en rétablissant une plus large discussion du budget, que le groupe PLR vous demande d'ores et déjà d'appuyer. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille, vous avez pris une fois la parole. Je vais quand même demander au Président si, voilà Monsieur Alexis Gex-Fabry, je reviens, je rouvre la discussion pour votre commission.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alors Alexis Gex-Fabry, Président de la commission d'Urbanisme. Là je ne vais pas parler en tant que Président mais en tant que mon avis personnel. Donc pour redéfinir le rôle de cette commission, donc quand on a des mandats, on a des commissions. Et ça, tout reste interne, les décisions ou les discussions restent internes donc c'est confidentiel au groupe. Quand on est invités, ça c'est mon avis, on est informés, donc on reçoit des informations, on est intéressés ou pas. Et puis, là on est libre de les redonner à nos groupes ces informations et chaque membre de la commission, quand on a des invitations, est libre de donner ces informations au groupe et à informer pour faire du travail ou pour la suite, pour faire avancer des choses ou bien discuter des choses qui nous plairaient pas. Voilà, mais je vois un peu, personnellement, je vois le rôle comme ça dans notre commission.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres Présidents de commission? Ce n'est pas le cas, personne demande la parole. Je clos le sujet sauf si quelqu'un dans la salle veut s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Messieurs les Présidents, je vous remercie pour ces rapports et précisions. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement

Intervention de Fontannaz Bertrand : Le Conseil municipal soumet au Conseil Général un projet de Règlement pour vignettes ou autorisations de stationnement. Le Règlement communal tend à mettre en place les conditions cadres qui doivent permettre d'optimiser l'usage des places de stationnement communales, tout en ne perdant pas de vue que les intérêts publics, privés, professionnels, commerciaux ou de loisirs notamment sont parfois opposés. L'étude du dossier a débuté au cours de la législature précédente. Il nous appartient ce soir de nous prononcer sur le projet soumis.

Nous allons procéder de la manière suivante. L'exécutif va nous fournir des explications. Le rapporteur de la commission "Edilité, urbanisme et agglomération" va nous faire part du rapport de ladite commission. Nous voterons sur l'entrée en matière. Nous passerons à la discussion de détail pour le Règlement. Nous entamerons le débat final. Nous terminerons par le vote. Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas, Monsieur Jean-Luc Planchamp, je vous cède la parole pour la présentation de l'exécutif.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp du Conseil Municipal. Sur l'écran il devrait y avoir la première planche. Vous verrez des mots clés. Je rappelle simplement, vous avez eu tous le dossier. Je rappelle simplement quelques règles de base. Tout d'abord, le rappel des objectifs de base, avoir une mobilité constante, ça veut dire pour les usagers qui visitent nos commerces ou nos services telle que l'administration communale ou le médecin. Deuxième objectif de base, c'est inciter la population à pratiquer le covoiturage. Troisième objectif de base, c'est promouvoir la mobilité douce en invitant la population à utiliser les transports publics ou les deux roues. Après, vous trouvez sur cette planche la synthèse des objectifs que je vais un peu aussi décrire. Tout d'abord, désengorger le centre des villages dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens en diminuant le trafic et les mouvements de véhicules. En deuxième, faciliter le commerce local en supprimant les voitures ventouses. Troisième objectif, avoir une certaine logique en classifiant de façon très simple les zones, « très courte durée », « 30 minutes », « courte durée », « zone bleue une heure jusqu'à une heure trente », « moyenne durée », « trois heures » et « longue durée », avec ou sans horodateur en tenant compte de leurs emplacements et des utilisateurs potentiels. Ensuite, conserver un objectif quatre, conserver des zones de longue durée avec ou sans horodateur, conserver la possibilité de stationner la nuit, de 19.00 heures à 7.00 heures tout en limitant le stationnement dans les cours d'écoles. Cinquième

objectif, être prêts pour le futur. En intégrant dans la réflexion les projets en cours, tel que le changement d'emplacement de l'AOMC, des TPC plutôt, le projet Collombey-Centre ainsi que le futur projet de Parc & Rail. Sixième objectif, être en concordance avec le Règlement des constructions. Je vous rappelle que nous exigeons de chaque nouvelle construction deux places de parc par logement jusqu'à 160 mètres carrés. Et septième et dernier surtout, assurer une égalité de traitement pour tous les citoyens qu'ils soient habitants, travailleurs et utilisateurs des transports publics. Sur le deuxième slide, deuxième et dernier : important. Ce projet que nous vous présentons ce soir, c'est le départ d'un processus. Ce projet il sert de cadre de travail et ce cadre de travail va nous permettre de continuer à travailler en commission. Ce projet n'est pas terminé. Ce projet il se veut d'être évolutif, mais il n'est pas rigide. Ce projet il va permettre de s'adapter en fonction des expériences acquises, en fonction des comportements des usagers, fréquentations, vignettes, etc. En fonction des changements apportés à l'environnement géographique, en fonction des réflexions ou remarques des usagers que nous allons entendre et surtout en fonction des contraintes liées à l'évolution de nos villages. Ce projet sera suivi régulièrement et des ajustements seront proposés, il sera à l'ordre du jour de la commission à toutes les séances. En finalité, nous avons marqué : Penser futur. Ce projet, qu'est-ce qu'il veut faire ? On pense futur en répondant au développement de la commune, on anticipe l'évolution constante de la démographie et on assure à nos concitoyens une qualité de vie, aujourd'hui, demain et après-demain. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp, j'invite le rapporteur de la commission, Madame Maryline Hohenauer à prendre la parole.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer, rapporteur de la commission. Je ne vais pas vous lire tout le rapport avec les questions. Donc, je vous présente le début et la fin si cela vous convient Monsieur le Président. Rapport de la commission concernant la nouvelle politique de stationnement : Règlement pour vignettes ou autorisations de stationnement. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la commission "Edilité, urbanisme, agglomération" pour la nouvelle politique de stationnement : Règlement pour vignettes et autorisations de stationnement. La commission est composée des 9 membres et nous nous sommes réunis à une seule reprise suite à la convocation du Président de la commission, Monsieur Alexis Gex-Fabry. Le but est de nous prononcer sur les nouvelles politiques de stationnement, Règlement pour vignettes et cette séance s'est déroulée le mercredi 27 janvier 2016 avec comme invité Abel Udressy du service technique et Jean-Luc Planchamp, Conseiller municipal. La commission a été mandatée selon une décision du Bureau du 28 décembre 2015 suite au message du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 pour l'étude de ce dossier. La commission s'est réunie après avoir étudié les différents dossiers fournis, message du Conseil Municipal au Conseil Général, projet des Règlements pour vignettes ou autorisations de stationnement, préavis des 3 services cantonaux consultés, les tableaux récapitulatifs par localité avec inventaire des localisations ou modes de gestion et les plans pour Collombey, Muraz, Plavaux-Perraires, Collombey-le-Grand, Illarsaz, les Neyres puis la tarification. Après avoir eu une présentation complète du dossier par Messieurs Abel Udressy du service technique et Jean-Luc Planchamp, Conseiller municipal, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons soumis. Nous avons demandé trois modifications au Conseil Municipal. Et puis, lors du vote final, l'unanimité des membres présents à la séance acceptent le rapport final s'il comporte les modifications proposées au Conseil Municipal. Le 22 février, nous recevons la confirmation du Conseil Municipal que les modifications sont acceptées. Nous recommandons donc à nos collègues du Conseil Général d'accepter ce projet. 6. Conclusion et remerciements. Le Président de la commission remercie les collègues de la commission pour le bon travail fourni lors de la séance et remercie la présence de MM. Abel Udressy et Jean-Luc Planchamp. Ainsi adopté à Collombey, à la majorité, le 26 février 2016.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Hohenauer, je passe la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, le groupe PDC a examiné le Règlement présenté ce soir ainsi que le rapport de la commission qui s'est penché dessus, que nous remercions d'ailleurs pour son travail. Il est tant que notre commune se dote d'un Règlement permettant d'optimiser les places de parc à disposition sur son territoire. Ce Règlement tend clairement vers ce but. Il est possible que des problèmes nouveaux soient créés, notamment due à la durée de parcage autorisée à certains endroits. Il serait donc certainement intéressant que le mode de gestion des places de parc soit évolutif ou en tout cas adaptable en fonction de la réalité du terrain et de l'utilisation de ces places, faits qui ne pourront être vérifiés qu'une fois le Règlement appliqué. Les habitudes sont difficiles à changer mais nous devons veiller à la qualité de vie pour le plus grand nombre. Le groupe PDC accepte évidemment l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Vannay Damien, chef de groupe UDC. Bonsoir tout le monde. Nous tenons premièrement à féliciter le travail conséquent qu'a fourni la commission chargée du dossier. L'UDC est d'accord de rentrer en matière sur ce sujet mais désire toutefois vous soumettre des modifications sur deux articles.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vannay, donc quand on passera article par article, vous ferez à ce moment-là valoir les modifications que vous voulez faire. D'accord ? Très bien merci. Autres prises de parole de chefs de groupes ?

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton pour l'ADG. Je tiens à remercier la commune pour ce nouveau Règlement. Par contre j'aurais juste une petite remarque. Je trouve quand même un petit peu désolant que l'on reçoive un projet de Règlement qui n'était pas le bon. Et on a appris par la suite qu'il y avait un autre Règlement qui avait été fait avec les modifications qui avaient été proposées par le groupe qui avait planché sur ce Règlement. Donc ce qui fait que l'on a appris par la suite qu'il y avait effectivement des modifications. Voilà. Autrement, nous acceptons d'entrer en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci je vais quand même demander des précisions. Est-ce que la municipalité a quelque chose à dire par rapport à ce qui vient d'être dit. Monsieur Buttet !

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors ce qui vient d'être dit et malheureusement faux. Donc il y a une seule version du Règlement qui émane du Conseil Communal. Je pense que là, c'est une discussion qu'on doit avoir sur la manière de traiter les Règlements. Probablement qu'on doit être plus clair si, non il y a une seule version de Règlement qui vient du Conseil Communal. La manière de traiter les Règlements au Conseil Général. Nous on a une proposition de notre côté, c'est de ne pas faire cet aller-retour entre la commission et le Conseil Communal, mais de mettre les deux versions en présentation lors de votre plénum. La version du Conseil Communal avec les modifications proposées par la commission qui ensuite sont acceptées ou non par

votre plénum, suite aux arguments qui sont aussi développés par la municipalité. Mais il revient à votre plénum, à nos yeux de décider ou non de modifier notre Règlement sur proposition de la commission et suite à l'avis qui est donné par le Conseil Communal. Donc là, il y a manifestement eu un cafouillage entre la commission, le Bureau, le Conseil peut-être. Mais il n'y a pas deux versions du Règlement, il y en a une seule ! Il y a une version qui contient aussi les modifications proposées par votre commission. Mais du côté du Conseil on dira qu'il a fourni un seul Règlement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Buttet. Je vous passe la parole et puis n'oubliez pas de dire si vous entrez en matière ou pas, finalement. Vous entrez en matière ? Madame Cretton, je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, je voulais juste dire que ça avait été rajouté par la suite, quand on a reçu la première fois par Internet l'ordre du jour, il n'y avait pas la deuxième version. C'est juste ça, donc on avait l'impression qu'il y avait une deuxième version qui apparaissait tout à coup. Voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton, si vous permettez je vais aussi intervenir en tant que Président du Conseil Général.

Quand la municipalité émet un Règlement avec son message, c'est son Règlement définitif et un message définitif. C'est lui qui devrait être sur le site communal d'après la LIPDA puisque c'est un document définitif. Par contre quand la commission travaille et qu'elle apporte des modifications au Règlement ce n'est plus la version officielle si on veut bien. La version officielle, c'est celle qu'a distribuée le Conseil Municipal. Par contre quand on est au plénum on va faire le débat et puis on met une proposition contre l'autre proposition. Le Règlement modifié qui est intervenu par après suite aux interventions de la commission de gestion, c'est plutôt un outil de travail qui est là. Mais le Règlement qui fait foi c'est le Règlement qui a été transmis par la municipalité. Non, mais comme ça on est clair aussi à l'avenir.

Intervention de Mme Cretton Nathalie : Ce n'était pas clair !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Ben maintenant j'espère que c'est clair ! Voilà. Je passe la parole au chef de groupe PLR.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. En préambule, le groupe PLR tient à saluer le fait que ce Règlement ait été retravaillé par la municipalité suite aux vives réactions qu'avait suscitées sa présentation médiatique l'été 2014. Le PLR avait alors immédiatement réagi, notamment sur le fait que ce Règlement semblait comparable à l'utilisation d'un canon pour tuer une mouche. Le projet a été retouché, mais ne nous satisfait toujours pas. En effet, quel est le problème dans notre commune s'agissant des places de stationnement ? Nous regrettons que cette première réflexion n'ait pas été menée par la commission, qui ne s'exprime même pas dans son rapport sur l'entrée en matière. Avons-nous besoin d'un tel Règlement ? Y a-t-il un réel problème pour trouver une place de parc dans nos villages ? En dehors des restrictions pour travaux ou manifestations, on ne voit pas. Adopter ce Règlement fera-t-il venir plus de monde dans nos commerces ? Il est permis d'en douter. Il y a du parking sauvage ou inadéquat devant les terrains de sport ? Nous avons déposé un postulat pour solutionner le problème avec un marquage et un aménagement à redéfinir. Depuis, rien de nouveau et ce Règlement

n'y apportera aucune solution. Il y a des véhicules sans plaque qui sont stationnés sur les parkings publics? La commune peut déjà agir aujourd'hui selon les règles légales existantes, sans besoin d'un nouveau Règlement. La municipalité sait la réalité des faits : il s'agit de quelques particuliers ou entreprises qui laisseraient des voitures ventouses sur nos parkings. Le Conseil Municipal connaît ces personnes mais ne répond à ces quelques cas particuliers qu'avec la proposition d'un Règlement contraignant pour tous. Ainsi, on punit tout le monde, sans autres examens de solutions. Si des véhicules qui stationnent la nuit ou le week-end gênent tant la municipalité, alors qu'il reste encore d'autres places, pourquoi ne pas adopter un simple stationnement maximal de 10.00 heures à ces endroits ? Pourquoi réduire ces périodes afin d'entraver tous les travailleurs sur notre commune et tous les citoyens qui, par exemple, rendent simplement visite à leur famille ? Pourquoi embêter les personnes qui vont voir un événement sportif ou une manifestation d'une société locale avec ces règles inadaptées? Alors qu'au cœur des villages, il est possible de construire jusqu'aux limites, pourquoi punir aujourd'hui des citoyens qui ont respecté la légalité, même s'ils ne disposent pas de place de parc chez eux ? Notre groupe soutient des solutions adaptées aux problèmes existants. Le maître mot lorsqu'on édicte ou applique des lois reste la proportionnalité. Passons à l'examen du Règlement en lui-même. On constate à sa lecture qu'il reste très abstrait et se contente de définir à peu près des notions qui resteront de la compétence du Conseil Municipal. Ainsi en est-il des zones de stationnement, de la durée de stationnement autorisée dans celles-ci, du tarif des vignettes, du périmètre dans lequel il faut se trouver pour en être bénéficiaire, etc. Quant aux amendes, elles ne sont même pas définies. Le groupe PLR n'est pas d'accord de signer un chèque en blanc à la municipalité en adoptant un tel Règlement. Pourquoi ne pas faire figurer en annexe tous ces éléments ? Si une zone doit être adaptée ou un tarif corrigé, pourquoi craindre de repasser devant le Conseil Général pour en discuter ? En acceptant le Règlement tel que proposé, nous donnons le pouvoir au Conseil Municipal de faire ce qu'il veut. Nous souhaitons bien plutôt qu'il convainque ce plénum de la nécessité de son action dans chaque cas, afin de répondre de manière proportionnée à un problème réel. Le Règlement proposé se réfère tantôt aux termes vignettes, autorisations ou mesures, sans les définir. Parfois un article ne se réfère qu'à un de ces termes, sans explication. Le nombre de vignettes allouées ne dépassera pas la moitié des places de la zone. On imagine que les enseignants et les employés de l'administration seront les premiers pour qui cette vignette sera nécessaire, faute de quoi leur travail sera sensiblement entravé. Au vue des places concernées par secteur, quasiment l'entier de ces vignettes seront prises par ces bénéficiaires, sinon par d'autres travailleurs. Ce seront donc les premiers touchés par ce Règlement et qui passeront à la caisse. Or, ce n'est pas ce qu'est censé viser ce Règlement, qui n'atteint donc pas sa cible. Et quid si la commune, comme employeur, décide de prendre à sa charge ces frais ? Nous aurons réussi à créer un système inutile qui ne changera rien à la situation, mais qui créera du travail supplémentaire pour la commune et la police, le tout financé par nos impôts. Il s'agit de l'exemple parfait de ce que l'on nomme « une usine à gaz ». Comment créer une réponse inadaptée à un problème qui n'existe pas. Du point de vue du groupe PLR, ce projet n'est pour le moins pas mûr à être adopté en l'état. Bien plus, il ne répond pas aux problèmes qui pourraient exister, mais au contraire pénalise tout un chacun, crée une bureaucratie inutile pour la seule finalité d'encaisser davantage chez le citoyen par le biais d'amendes et de taxes. C'est pourquoi le groupe PLR refuse l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille. Quelqu'un d'autre dans l'assemblée conteste aussi l'entrée en matière? Ce n'est pas le cas vu qu'il y a une entrée en matière qui a été refusée je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Les Conseillers généraux qui refusent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Par 31 voix contre 7 refus et 1 abstention l'entrée en matière est acceptée. Nous allons passer maintenant à la discussion de détail, puis au débat final et enfin au vote. Afin de faciliter le travail nous allons passer les articles du Règlement les

uns après les autres. Nous nous arrêterons sur les articles qui demandent une discussion voir un vote. Nous procéderons au débat final et enfin nous passerons au vote.

J'ouvre la discussion. Article premier, si quelqu'un veut qu'on parle ou demande une modification comme a demandé l'UDC quand je parle de l'article vous levez la main puis après on précise à quel point ça intervient. Article premier, but : Pas de remarque ? Article 2, alinéa 1. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR. Nous avons une proposition d'amendement pour l'alinéa 1 qui est de le remplacer totalement par le texte suivant. "Les secteurs dans lesquels la durée du temps de parcage est limitée sont déterminés dans l'annexe, laquelle fait partie intégrante du présent Règlement". Et comme explication, je dirai simplement que le Règlement doit définir les secteurs et c'est au Conseil Général de définir ceux-ci. On ne voit pas pourquoi le Conseil Général a cette compétence en aménagement du territoire, parce qu'il est compétant pour un changement de zone, et qu'il ne l'aurait pas pour définir des secteurs de stationnement. De plus une fois que ceux-ci sont fixés il ne semble pas qu'ils doivent être revus sans cesse. Donc s'il y a une modification, une discussion devrait avoir lieu au sein de ce plénum. Je ne sais pas si vous voulez que je répète le texte?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Yves. Si tu peux noter s'il te plaît la modification, article 2 alinéa 1, qu'on voit les deux versions qui vont être opposées. Pour ce faire le Conseil Municipal est compétant pour déterminer des secteurs dans lesquels la durée du temps de parcage est limitée, ça c'est la version de la municipalité et par rapport à ça Monsieur Côme Vuille va vous/te répéter le texte que son groupe propose.

Intervention de Monsieur Vuille Côme: Alors, les secteurs dans lesquels la durée du temps de parcage est limitée...

Intervention de Monsieur Fontannaz Bertrand: Voilà les secteurs "s", voilà... Attendez c'est une proposition qui a été faite par un groupe, c'est la proposition du groupe. Monsieur Vuille c'est le texte là ? Yves on ne voit pas de ce côté là. Monsieur Vuille je vous laisse regarder le texte et de me dire si ça correspond à ce que vous avez demandé ?

Intervention de Monsieur Vuille Côme: Oui, alors je crois que c'est juste, il faut rajouter "sont" à la place "ont" déterminé.

Intervention de Monsieur Fontannaz Bertrand: Là on voit sur aucun des écrans. Sur les deux écrans, voilà c'est bon. "Sont déterminés !". Faut changer "sont déterminés". Alors je crois que... laisse le texte comme ça ! Vous avez compris la proposition c'est "sont déterminés" et "s" à "déterminés" aussi. Je passe la parole à la municipalité pour Monsieur Planchamp, prendre position sur cette proposition de modification.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité, ça m'est un peu difficile de prendre position parce que je crois que j'ai autant de difficulté que vous à lire les textes. Autant là-bas qu'ici, donc, je ne sais pas du tout. Moi, je vous propose de continuer et puis on verra à la fin, mais si on doit s'arrêter à chaque article ça sera pénible ou alors nous on change de place pour pouvoir au moins contrôler les textes. En tout cas ici c'est pas possible.

Intervention de Monsieur Fontannaz Bertrand: Monsieur Vuille !

Intervention de Monsieur Vuille Côte: Peut-être juste résumer... pour que la municipalité puisse se déterminer, c'est simplement de dire qu'actuellement ben votre proposition, la définition des secteurs sont de la compétence du Conseil Municipal et nous, on dirait simplement si on mêle l'annexe avec les secteurs qui sont définis dans le Règlement et ils font partie de la compétence du Conseil Général qui a lui cette compétence pour déterminer les secteurs ! c'est ça l'idée.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Voilà, Monsieur Buttet je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est vrai que ce n'est pas optimal pour le Conseil Communal pour pouvoir prendre position dans les séances de travail je pense que l'on arrivera à l'avenir à modifier cette configuration. Alors merci de cette proposition Monsieur Vuille, on a ma foi chacun notre responsabilité vous avez dit dans votre prise de parole sur l'entrée en matière que finalement il revenait au Conseil Général quasiment de gérer au quotidien ces différents éléments. Le Conseil Général fixe le cadre réglementaire et le Conseil Communal l'applique, gère les différents cas qui arrivent au quotidien. Contrairement à ce que vous avez dit au départ, que vous avez laissé sous-entendre que le Conseil Communal connaissait les différents problèmes qui se posent dans la commune mais ne faisait rien ! Bon, ça mis à part, concernant votre proposition, il faut juste en voir les conséquences. Les conséquences très concrètes c'est que le jour où on crée une nouvelle place de parc, même une place, deux places, trois places et dès qu'on doit les mettre dans une certaine zone, on devra vous les présenter au Conseil Général. On devra modifier le Règlement dans la mesure où c'est le Conseil Général qui sera compétent. Sans quoi on devra laisser ces places de parc en zone blanche, jusqu'à un prochain Conseil Général. Je rappelle aussi que le Conseil Communal va vous proposer ces différentes modifications et qu'ensuite vous allez décider de l'attribution de ces différentes zones parce que toutes les places de parc de notre commune seront classées dans une zone, comme ça vous a été présenté au départ, mais qu'après on renvoie le Règlement au Conseil d'Etat pour homologation. Alors je ne suis pas certain qu'à chaque fois qu'on crée deux ou trois places de parc dans notre commune et qu'il faut ensuite les mettre dans une zone ou l'autre, il faille générer un grand débat au Conseil Général et ensuite envoyer le Règlement modifié au Conseil d'Etat pour homologation.

Intervention de Monsieur Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer à ce sujet, Monsieur Vuille ?

Intervention de Vuille Côte : Oui brièvement, ce serait juste pour répondre à Monsieur Buttet. Combien de places de parc seront créées ? Bien ça, la réponse vous l'avez déjà donnée dans votre message, c'est 0, apparemment, à l'avenir. Et puis si la zone, elle est quand même assez large, si vous créez une place de parc qui est déjà dans une zone, on n'a pas besoin de redéfinir la zone. Mais c'est simplement qu'on ne comprend pas tellement pourquoi dans ce qui concerne l'aménagement du territoire, là vous devez passer devant le Conseil Général et puis là, vous ne voulez plus passer devant le Conseil Général une fois que ces zones, comme vous l'avez dit, elles seront définies une fois. Je pense qu'elles ne changeront pas beaucoup en une législature, ou bien ! Si à ce moment-là elles devaient changer, je pense que c'est aussi votre rôle de nous convaincre que le changement est bien fondé.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a forcément des places de parc qui évoluent ! Vous savez que dans notre commune on a différents projets en ce moment, qui sont très nombreux dans l'ensemble des villages et il y a forcément des places de parc qui se créent de manière temporaire ou définitive. Je prends un simple exemple sur le lieu du bâtiment, de l'ancien bâtiment de l'Etoiles à Collombey, nous allons probablement y mettre des places de parc de manière provisoire et il s'agira d'attribuer ces places de parc à un secteur. Tout comme le projet de "Centre du village de Collombey" dans lequel il est prévu un parking souterrain et différentes places de parc. Il s'agira à nouveau de les placer dans un secteur. Donc nous, c'est pas du tout la volonté de dire : le Conseil Communal fait ce qu'il veut dans son coin, comme vous le laissez souvent sous-entendre. C'est simplement la volonté de pouvoir réagir rapidement à l'évolution de la situation et de ne pas devoir à chaque fois attendre un prochain Conseil Général, générer du travail dans les commissions même si j'ai bien entendu que certaines cherchent du travail. Et puis ensuite devoir repasser les différents Règlements devant le Conseil d'Etat pour une zone supplémentaire dans notre commune. Cela ne paraît pas très pratique et vous parliez avant de dénoncer la bureaucratie et le trop plein de papier, alors là je pense que l'on est exactement dans la création d'une usine à gaz.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Nous avons une contre proposition d'un groupe politique. Je vais la confronter à la proposition de la municipalité en commençant par cette dernière.

Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition du Conseil Municipal sont priés de lever la main. Levez la main. Bien haut s'il vous plaît. Merci. Les Conseillers généraux qui acceptent la contre proposition du PLR sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? Merci. Pour la proposition de la municipalité 27, pour la contre proposition 11, abstention 1. Donc la proposition de la municipalité est retenue.

Article 2, alinéa 2. Article 2, alinéa 3. Il y a une proposition de modification de la commission. Je passe la parole au Président de la commission.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry, est-ce qu'il y a des ... parce que je n'ai pas la feuille. On proposait de supprimer la délivrance des vignettes, qui est de la compétence du Conseil Municipal par "la délivrance et le renouvellement des vignettes est de la compétence du Conseil Municipal, de même que la gestion des listes d'attente". Voilà, c'était ça la proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Vous voulez donner quelques explications à ce sujet ou c'est bon ? Ou tout figure dans le rapport ?

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Ca permettrait de donner plus de compétences au Conseil Municipal et d'englober plus de, de prévoir plus de choses ou que ce soit moins restrictif pour le Conseil Municipal.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, Jean-Luc Planchamp, donc effectivement cette remarque elle est pertinente et nous ne la combattons pas, au contraire.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer dans l'assemblée ?
Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Nous aimerions juste avoir des explications sur les attributions et la gestion de la liste d'attente, quels critères seront utilisés ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, donc il y a déjà des critères qui ont été fixés, que vous n'avez pas dans le projet qu'on vous a présenté. Tout d'abord peut-être j'ai en tête les critères pour les travailleurs. Je me base sur un peu ce qui se fait aux alentours, c'est-à-dire comme à Martigny, comme à Monthey où il est fixé clairement que la distance pour l'octroi d'une vignette entre le domicile et le lieu de travail est fixée à 750 m. C'est une notion qui est appliquée dans beaucoup d'endroits. Après vous avez aussi dans le projet pour les habitants, vous avez aussi lu qu'il y avait l'octroi d'une vignette par ménage pour déjà pour limiter. Et puis après, pour les enseignants ça tombe dans le quota des fameux 50 % que vous parliez tout à l'heure. Et puis est-ce que j'en ai oublié ? résidents, travailleurs, transports publics, ça c'est sur présentation d'un abonnement. Il y a déjà des critères qui ont été fixés. Ah ! J'ai oublié aussi, c'est par ordre d'arrivée aussi.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci autres prises de position au plénum. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, je voulais juste d'abord demander, donc vous dites que dans un périmètre en-dessous de 750 m, normalement les gens ne bénéficieront pas de vignettes. Si maintenant la majorité des gens, je ne sais pas, par exemple ici à l'EMS, les enseignants et tout ça, la majorité habite à plus de 750 m, quel va être le critère pour dire ces personnes-là pourront avoir une vignette, puis d'autres ne pourront pas avoir la vignette.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors le critère il est très simple, nous avons attribué le 50 % des places disponibles à l'octroi de vignettes et on ne déroge pas à cette consigne.

Intervention de Cretton Nathalie : Je suis d'accord, mais si par exemple il y a plus que 50 %

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Et bien il faudra qu'ils s'arrangent comme tous ceux qui habitent à Sion, ceux qui habitent à Martigny doivent s'arranger. Il y a des transports publics, etc...

Intervention de Cretton Nathalie : ça veut dire qu'ils peuvent transmettre leur vignette ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors la vignette vous l'avez vu je crois dans le projet, elle est transmissible. Pourquoi ? C'est justement pour favoriser le covoiturage. C'est peut-être un des points qui a peut-être frappé certains d'entre vous mais c'était voulu. Au début on pensait la lier à un numéro d'immatriculation puis en réalité je crois que ça fait effet contraire parce que du fait que nous avons ce garde-fou de 50 % des places de parc, pour nous c'est la règle de base. Et il n'y aura pas 51 %. Qu'on utilise les places attribuées ou pas, sans immatriculation.

Intervention de Cretton Nathalie : Si je peux me permettre alors puisque vous parlez de covoiturage, donc il y a justement une certaine sensibilité pour l'environnement je trouve que c'est magnifique qu'on veuille, ici sur la commune favoriser le covoiturage. Par contre, je sais que dans d'autres villes quand il y

a covoiturage il y a automatiquement des places de parc destinées aux covoiturages. Est-ce qu'il y en aura qui seront effectivement marquées "covoiturage" ? Exprès pour le covoiturage ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors je crois qu'on l'a dit tout à l'heure ce projet de Règlement il est évolutif. Il est évolutif et quand je vous ai mis le slide, le deuxième, j'ai clairement dit dessus qu'il sera adopté en fonction des expériences acquises. Des remarques des utilisateurs et je crois que de tout ce qui était marqué là-dessus c'est certainement le point le plus important de tout ce projet. C'est-à-dire qu'il va être adapté. Je l'ai dit clairement que c'est pas un projet qui est fini, qui est scellé avec des normes précises. C'est un projet qui évolue. Je vais prendre un autre exemple que Monsieur Buttet a parlé tout à l'heure, c'est le parking de l'Etoile. Le parking de l'Etoile, quand nous avons fait tout ce projet, il n'était pas prévu. Il n'était pas prévu que le bâtiment de l'Etoile soit démoli, ce n'était pas dans le projet. Maintenant, c'est à se demander si la zone que nous avons prévue de longue durée avec horodateurs, prévue au Corbier dans une première phase vu que c'est un pôle d'échange avec la ligne des TPC, on était en train de se demander si ce parking de l'Etoile ne pouvait pas venir en attendant le changement ou le déplacement de la ligne de chemin de fer, le parking à "durée indéterminée" avec horodateur. Donc encore une fois, tout ce projet il évolue au fur et à mesure de l'évolution de nos villages.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je relève juste une chose Madame Cretton, vous êtes intervenue quatre fois, je rappelle que le Règlement c'est deux fois. Et Monsieur Planchamp, s'il vous plaît annoncez-vous quand vous répondez et vice versa, on évite le ping-pong. Une personne prend la parole, elle s'annonce et puis après l'autre personne qui répond s'annonce aussi.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, oui chef.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Lattion !

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion, Mesdames, Messieurs, j'ai juste deux questions. Première question, comment est-ce que ça se passe lorsqu'on a besoin de vignettes en cours d'année et qu'elles sont déjà toutes distribuées. Et puis deuxième question, vous dites que de le Règlement est évolutif mais ça veut dire qu'il faudra revenir chaque fois au Conseil Général ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, non alors pour répondre à la deuxième question déjà il est évolutif. A mon avis le cadre qu'on vous a présenté nous permet justement de travailler dans cette évolution, sans faire encore une fois comme on le disait, une usine à gaz. Parce que sinon on sera sans arrêt en train, ce sera un des points de l'ordre du jour dans tous les Conseils Généraux ! Donc ce que je j'aimerais vous dire c'est que le cadre de travail il est fixé mais l'intérieur de ce cadre de travail il va évoluer et vous serez au courant continuellement de l'évolution de ce dossier. Et le premier point, c'est : En cours d'année hein c'est ça ? Donc si le quota des vignettes, encore une fois le 50 % des places est atteint, la personne sera mise sur une liste d'attente. Et on partira au mois de janvier avec une autre liste.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp. Monsieur Lattion !

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion, ça veut dire que, donc c'est simplement du 31 décembre au premier janvier ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Je crois que je vais rester debout. Oui, on part du principe que tout partira toujours au premier janvier ça ce sera déjà décidé.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Lattion. Autre prise de parole ? Ce n'est pas le cas nous allons passer au vote je prie donc les scrutateurs de se lever. Yves, je vous laisse afficher à l'écran stp les propositions de modification.

Intervention de Turin Alexis : Monsieur le Président du Conseil Général est-ce que j'ose faire une motion d'ordre ? Alexis Turin, PLR, selon l'article 26 alinéa 2 du Règlement "la priorité est donnée au préavis de la commission ou à défaut à la proposition du Conseil Municipal". Dès le moment où le Conseil Municipal a retiré sa proposition il n'y en a plus qu'une, c'est celle de la commission. Merci. J'ai pas demandé à Chevrier !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Et ben je poserai moi la question à Chevrier si vous voulez, cela ne me gêne pas. La municipalité vous avez dit que vous ne vous opposez pas, est-ce que vous retirez votre proposition ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité, on la retire.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien dans ce cas-là, effectivement nous n'avons pas besoin de voter et nous retenons la proposition de la commission

Intervention de Fontannaz Bertrand : Article 2, alinéa 4. Nous passons à l'article 3. Lettre a) les résidents. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte : Oui Côte Vuille pour le PLR. D'abord sur le titre, on aimerait comprendre parce que c'est écrit « bénéficiaires des mesures », donc notre proposition ce serait de supprimer des mesures et de laisser que bénéficiaires. On ne comprend pas vraiment, parce qu'en-dessous c'est défini les bénéficiaires potentiels de vignettes et le terme mesure ne se retrouve nulle part ailleurs dans le Règlement. Est-ce que le terme mesure recouvre autre chose que les vignettes ? Et puis donc pourquoi avoir deux termes distincts ? Merci de vos explications.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, donc effectivement c'est une bonne remarque, on peut supprimer.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Vous acceptez la proposition et vous retirez "des mesures". Formellement oui, donc on n'a pas besoin de voter, c'est accepté, l'article 3 sera "bénéficiaire".

Intervention de Fontannaz Bertrand : Lettre a) les résidents. Pas de remarque ? Lettre b) les travailleurs.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry pour la commission "Edilité", donc nous proposons de supprimer les personnes domiciliées sur la commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Attendez, attendez, il y a la lettre b) ça c'est la lettre c) que vous dites. Vous avez un petit temps d'avance. Attendez, restez peut-être debout. Est-ce que quelqu'un a une proposition pour la lettre b) ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, c'est pas une proposition, c'est juste demander pourquoi vous avez fait une différenciation entre la lettre b) et la lettre d), c'est-à-dire les travailleurs puis après les autres.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Visiblement, on pourrait très bien regrouper les deux points.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc tout d'abord il y a deux éléments. Il y a, c'est vrai, des exemples qui sont donnés pour des gens qui travaillent à proximité mais si on prend par exemple les enseignants, il y a certains qui travaillent dans différents secteurs. Ça permet d'avoir une certaine souplesse dans ces octrois d'autorisations et puis il peut toujours y avoir un cas particulier, quand je pense à ceux qui travaillent dans différents secteurs sauf erreur de ma part, il y a des gens qui peuvent travailler dans l'enseignement spécialisé, qui se déplacent d'un secteur à l'autre et qui nécessitent différentes vignettes. Donc ceux-ci seraient considérés dans ce document "autre". ça peut être aussi des gens qui viennent aussi ponctuellement et qui ont besoin d'une vignette particulière aussi du côté de l'autorité. Donc c'est pour laisser une plus grande liberté de manœuvre sur les cas particuliers pour prévoir au moins les cas particuliers parce que ensuite si le travailleur n'est pas exactement dans le point b), on ne pourra pas du côté du Conseil, décider de l'octroi d'une autorisation même si elle est indispensable et dans des cas particuliers.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, j'avais juste peur que les employés communaux, les enseignants, le personnel EMS ne peuvent pas aller travailler. Merci

Intervention de Buttet Yannick : Non, alors je tiens à vous rassurer et à rassurer aussi le groupe PLR, il n'y a pas de volonté de financer les vignettes pour les employés communaux ou des gens liés à l'administration qui sont des citoyens comme les autres.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci je reviens sur cette lettre b)

Intervention de Fontannaz Bertrand : Y a-t-il d'autres questions, modifications, propositions? Ce n'est pas le cas. Nous passons à la lettre c) et Monsieur Gex-Fabry je vous passe la parole.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry, Président de la commission "urbanisme". Alors on supprime une partie du texte donc "les personnes domiciliées sur la commune disposant d'un abonnement pour les transports publics, abonnement général CFF ou abonnement de parcours, peuvent obtenir une vignette". Et, ce qu'on propose de supprimer c'est uniquement valable dans le secteur 3,

secteur du Corbier. Donc le but c'est pour pas restreindre des possibilités de la commune et leur offrir plus de possibilités, c'est un peu ça l'idée. Alors je propose à la commune...

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, donc de la municipalité. Effectivement c'est aussi la deuxième, vous avez trois remarques. La deuxième elle est aussi pertinente et on ne la combat pas.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Vous la retirer?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Tout à fait on la retire.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien donc la proposition du Conseil Général : Oui, est acceptée. La proposition qui est faite par la commission est acceptée. En tout cas il n'y a pas de vote vu que la municipalité l'a retirée. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton. Je voulais juste une confirmation, ça veut dire que toutes les personnes qui ont besoin d'une vignette, parce qu'ils utilisent le Park & Rail, ils auront une vignette ? Si j'ai bien compris le texte.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Donc, Jean-Luc Planchamp. Je crois que je vais répéter, il y a ... l'attribution des vignettes est fixée sur ce fameux 50 % et on se maintiendra sur ce 50 %. Si toutes les vignettes sont distribuées ma foi il y aura une liste d'attente que nous devons gérer.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Je prendrai une deuxième fois la parole. Alors c'est vraiment pas pour favoriser alors la mobilité douce. Si effectivement les gens qui n'auront pas la possibilité de prendre une vignette parce qu'ils veulent utiliser le train, l'AOMC. Je trouve ça un peu dommage, même pas un peu, je trouve ça très dommage.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp. Il y a quand même d'autres moyens de se déplacer que des voitures. Vous avez le covoiturage on l'a dit, il y a les transports publics, il y a quand même les bus inter-urbains, il y a tout ça. Donc à mon avis le 50 % on va le maintenir, coûte que coûte.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Voilà, Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR. Alors on a juste une question par rapport à la proposition de la commission. Est-ce que, en fait il s'agirait, donc maintenant qu'on a supprimé le secteur, est-ce que c'est une super vignette qui est utilisable dans tous les secteurs de la commune ou elle sera quand même affectée à un certain secteur ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Oui, Jean-Luc Planchamp. Sur la vignette figurera les secteurs déterminés.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Monsieur Turin !

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin, PLR. Si j'ai bien compris les vignettes, vous en donnerez pas plus de 50 % des places de parc ? Et si on a une vignette on est pas sûr d'avoir une place de parc ? Donc, à quoi ça sert d'avoir une vignette si on est pas sûr d'avoir une place de parc? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre, c'est une gestion un peu bizarre. C'est-à-dire... Oui, à quoi ça sert d'acheter une vignette parce qu'autant... Et puis en plus il y aura des places qui seront réservées à ceux qui auront des vignettes alors si j'ai bien compris !

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Je crois que le principe il est pas nouveau si vous prenez le Park & Rail d'Aigle puisque moi je l'utilise aussi. Ils nous vendent des places de parc sans les réserver, sans les assurer. Je crois que chez nous le principe sera le même. En principe le programme, le problème sera moins aigu qu'à Aigle. Mais ça sera la même chose.

Intervention de Turin Alexis : Oui mais pour que je comprenne bien...parce qu'on a... ça sera géré un peu par le Conseil Municipal mais vu qu'on aura pas notre mot qu'on essaie de comprendre déjà avant. Il y a des secteurs qui seront marqués sur les places de parc réservées à ceux qui ont des vignettes ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Pas du tout, non non. Je ne sais pas si je me suis mal exprimé.

Intervention de Turin Alexis: Tous les secteurs...

Intervention de Fontannaz Bertrand: Stop Stop Stop, s'il vous plaît demandez moi la parole, je vous passe la parole et comme ça on peut faire, je ne veux plus de ping-pong. Monsieur Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Alexis: Oui, alors...merci Monsieur le Président. Est-ce qu'on peut nous expliquer très clairement comment c'est géré concrètement les places, le marquage? Est-ce qu'il y a un marquage spécial pour les places au sol ? Qu'on comprenne bien l'histoire. Merci.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors Jean-Luc Planchamp. Je vais régler très simple, je crois que dans le dossier qui vous a été présenté, il y avait des secteurs. Ces secteurs correspondent aux nombres de places dont vous avez la liste, que vous avez reçue. Sur le 50 % de ces places de parc figurent... nous allons travailler là-dessus, c'est-à-dire sur l'octroi des vignettes. Si nous savons que par exemple je prends n'importe quelle place, vous voyez par exemple sur la place des Condémines il y a 40 places de parc à disposition, il y aura maximum 20 vignettes à disposition sur Muraz. Et on travaillera comme ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp. Nous passons à la lettre d). Pas de remarque ? Article 4 : Demande. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR donc je reviens sur la lettre d) à la fin.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Vous revenez sur la lettre d)?

Intervention de Vuille Côme: Oui, j'ai levé la main.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je n'ai pas vu alors.

Intervention de Vuille Côme: d) : Autres. Par rapport, dans les secteurs qui leurs sont désignés. Nous aimerions bien comprendre ça parce qu'avant on avait parlé donc de l'histoire du point c), avant qu'il y avait une vignette elle était quand même définie il y aurait des numéros de secteurs qui seraient écrits dessus. Mais là quand on parle d'un employé communal ou d'un enseignant qui doit peut-être suivant la nécessité de son travail se rendre dans un secteur qui est pas, qui ne figure pas sur sa vignette, est-ce que ça sera justement, est-ce que c'est une super vignette ? Ou est-ce qu'on va bloquer quand même des secteurs qui correspondront peut-être pas forcément au besoin, qui sont difficiles à définir une année à l'avance ? C'est ça ? Est-ce qu'il y aura une souplesse ou comment ça va se passer ? Et puis, une autre question est-ce qu'il y a un tarif qui est différent quand on a une vignette qui va sur plusieurs secteurs.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors Jean-Luc Planchamp. Donc la première question c'est de savoir sur les différents secteurs vous parliez lorsque la vignette sera octroyée, le secteur va être déterminé. Un ou plusieurs secteurs. Déjà à l'origine, lorsqu'on octroie la vignette. Après il est clair que si la personne qui travaille dans plusieurs endroits a un changement d'affectation en cours d'année, on n'est quand même pas à ce point obtus à se dire : ok ben on enlève un secteur et on en mettra un autre, ça, c'est pas un problème. Et puis la deuxième question que vous avez si la tarification est différente pour un ou plusieurs secteurs ? Non ce sera la même.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Lattion !

Intervention de Lattion Eric : J'ai pas compris la réponse à la question. Si il change de secteur en cours d'année et que les 50 % sont déjà atteints dans l'autre secteur, comment est-ce qu'il fera ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Là on va commencer à parler dans ... on va faire du fine tuning. Parce que c'est certainement un cas qui va se dérouler une fois par vingt ans ou vingt-cinq ans, c'est possible. Mais il faudra certainement qu'on n'y parle, il faudra qu'on s'y penche mais ça fait partie justement de ces ajustements, de cette évolution qui va être apportée à ce projet. Laissez-le partir ce projet, puis vous verrez et puis on traitera les exceptions après. Pour l'instant on parle d'une ligne générale.

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion, ça rejoint la question que j'avais par rapport aux employés qui viennent en cours d'année ça fait finalement beaucoup d'exceptions. Et puis finalement, vous parlez beaucoup de ces 50 % mais d'où viennent-ils ? Pourquoi seulement 50 % et pas par secteur, par zone ? S'il y a d'autres moyens d'accéder à ces zones ? Est-ce que c'est des travailleurs de longue durée ? Est-ce que c'est des gens qui viennent pour trois heures de temps, est-ce que c'est des commerces ? Pourquoi

pas zone par zone, choisir le nombre de places où on peut avoir des vignettes et le nombre de places qui seront libres.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors Jean-Luc Planchamp, alors il y a plusieurs trucs. Je crois qu'il faudrait que je commence à noter un peu ce que vous dites ! Dans une phrase il y a vingt-deux éléments donc je suis sûr d'en louper. Le premier c'était quoi exactement ?

Intervention de Lattion Eric : Oui alors au final c'était : D'où viennent ces 50 % ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : On a rien inventé, c'est pas nous qui avons inventé la roue. Il y a une société en Valais qui a été mandatée déjà en 2011 lors de la précédente législature, qui a commencé à travailler sur ce sujet, qui a mandaté la société Transport Plan à Sion. Cette société a fait toute une étude dans l'ancienne législature. Dans la nouvelle quand on a repris notre commission on les a fait revenir une fois qu'ils nous expliquent déjà à ce qu'ils avaient travaillé avant. Et puis si entre-temps il y avait eu des évolutions ? Et c'est là-dessus que cette société là, Transport Plan, nous a dit que la norme, mais je ne sais pas si c'est 51 ou 49, eux ils l'ont fixée à 50 % qui est appliquée dans les différents endroits où ils ont été appelés à travailler. Ils ont fixé à 50 % dans les villes à peu près.

Intervention de Delaloye Gilles : Bonsoir, Gilles Delaloye PLR, j'avais juste une question aussi pour ces 50 %. Une personne qui a le droit à plusieurs secteurs donc c'est bien mais est-ce qu'elle va entre guillemet manger la place à quelqu'un d'autre parce que les 50 % c'est par secteur ? Donc en fait elle aura trois places, elle aura une place sur chaque secteur donc ça va manger une place pour quelqu'un d'autre, si j'ai bien compris ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors dans la pratique oui vous avez raison, ça va manger une place mais d'un autre côté ça va en libérer une de l'autre côté non ? Il y aura toujours 50 % de places attribuées.

Intervention de Delaloye Gilles : Il n'y aura pas pour les mêmes bénéficiaires.

Intervention de Fontannaz Bertrand : C'est une question ou une remarque ?

Intervention de Gilles Delaloye : Ben à vous de voir ! Je me pose la question, voilà.

Planchamp Jean-Luc : Lorsqu'on octroie la vignette, elle sera comptée qu'une fois elle sera pas comptée deux fois. Je crois que c'est comme ça, je comprends comme ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, vous avez pris deux fois la parole. Autres prises de position ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton, concernant ces quotas de 50 %, si on regarde d'après dans les annexes, on voit qu'à l'école d'Illarsaz, on a treize places et on a octroyé huit vignettes. Donc il y a quelque chose qui ne fonctionne pas ou c'est spécial à Illarsaz vers l'école, je ne sais pas.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : A l'école d'Illarsaz, il y a le nombre de places 13, non ?

Intervention de Cretton Nathalie : il y a 8 vignettes !

Intervention de Planchamp Jean-Luc : J'en ai 7, je pense qu'on a une deuxième version peut-être ? 7 sur 13 on aurait pu faire 6 1/2 c'est possible ! Non j'ai 13, j'ai 7 vignettes sur 13 places.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, d'autres prises de position sur cette lettre d) ? Vuille la dernière ?

Intervention de Vuille Côme : Je ne sais pas si je dois intervenir maintenant, mais j'aimerais rajouter une lettre e) c'est une proposition pour rajouter une lettre e) alors je ne sais pas si vous voulez déjà finir sur la lettre d) ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Alors terminons la lettre d) parce qu'il y a peut-être encore quelqu'un qui veut prendre la parole avant. Après je vous la repasse bien volontiers. Quelqu'un veut encore prendre la parole sur la lettre d) ? Madame Hohenauer

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer, moi je sais pas si tout le monde a compris la réponse pour le point d), pour ces vignettes, si on demande, par exemple, je suis enseignante, j'ai trois endroits sur la commune où j'enseigne. Je suis pas sûre d'avoir compris votre réponse, enfin si on s'est compris sur le problème. Parce que si je me parque ici et puis que j'ai une vignette aussi pour le Corbier, puis je me parque pas au Corbier parce que j'enseigne ici, la place là-bas elle est réservée pour moi, et puis personne l'utilisera. Alors expliquez-moi s'il vous plait pour qu'il soit clair pour tout le monde parce que si c'est sur trois zones, on comprend plus du coup. Parce que je sais pas si j'ai été claire, si j'ai compris. C'est dans le même sens que Gilles, mais vu qu'il n'a plus le droit de prendre la parole. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Planchamp, je vous passe la parole, après je passerai la parole aussi au Président de la commission qui désire s'exprimer. Monsieur Planchamp ? ou bien Monsieur le Président de la municipalité?

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc, si vous avez une vignette, qui est valable sur plusieurs secteurs, elle est comptabilisée une seule fois. Donc, elle mange pas des contingents sur les autres 50 %. Bien sûr, le secteur le plus important qui est utilisé, mais l'important, c'est qu'elle soit comptabilisée qu'une seule fois et pas trois fois. Sinon effectivement, on va laisser trop de places libres. Maintenant, juste quand même pour revenir au cœur quand même du débat, parce que là on est déjà vraiment dans le détail, ce qui est aussi important. Il y a des éléments essentiels, pourquoi il y a eu ce Règlement et Jean-Luc Planchamp l'a répété au départ. La commune aujourd'hui, met à disposition beaucoup de places de parc qui sont occupés par des privés et des entreprises. Pas pour leur client, mais pour leurs employés, ou simplement même pour leur fonctionnement au quotidien au niveau des privés. Et là, du côté du Conseil Communal, et vous le savez, vous l'avez reconnu, il y a une nécessité d'agir pour que ça ne soit pas la collectivité publique qui paie des places privatives. C'est la raison pour laquelle on a développé ce Règlement. Et maintenant, sur le 50 %,

donc l'idée, c'est vrai ça a été étudié déjà depuis la dernière période, c'est de manière à laisser des places libres en permanence. Parce qu'aujourd'hui, et c'est surtout ça qui change, d'avoir une vignette. C'est que vous pouvez laisser votre voiture à durée indéterminée. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, vous pouvez venir, parquer votre voiture, à côté de votre maison sur une place de la commune, et cette place n'est pas disponible ni pour aller aux commerces, ni pour aller chez un commerçant autre ou dans un bureau pour aller faire des commandes, pour aller collaborer, pour aller travailler. Donc ces places là, sont aujourd'hui payées par la communes pour des privés. Pas sûr que ce soit la manière dont on doit utiliser, dont on réutiliser correctement les places de parcs dans notre commune. Ensuite, c'est sûr qu'il y aura des réglages. Jean-Luc Planchamp l'a dit. Je suis pas certain si on nous dit, est-ce qu'il y en a 8 qui sont notées, 7, 6 ? Là, je pense que c'est des éléments qu'il faudra évidemment régler aussi en allant. L'important c'est de régler les principes. C'est de régler les principes et puis les problèmes, il y en aura, ça c'est certain, il y en aura des problèmes durant la première année ou les deux premières années de fonctionnement. Et puis, peut-être qu'il faut complètement revenir en arrière, mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, si on veut favoriser la mobilité douce, si on veut éviter qu'on ait des voitures ventouses qui posent problème aujourd'hui, contrairement à ce que disent certains, on a des entreprises qui sont venues nous dire, mais où c'est que je vais parquer après tous mes véhicules d'entreprise? Est-ce que c'est le but d'une collectivité publique que de payer des places pour une entreprise privée. Je crois pas, donc c'est là où il faut avoir une certaine souplesse. Effectivement, 50 % il est pris seulement sur un quota. Donc, il sera pas pris sur les trois emplacements, sinon on aura des places libres partout. L'idée du 50 % c'est pas d'aller calculer à la place près. C'est surtout de dire on veut laisser suffisamment de places libres pour les gens qui doivent utiliser, par exemple, venir à la maison de commune, aller dans un commerce ou autre et de ne pas squatter des places toutes la journée. Donc c'est la raison pour laquelle on est parti sur ce 50 %. Sûrement qu'il y aura des corrections à apporter, des équilibrages à faire entre les différents secteurs et puis des améliorations aussi à amener.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'autres prises de position pour ce point ? Je vous remercie. Alors, Monsieur Vuille, je vous passe la parole pour faire une proposition pour la lettre, rajouter une lettre e) ?

Intervention de Vuille Côme : Exactement, Côme Vuille pour le PLR, donc on propose de rajouter une lettre e), "les visiteurs à la journée". Ils doivent faire partie des bénéficiaires, il doit être possible à des visiteurs de passage d'obtenir des vignettes à gratter pour un jour. Ce système existe ailleurs et à satisfaction. Comment vont faire les travailleurs d'une entreprise qui effectuent ponctuellement un travail sur la commune. Comment vont faire des grands-parents qui viennent garder leurs petits enfants de temps à autre. Comment vont faire des amis qui viennent rendre une visite de courtoisie. Tous ces gens-là, doivent-ils prendre des amendes ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. ça c'est tout le texte que vous voulez rajouter ? Bon, quel est le texte que vous voulez rajouter ?

Intervention de Vuille Côme : Le texte c'est, lettre e) : les visiteurs à la journée.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je vous passe la parole maintenant Monsieur le Président.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que c'est une proposition qu'on doit analyser, on ne va pas réagir à chaud maintenant sans connaître les conséquences de cette proposition. On comprend aussi la problématique, est-ce que c'est un élément qui s'insère dans

la politique de stationnement ou non. Quelles sont les conséquences positives et négatives. Je pense qu'il faut nous laisser le temps d'analyser et puis si vous décidez de faire une deuxième lecture, ça vous permettra d'ensuite pouvoir décider du bien-fondé ou non cette proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Lattion, c'est toujours sur la même question, c'est le même sujet ? Je vous passe la parole.

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion, je trouve la proposition excellente. Quand on dit des visiteurs, c'est aussi des gens qui viennent pour travailler, pour une journée, un stagiaire, qui vient dans une entreprise ou qui vient à l'école. qui peut pas forcément venir en transports publics. Un contrôleur fiscal, il vient une journée il va pas, voilà, il y en aura !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Vuille, par rapport à ce que vous a dit le Président de la municipalité, qu'ils allaient éventuellement regarder et le faire, vous maintenez votre proposition ?

Intervention de Vuille Côme : Disons que, justement, le but c'est au moins d'être sûr qu'elle soit analysée dans la deuxième lecture. Donc je propose, justement, s'il y a pas. Il faut demander s'il y a des oppositions mais à mon avis ça serait mieux de la mettre quitte à en discuter et à l'examiner dans le cadre de la deuxième lecture. Donc je maintiens.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Vous maintenez, d'accord. Alors nous allons passer au vote. La municipalité peut pas retirer puisqu'ils ont pas fait de proposition. Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition du PLR sont priés de lever la main. Levez la main bien haut s'il vous plaît. Les Conseillers généraux qui refusent la contre-proposition du PLR sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? La proposition est acceptée par 32 voix contre : 3 et abstention : 4. Il y a pas de lettre f) par une personne ? Nous passons à l'article 4 : "Demande". Alinéa 1, alinéa 2, alinéa 3, alinéa 4, Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui Côme Vuille pour le PLR. Alors j'ai deux points. Une première question générale sur l'article 4. Qui sont les bénéficiaires d'une autorisation ? Alors on comprend pas en lisant le Règlement où est définie l'autorisation. Si les vignettes sont limitées par ménage, aussi notre question pourquoi les entreprises n'ont-elles pas le droit de faire une demande ou est-ce que je comprends bien ce qui figure dans le concept de ménage. Et enfin, un cas d'un troisième point, sur l'alinéa 4, on voit que c'est écrit : le refus d'autorisation est notifié par écrit au requérant avec indication des motifs et des voies de droit. Alors qu'en est-il de la vignette ? Est-ce que le refus de délivrer une vignette n'est pas soumis aux mêmes voies de droit ? Enfin, il y a une question générale c'est, qu'elle est la différence entre vignette et autorisation et là c'est typiquement, il y a plusieurs exemples dans le Règlement, un point où on dit, on parle d'autorisations et pas de vignettes, est-ce qu'il y a une différence entre ces deux notions et cas échéants, il faudrait corriger en tout cas l'alinéa 4.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Bien Jean-Luc Planchamp, donc en relisant un peu effectivement ça, bon, tous ces articles on les a quand même soumis à un juriste, il faut le savoir, ça a été soumis aussi

au canton dans les différentes commissions, ça a passé quatre commissions, mais bon, mais c'est pas grave. Visiblement, la vignette et autorisation, je vois pas nécessairement la différence. C'est la même chose. Donc on peut supprimer le terme autorisation aussi ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand : J'ai pas bien compris Monsieur Planchamp. On peut ?

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il faut peut être pas allé trop trop vite en supprimant des éléments dont on ne connaît pas les conséquences. Donc l'autorisation, c'est l'élément formel qui peut être contesté, c'est la raison pour laquelle on vous dit que s'il y a un refus d'autorisation, vous pouvez le contester avec les voies de droit qui sont fixées. La vignette c'est l'élément visible du fait que vous avez eu l'autorisation de parcage. C'est pour qu'on puisse contrôler. C'est simplement pour que la police puisse contrôler. Donc l'autorisation c'est l'élément formel et la vignette c'est l'élément physique que vous collez derrière votre vitre ou que vous déposez derrière votre vitre pour que la police puisse effectuer son contrôle. Donc en fait, c'est lié. L'autorisation c'est l'autorisation de parcage. Vous recevez votre autorisation formelle avec une vignette.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Oui, Monsieur Vuille?

Intervention de Vuille Côme : Oui, je m'excuse, mais c'est vrai que ça je pensais aussi quelque chose qu'il faudra corriger peut-être dans la deuxième lecture parce que c'est absolument pas clair. Quand on parle à l'article 3 des bénéficiaires potentiels de vignettes, on comprend que c'est des personnes qui ont le droit de demander alors maintenant vous nous dites qu'ils ont le droit de demander une autorisation qui leur délivrera une vignette qu'ils auront le droit de coller. Mais c'est pas des bénéficiaires de vignettes, c'est des bénéficiaires d'autorisation. C'est des personnes qui ont le droit de demander quelque chose à l'administration communale. Alors, soit on utilise qu'un seul terme dans tout le Règlement, soit on met comme c'est marqué quelque fois, on met un slash autorisation. Mais je pense que là ça concerne tout le Règlement et je pense qu'il y a une réflexion globale qui doit être menée là-dessus si dans un premier temps vous voulez pas supprimer je peux comprendre aussi de ne pas supprimer quelque chose dont vous êtes pas sûrs de la portée. Je proposerais simplement de rajouter alors vignette après autorisation dans l'alinéa 4 de cet article 4 mais je demande quand même que la commission de deuxième lecture se penche sur cette question.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, moi je pense que c'est exactement à la commission de deuxième lecture de faire ce travail et contrairement à ce qui a été fait dans l'article précédent, je pense que là il n'y a pas de modifications à apporter parce que la commission de deuxième lecture peut tout à fait faire ce travail sur la base des discussions qu'il y a eu ici. Mais c'est vraiment l'autorisation qui mène à cette vignette. S'il y a une uniformisation de terme à faire il y a aucun problème de ce côté-là. C'est vrai ce qu'a dit notre collègue Jean-Luc Planchamp tout à l'heure, donc les services cantonaux se sont penchés là-dessus pour valider la rédaction de ce Règlement. Peut-être que vous trouvez des éléments qui sont meilleurs que les services cantonaux qui en ont homologués plusieurs et également du côté de nos juristes-Conseils et bien ces différentes dénominations ont été validées. Je pense que la commission de deuxième lecture peut préciser ces différents thèmes, si ça amène plus de clarté pour vous.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille est-ce que ? Je vous passe la parole.

Intervention de Vuille Côme : Oui, merci. Côme Vuille, donc je suis d'accord avec les paroles qui ont été prononcées par Monsieur Buttet, je crois que la commission de deuxième lecture aura justement l'occasion de se pencher sur cette question et de revoir ce point. Mais c'est quand même quelque chose d'important parce que quand on utilise des termes ils doivent quand même être définis. Quand dans un Règlement on marque "autorisations" puis que ce n'est pas défini, c'est vraiment pas clair. J'ai juste, j'ai posé la question avant, juste avoir une réponse donc comme on parle de vignettes délivrées par ménage, ça veut dire que les entreprises elles ont pas le droit de faire une demande. Ou pour leurs employés c'est que des personnes qui seraient travailleurs qui peuvent faire une demande ? J'aimerais que ce soit éclairci si possible, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs donc l'idée c'est que ce soit les travailleurs eux-mêmes qui fassent des demandes et pas l'entrepreneur qui fasse une demande pour obtenir des vignettes. Par ce qu'après c'est très difficile aussi de contrôler à qui les vignettes sont réparties, de quelle manière ! Donc la commune veut garder la main c'est la raison pour laquelle chaque travailleur, si il travaille dans une entreprise à proximité de places de parc dans la commune, peut effectuer cette demande. Et puis vous avez aussi lu, quand vous disiez : comment ça se passe comme il n'y en a qu'une par ménage ? C'est en principe une par ménage, ce qui permet aussi d'avoir cette souplesse du côté de la commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, Monsieur Lattion !

Intervention de Lattion Eric : Mais comment vous pouvez empêcher une personne morale d'acquérir aussi, ou de faire aussi la demande pour une vignette ? il est propriétaire d'un appartement ou d'un bâtiment ! Vous ne pouvez pas l'empêcher de faire aussi une demande pour une vignette !

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que Monsieur Lattion connaît tout à fait le fonctionnement des personnes morales, vu qu'il a des employés qui, si ils travaillent chez lui, vont pouvoir faire une demande de vignette. Donc en fait, ils vont obtenir aussi une vignette en leur nom personnel. C'est pas le nom de la voiture qui appartient à l'entreprise ou à la personne privée, C'est le travailleur qui travaille. Par exemple, dans le bureau Lattion-Bruchez, qui va faire une demande à la commune et qui va ensuite obtenir une vignette pour pouvoir parquer son véhicule.

Intervention de Lattion Eric : Et puis se c'est refusé ?

Intervention de Buttet Yannick : Si c'est refusé, si c'est en dehors du quota de 50 % effectivement la volonté c'était justement que les gens se regroupent aussi au niveau des voitures ! C'est sûr que si vous avez 25 employés et que vous avez zéro place de parc avec votre entreprise, il y a aussi un certain problème. Parce que la collectivité doit aussi apporter des solutions de manière à ce que vos clients puissent venir vous trouver, ou qu'une partie de vos employés puissent venir. Ensuite, je ne suis pas certain qu'il revienne à la municipalité de devoir trouver une place de parc pour chacun de vos employés parce que deux qui habitent l'un à côté de l'autre veulent absolument chacun avoir leur voiture. Donc là, je pense qu'il y a une certaine souplesse à avoir de notre côté. Mais il revient aussi à chacun d'assumer sa responsabilité que ce soit des privés ou des entreprises. Mais c'est pas le but de faire une chasse aux

sorcières, comme laissaient sous-entendre certains. Mais on se doit de régler cette problématique qui est quand même assez récurrente chez nous. Et si on prend le village de Muraz, c'est assez clair ! On a des commerces qui sont à proximité. On a dit des parents qui vont chercher des enfants, c'est très simple. On a des parents qui vont chercher-amener les enfants, ils feraient mieux probablement de les laisser aller à pieds, ou à vélo même s'il y en a beaucoup qui vont avec ces moyens là. On a des gens qui se rendent à l'EMS, on a des gens qui viennent en visite comme vous l'avez dit tout à l'heure, on ne peut pas se permettre de mettre à disposition finalement du côté de la commune, des places de parc en suffisance pour chaque employé et chaque habitant du village.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Quelqu'un d'autre a encore une question par rapport à cet article 4 ? Ce n'est pas le cas, nous passons à l'article 5 : "droit". Article 5 alinéa 1, nous avons une proposition de modification de la commission, je passe la parole au Président de la commission.

Intervention de Gex-Fabry Alexis : Alexis Gex-Fabry alors on propose de modifier la phrase, c'est le mot "prolongé", on supprime prolongé et on remplace par "illimité" ça nous offrait plus de possibilité dans la durée.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Effectivement, pas de souci de ce côté-là.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Vous retirez votre proposition ? Donc la proposition de la commission est acceptée. Nous passons à l'article 5, alinéa 2, 5 alinéa 3. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Notre proposition, c'est de supprimer toute la dernière phrase. Parce que aujourd'hui il est déjà possible de prendre des dispositions si un véhicule continue d'être stationné alors qu'il y a eu une annonce préalable et l'annonce d'une manifestation par exemple. Mais il ne faudrait pas renverser le système par rapport à ce qui est écrit. Pourquoi sans annonce la commune pourrait mettre un véhicule en fourrière ? Est-ce à celui qui a une vignette de s'inquiéter à 4 heures le matin de savoir s'il a neigé pour évacuer son véhicule de peur de le retrouver à la fourrière ? C'est illogique et pas cohérent parce que celui qui n'a pas d'autorisation mais qui est parké la nuit, en zone bleue, lui il ne devra pas déplacer son véhicule. Alors comment la commune va-t-elle contrôler quel véhicule doit être évacué suivant qu'il ait reçu une autorisation ou non ? Ça nous paraît très difficile donc on propose de la suppression de la dernière phrase donc depuis : en particulier jusqu'à la fin.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Est-ce que la municipalité veut prendre position sur ce point ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Je crois que ce point là, on va le travailler en commission. Il sera dans la deuxième lecture.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'accord donc Monsieur Vuille, vous maintenez votre proposition ? Alors est-ce que quelqu'un d'autre dans l'assemblée veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, Monsieur le Président de la municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, moi j'encourage en tout cas les gens qui souhaitent biffer cette phrase à le faire lors des réflexions de la commission de deuxième lecture et pas à le faire maintenant ! Parce que la différence, contrairement à ce que vous avez dit, entre quelqu'un qui serait en zone bleue et qui n'aurait pas besoin de déplacer son véhicule et puis quelqu'un qui a une vignette et qui devrait le faire, c'est que quelqu'un qui est en zone bleue ne pourra pas laisser son véhicule des jours entiers sur une place ! Des jours entiers sur une place, c'est quand on dit "bref délai". Il ne s'agit pas d'aller réveiller quelqu'un à 4 heures du matin, d'aller sonner puis de dire on va déblayer la neige alors il faut que vous veniez enlever votre voiture ! L'idée c'est de dire et bien si le lendemain ou le surlendemain il y a des travaux, par exemple d'entretien des arbres comme c'est des exemples qui ont été pris là, et bien on peut demander aux gens de déplacer leur véhicule, même s'ils ont une vignette. Alors que celui qui est en zone bleue et bien il ne pourra pas dépasser de toute façon la durée du temps de stationnement. C'est pour permettre, pour éviter que certains disent : ma foi, moi j'ai payé ma vignette, je suis sur une place sur laquelle j'ai le droit de stationner, donc je vais laisser ma voiture.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille, deuxième prise de position !

Intervention de Vuille Côme : Donc en résumé, c'est de revenir au système qui existe actuellement, c'est-à-dire que s'il y a une annonce par exemple qu'il y a une coupe des arbres, vous mettez des petits panneaux pour annoncer, vous pouvez dire, ou quand il y a une manifestation : Attention on ne peut pas stationner dans deux jours parce qu'il y a la Fête Dieu ou je ne sais quelle manifestation ! Ça on est d'accord, que vous ayez une vignette ou pas. Mais là, si c'est rédigé dans ce sens-là, donc il faudrait avoir cette réflexion dans ce sens-là mais nous, on ne peut pas laisser, c'est pourquoi je maintiens la proposition parce que comme elle est rédigée là, ça va à l'inverse. A bref délai quand il neige, les travaux de déneigement sont en général quand même assez tôt le matin, donc je veux dire d'accord que la commission de deuxième lecture doit travailler ça, mais nous on maintient notre proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. Monsieur Buttet !

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'il ne faut juste pas tomber dans le ridicule. D'aller laisser sous-entendre qu'on va réveiller les gens à 4 heures du matin, (non non ce n'est pas ce qui est écrit) Les brefs délais, vous, vous imaginez maintenant alors "bref délai" c'est dans les 10 minutes qui suivent., parce que vous y mettez un peu de mauvaise volonté de votre côté. Si on lit aussi "les travaux d'entretien des arbres" c'est pas un élément où on arrive puis tout d'un coup c'est une surprise : Tiens, il y a un arbre à tailler aujourd'hui alors que c'était pas prévu ! La volonté ici c'est de vraiment de dire que quelqu'un qui a une vignette n'a pas forcément le droit de stationner à long terme. Et si vous voulez modifier ce point-là, pour clarifier la chose je pense que c'est un bon élément mais si vous le biffez, vous allez pas forcément le retravailler en deuxième lecture. Et dans la même réflexion que ce Conseil a décidé d'ajouter une lettre sur votre proposition en disant : Ben comme ça elle sera dans le Règlement et on pourra la retravailler. Moi je vous encourage à laisser cette phrase dans le Règlement pour pouvoir la retravailler. Je pense que c'est exactement la même logique que ce que vous aviez proposé tout à l'heure en disant : ce qui ne figure pas dans le Règlement n'est pas forcément retravaillé, donc laissez-là, ce qui vous forcera sera exactement à la retravailler. Selon la logique que vous avez vous-mêmes développée tout à l'heure.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Vuille, vous maintenez votre proposition ? C'est le cas. Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Si vous suivez la proposition du Conseil Municipal, je vous prie de lever la main. Merci. Si vous acceptez la contre-proposition du PLR consistant à supprimer la deuxième phrase, je vous prie de lever la main ! Merci. Abstention ? Levez bien la main avec votre papier. Merci. La proposition de la municipalité est soutenue par 29 Conseillers généraux, la contre-proposition par 7 et 3 abstentions. Donc c'est la proposition de la municipalité qui est retenue.

Nous passons à l'article 6. Article 6, alinéa 1, article 6 alinéa 2. Nous passons à l'article 7 : "redevance". Article 7, alinéa 1, article 7 alinéa 2, article 7 alinéa 3. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Donc nous, c'est un peu la même proposition qu'avant pour les zones. Mais là je pense que les zones, à la limite, on peut comprendre plus ou moins l'avis de la municipalité qui est passé avant, c'est-à-dire que vous voulez garder cette compétence pour vous, mais là, la fixation des tarifs, je pense que c'est pas quelque chose qui devrait se modifier où les tarifs, dans d'autres domaines, vous devrez repasser devant le Conseil Général pour les modifier. Donc la proposition qui est, c'est de dire que la fixation des tarifs est de la compétence du Conseil Général et pas du Conseil Municipal.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Que vous dire là-dessus. Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Nous partions, en tout cas la commission sur le principe que c'était quand même le Conseil Municipal qui était en droit de fixer les tarifs. Donc nous, nous maintenons en tout cas cette prérogative entre guillemet.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position dans l'assemblée ? Donc je prie les scrutateurs de se lever et s'il vous plaît, levez bien haut la main avec votre bulletin de vote. Donc nous allons poser la contre-proposition à la proposition de la municipalité, en commençant par cette dernière.

Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition du Conseil Municipal sont priés de lever la main. Merci. Les Conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition du PLR sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? La contre proposition du PLR est retenue par 21 voix, contre 18 en faveur de la proposition de la municipalité et 0 abstention. Nous passons à l'article 8 : "cartes pour vignettes, autorisations de parage". Article 8, alinéa 1, article 8 alinéa 2, article 8 alinéa 3.

Oui, Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC. Je passe la parole à Stéphane Angst.

Intervention de Angst Stéphane : Stéphane Angst, pour l'UDC. A l'endroit où c'est noté la vignette ou autorisation est transmissible, nous on aurait aimé rajouter "à des numéros de plaque définis". fait, à l'article 4 on dit qu'il faut remplir des critères relativement précis pour obtenir cette autorisation ou cette vignette, donc on ne comprenait pas bien pourquoi après on pouvait la transmettre, entre guillemets, à n'importe qui.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Excusez-moi, je n'ai pas bien compris le texte.

Intervention de Angst Stéphane : Alors la vignette ou autorisation est transmissible, et puis après ajouter "à des numéros de plaque bien définis".

Intervention de Fontannaz Bertrand : A des numéros de plaque bien définis ! Ok. Prise de parole de la municipalité ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Je dois dire une chose, c'est que cet article lorsqu'on l'a travaillé ensemble en commission, il n'a pas fait l'unanimité au début. Puis après on s'est rangés en se disant que dans notre réflexion, c'était tout simplement que si nous n'attribuions pas à une vignette à un numéro d'immatriculation, à une plaque, ça permettait entre autre, le covoiturage. C'est-à-dire qu'une personne elle prenait une semaine, c'était une qui prenait la voiture, une semaine c'était l'autre. D'autant plus qu'il y a toujours ce fameux garde-fou des 50 %. Donc pour nous, ça n'a aucune influence qu'une personne, que la vignette soit liée à un numéro de plaque, du fait qu'on utilisait ce fameux quota de 50 %. Et en plus que ça favorisait le covoiturage. Maintenant on peut en reparler en deuxième lecture.

Intervention de Angst Stéphane : Stéphane Angst pour l'UDC alors et je comprends bien, c'est juste que nous c'était par rapport à l'article 4 qui était relativement précis. C'était juste ça, le lien entre les deux qu'on ne trouvait pas très cohérent. Mais après, je comprends bien votre réponse. Alors pourquoi pas retravailler en deuxième lecture.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Pour nous il n'y a pas de raison de changer, mais si on peut travailler en deuxième lecture.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Donc vous retirez votre proposition ?

Intervention de Angst Stéphane: Oui

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci nous passons à l'article 9 : "restitution ou retrait". Article 9 alinéa 1. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. L'alinéa 1, on aimerait juste une explication parce que quand on voit l'alinéa 2, qui nous explique que le retrait ne donne pas droit à un remboursement de la redevance. Question pour l'alinéa 1, est-ce que celui qui doit rendre, qui ne remplit plus les conditions est-ce que lui, il a droit à un remboursement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Panchamp, si on voit, je pense que c'est l'alinéa 2 que vous parlez ou bien, Côme ? C'est marqué celle-ci retient en cas d'usage abusif le retrait ne donne pas droit à un remboursement de la redevance. C'est ça ?

Intervention de Vuille Côme : Alors on ne s'est peut-être pas bien compris. Alors ça, c'est pour le retrait. Mais par rapport à une personne qui a fait un cas d'usage abusif. Ce que vise l'alinéa 1, c'est qu'une personne qui remplirait plus les conditions, par exemple qui ne serait plus travailleur sur la commune, qui doit restituer la vignette. Donc là, à ce moment-là, est-ce que cette personne aurait un remboursement puisqu'elle a dû payer d'avance pour toute l'année, que ce soit juste une confirmation par rapport à cette interprétation, merci.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors effectivement entre les deux, il y a une différence. En usage abusif il n'y aura pas de remboursement, ça c'est clair. L'alinéa 1, si les conditions de la personne puisque c'est lié à une personne, ont changé parce que la personne elle n'est plus domiciliée sur la commune ou a son poste de travail qui a changé, il est clair qu'il y a un remboursement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour ces précisions. Autres prises de parole pour cet article 9 ? Ce n'est pas le cas, on passe à l'article 10 : "exception" Alinéa 1. Article 11 "application". Pas de remarque. Article 12: "amende" alinéa 1. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, donc on a des questions sur ces amendes. On a vu que dans le préavis du service de l'Etat, il vous demandait de faire une correction par rapport à cet article 12. Alors la première question c'était pas très clair, si le projet qui était soumis, il avait déjà intégré cette correction demandée par le canton et puis, si on comprend bien, le canton il dit : Attention c'est pas des amendes d'ordre au niveau de la loi sur les amendes d'ordre. Donc ça veut dire, si je comprends bien, comment elles sont définies ces amendes ! Notre question elle est la suivante : Est-ce qu'on ne devrait pas, justement, mettre le tarif des amendes et le catalogue des infractions aussi ma foi dans une annexe ou dans quelque chose comme ça ? A quoi va renvoyer ce système d'amendes si c'est pas à la loi sur les amendes d'ordre?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Planchamp !

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, Jean-Luc Planchamp, donc, effectivement, le canton nous a attiré l'attention sur plutôt un terme, c'était plutôt de la forme ou le mot qui les dérangeait au niveau de l'amende. Mais on l'a corrigé pour répondre à votre question. Dans le Règlement que vous avez, c'est la correction suite à la remarque du canton. Donc, elle est déjà intégrée là-dedans. Après, ce que vous parliez entre amende etcetera, là c'est pas trop mon fort là-dessus bien que j'en paie assez souvent mais, si je dois encore regarder là-dessus, je préférerais qu'on le travaille encore de façon plus approfondie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Juste pour préciser, Monsieur Planchamp, vous avez dit : Le texte tient compte déjà de la modification qui a été proposée par le canton.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Effectivement.

Intervention de Bertrand Fontannaz : Oui, Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui, donc juste pour compléter et puis pour apporter donc à votre réflexion pour la suite dans ce Règlement, c'est-à-dire que, la vraie question c'est comment est-ce qu'on

définit ces amendes ? Si c'est pas la loi sur les amendes d'ordre, il faudra bien les définir, c'est-à-dire qu'on devra bien quand même avoir un tarif pour une personne qui fait un usage abusif, pour une récidive, pour une personne qui fait simplement de dépasser le temps d'autorisation ou bien une personne qui se parque sans autorisation. Enfin, vous voyez, il y a plein de, normalement il y a un catalogue des mesures avec les sanctions et puis savoir, en fait, la question c'est : Les gens qui viennent sur notre territoire, même stationner un jour, ils doivent pouvoir lire ce Règlement et puis savoir à quelle sauce ils sont mangés. Donc c'est-à-dire, soit on fait un renvoi à une loi qui existe pour la définir si ce n'est pas le cas, moi je propose simplement, dans la réflexion, d'adopter une annexe avec la liste des infractions et puis les sanctions et puis je proposerais que cette annexe soit aussi de la compétence du Conseil Général.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp si vous voulez prendre position !

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, alors comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'on va retravailler cet article 12 en travaillant ce que vous proposez. Ça veut pas dire que ça sera accepté. Peut-être que la liste on peut la faire relativement facilement. Après le reste, de la compétence du Conseil Général etcetera, ça c'est nous qui allons travailler là-dessus.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de position par rapport à cet article 12 ? Ce n'est pas le cas, article 13 : "voies de droit", Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, encore une remarque qui fait partie de vos réflexions futures. Ces quids de l'indication des voies de droit, à la suite du Tribunal de police. Là vous indiquez donc la première étape, et toujours dans le souci de se dire qu'il y a un citoyen qui peut venir d'ailleurs dans notre commune voire même d'ailleurs dans un autre canton qu'il doit savoir, en lisant ce Règlement, qu'elle sera la suite de la procédure après le Tribunal de police. C'est-à-dire, soit on fait un renvoi à une loi cantonale, soit on explique quelles voies de droit sont la suite. Donc c'est juste quelque chose peut-être à rajouter dans votre réflexion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Planchamp !

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, donc effectivement, puisqu'on va travailler l'article 12 puis que l'article 13 en découle dans certains cas, on va le travailler en même temps.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Voilà, autres prises de parole par rapport à cet article 13 "voies de droit" ?

Article 14 "Entrée en vigueur". Ce n'est pas le cas. Nous avons donc terminé avec l'étude de détails. Nous passons au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole ou des observations générales. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui Côme Vuille pour le PLR, donc nous le PLR, conformément à notre prise de position dans l'entrée en matière, je crois qu'il a été illustré par les nombreuses questions qui étaient soulevées dans cette lecture. Il y a beaucoup d'interrogations encore, donc en tout cas, en l'état, il nous paraît difficilement acceptable et on a toujours l'impression malgré tout qu'on fait un système qui s'avère très compliqué pour finalement un problème qui pourrait être réduit beaucoup plus simplement

à des secteurs limités ou à des mesures bien pré-ciblées qu'un Règlement aussi général. Donc, c'est pourquoi le groupe PLR il va refuser ce Règlement au vote final.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane : Stéphane Angst pour l'UDC, alors j'avais juste encore une remarque à faire sur quelque chose qui ne figure pas dans le Règlement mais c'était dans les objectifs du Conseil Municipal, enfin du message qui nous a été transmis. Pour ce faire, je vais prendre un exemple. Si, par exemple, au parking des Perraires Sud, il est prévu une durée limitée de 3 heures en zone bleue, donc si, par exemple, une personne rentrerait du travail à 16.00 heures, elle pourrait mettre son disque jusqu'à 19.00 heures et ensuite il est prévu à partir de 19.00 heures d'avoir un stationnement libre jusqu'à 7.00 heures du matin. Ce qui ferait donc que cette place serait occupée quand même de 16.00 heures jusqu'à 7.00 heures du matin. Et puis, on se demandait si ça correspondait vraiment à l'objectif 6 qui était de supprimer les véhicules ventouses. Voilà, parce qu'à partir de 4.00 heures de l'après-midi, on risque de se retrouver avec ce problème de places occupées jusqu'au lendemain matin.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, Jean-Luc Planchamp, donc, je crois qu'on l'a dit au début aussi, Monsieur Buttet l'a dit. On va pas faire la chasse aux sorcières. On est conscient que cette tranche d'heures que vous parlez, effectivement, puisqu'on octroie 3 heures. Je vous rappelle juste qu'aux Perraires on a mis 3.00 heures, c'est justement à cause des manifestations sportives. On aurait pu faire une zone bleue mais ça ne tenait pas la route. On a mis 3.00 heures tout en se disant qu'elle sera complétée par la cours d'école lorsqu'il y a des grosses manifestations. Maintenant, la personne qui vient, effectivement, à 16.00 heures, qui parque pendant 3 heures 19, après, elle tombe dans la tranche de nuit 19.00 heures – 7.00 heures. Effectivement, mais c'est 3.00 heures près de toute façon, à 19.00 heures c'est libre.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane : Stéphane Angst pour l'UDC, est-ce que dans une réflexion future, si ça cause problème, c'est peut-être possible de limiter les 19.00 heures à 7.00 heures à par exemple je sais pas, 22.00 heures à 7.00 heures ou 23.00 heures à 7.00 heures si toutefois ça poserait problème je veux dire dans une réflexion future.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors Jean-Luc Planchamp, je réponds volontiers à Monsieur Angst parce que c'est justement dans cette direction-là qu'on va évoluer dans le projet. La commission va travailler, va ajuster les heures, mais pour l'instant, ces 19 heures - 7 heures, c'est un peu la norme entre guillemets, c'est ce qu'on trouve partout. Après, on vous l'a dit, ce projet il est évolutif, ce projet il va être modifié, on va tenir compte de beaucoup de paramètres, y compris de vos remarques. Donc, laissez-nous le travailler encore. On va le travailler déjà pour la deuxième lecture, on va vous refaire une mouture, mais surtout, il faut une fois que ce projet démarre, c'est tout. Il faut qu'on ait ce cadre de travail parce que si il démarre pas et bien on repart pour 4 ans ou 6 ans comme ça a déjà été fait. Je crois qu'il a commencé en 2011, on est en 2016, ce projet il arrive tranquillement, il prend forme. Effectivement, il est pas parfait à entendre vos réflexions, mais en tout cas il prend forme. Puis, ce qu'on vous demande, c'est surtout nous laisser ce cadre de travail qui nous permet d'avancer. Si nous n'avons pas ce cadre de travail, on avancera jamais dans ce projet et puis ça continuera à rouspéter tous les jours que les places sont occupées, qu'on tourne 22 fois autour de la Maison de la Cour etcetera.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Sallin !

Intervention de Sallin Didier : Didier Sallin, PDC, afin de préparer aussi le cadre pour la deuxième lecture, je rajouterais volontiers un article 15 pour l'instant vide intitulée "tarifs".

Intervention de Fontannaz Bertrand : Est-ce que la municipalité veut s'exprimer là-dessus ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors Jean-Luc Planchamp, je crois que la question elle a été posée tout à l'heure. On a dit qu'on faisait en deuxième lecture. Premièrement, on a aussi dit que le tarif il était du Conseil Général. J'ai cru entendre ça non ? Et puis c'est les tarifs que vous voulez savoir ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Sallin ! Si vous voulez préciser un petit peu votre point.

Intervention de Sallin Didier : Non, je ne veux pas les connaître aujourd'hui mais, par contre, de mettre le paragraphe qui va être rempli par la commission pour la deuxième lecture et donc voter durant la prochaine session. Le cadre sera ainsi placé avec un article 15 qui existera depuis aujourd'hui.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Alors, il y aura un petit souci avec ça. C'est dès le moment où on le mettra dans le Règlement le tarif, et bien la fois où on va devoir les ajuster parce qu'encore une fois, on souhaiterait que ce projet il s'ajuste, il évolue, ça va faire effet contraire, ça va nous freiner totalement. Les tarifs, ils ont déjà été imaginés que vous sachiez. Si on peut en parler ici, je pense qu'on peut en parler ouvertement, c'est donc ... (il y a un problème, non mais dites-le s'il y a un problème !)

Donc, le tarif que nous avons déjà travaillé dans la commission il est fixé à Fr. 40.- par mois, Fr. 440.- sur l'année. C'est comme ça que c'est fixé, on a regardé autour de chez nous. Si on a les tarifs, par exemple de Monthey, je les ai ici sous les yeux, c'est Fr. 60.- par moi, Fr. 660.- à l'année. J'ai les tarifs de Martigny aussi. Bref, avec ce Fr. 40.- par mois, Fr. 440.- à l'année, on est certainement dans les meilleurs marchés. J'ai répondu Monsieur Sallin ?

Intervention de Sallin Didier : Didier Sallin, oui, merci !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Turin ! Entre parenthèse je m'excuse, je n'ai pas vu ce qui s'est passé, j'ai juste entendu une remarque, je ne peux pas intervenir si j'ai pas vu ce qui s'est passé par rapport à ce que vous avez dit. Monsieur Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin, PLR c'est moi qui ai un peu souri quand Monsieur Planchamp nous a dit : Est-ce que j'ose en parler des tarifs ! C'est ça qui me gêne et qui nous gêne au PLR. On est en train de se poser la question est-ce qu'on a le droit de parler aux citoyens de ce qu'on va leur imposer ! Est-ce qu'on a le droit de dire quels secteurs on va faire quoi ? Est-ce qu'on a le droit de leur dire quels tarifs on veut faire ? C'est une attitude, vous avez compris la position du PLR sur le principe, on ne peut pas marcher là-dedans. Parce que nous, on est les représentants du peuple et puis on a le droit de savoir à quelle sauce on va être mangés ! Donc n'ayez pas peur Monsieur Planchamp de tout nous dire parce que après, vous serez à l'aise pour appliquer quelque chose où vous nous aurez tout dit ! Par contre, j'imagine, moi à votre place, je serais mal à l'aise si vous nous dites pas certaines choses puis après vous l'appliquez ! Et puis vous aurez des gens qui seront mécontents. Mais notre but ce n'est pas de freiner

votre volonté de régler cela, mais c'est qu'on soit transparent, qu'on soit informé. Puis après on peut marcher avec vous ! Mais on ne peut pas ne pas avoir droit au chapitre et puis après être d'accord avec vous. Donc il faut accepter que les représentants du peuple puissent savoir à quelle sauce ils sont mangés et puis après ben ils disent oui ou non. Voilà !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs je pense que mon collègue Planchamp, tout comme mes collègues du Conseil Communal, c'est pas la transparence dont ils ont peur. Je crois que nous avons fait preuve à différentes reprises d'une transparence qu'aucun autre Conseil Communaux !?! (communal) de ce canton n'a mise en avant. Ce que mon collègue Planchamp n'apprécie pas, c'est le ton moqueur avec lequel les remarques sont faites. Je ne peux que l'approuver dans ce contexte là. Lorsqu'on débute un débat en disant que finalement le problème n'existe pas, je pense que si c'est le cas vous devriez peut-être vous, au PLR briffer vos représentants de la commission pour qu'ils relayent vos interrogations et vos critiques avant d'arriver au plénum et de casser le travail également de vos représentants dans la commission. Et cette confiance et ce respect doivent être mutuels, c'est la raison pour laquelle je peux comprendre mon collègue Planchamp lorsqu'il a une réaction d'étonnement ou d'agacement dans son travail dans la mesure où il s'est engagé, je n'ai pas besoin de le défendre, il s'est engagé aussi dans le sens des intérêts des habitants de cette commune, contrairement à ce que vous venez de dire en disant : Nous, nous représentons la population et puis vous, faites vos petites affaires au Conseil Communal. Il s'est engagé aussi depuis de nombreux mois avec l'appui de la commission du Conseil Général qui a aussi fait un gros travail, qui est ici sous vos yeux aujourd'hui ! C'est pas que le travail du Conseil Communal, c'est aussi le travail d'analyse de la commission du Conseil Général. Donc je pense que c'est ces éléments-là qui peuvent aussi pousser certaines personnes qui sont beaucoup engagées à attendre simplement le respect dans la manière de traiter les dossiers et nous n'avons pas peur de la transparence, rassurez-vous, vous le savez, vous l'avez relevé vous-même au début dans le rapport de la commission de gestion. Nous collaborons très volontiers, nous aimons le débat, la seule chose que nous pouvons exiger du côté du Conseil Communal, c'est le respect des positions et des élus.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Maryline Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer, alors moi j'avais juste une question donc, j'ai pas compris. Donc Fr. 40.- par mois pour une vignette, mais Fr. 440.- par année. Quel est le mois gratuit ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Nous avons compté effectivement sur onze mois c'est-à-dire qu'on a compté une personne pendant un mois, elle va peut-être partir en vacances etcetera et on a compté sur onze mois. Et puis on a vu aussi que dans les Règlements de Monthey et Martigny c'est aussi compté sur onze mois. Ils comptent sur onze mois, en comptant qu'il y a peut-être quatre semaines de vacances par année, où les places de parc ne sont pas utilisées.

Intervention de Cottet Véronique : Véronique Cottet, PLR. Alors si les vignettes sont transmissibles, ça veut dire que pendant un mois elle n'est pas transmissible aussi ? Puisque les gens sont sensés être en vacances.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp, je saurai mon nom à la fin de la soirée. Les vignettes elles ne sont pas transmissibles, elles sont transmissibles ! Et puis là, elles sont nominatives déjà. Non pardon, elles sont transmissibles. Maintenant, qu'est ce que vous dites Madame Cottet, parce que je suis un peu fatigué, il faut que je remette tout ça en place. ça veut dire que pendant un mois ... Qu'est-ce que vous disiez ?

Intervention de Cottet Véronique : Véronique Cottet, je disais : Etant donné que les vignettes sont transmissibles, et puis qu'on considère que les gens sont un mois en vacances, est-ce que pendant ce mois là, la vignette est quand même transmissible ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Et bien oui, je ne vois pas comment on pourrait contrôler différemment.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de parole ?

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur, peut-être juste si je peux me permettre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs c'est aussi la volonté vous savez c'est un petit peu comme les rabais lorsque vous prenez plusieurs mois, donc sur une année vous payez Fr. 440.-- ce sera probablement le cas de la très grande majorité des vignettes qui seront octroyées. L'idée des vignettes qui sont un peu plus cher par mois, ben c'est de dire que c'est des gens qui en ont besoin ponctuellement, mais vous avez bien compris pendant tout le débat de ce soir qu'il n'y aura pas beaucoup de vignettes à disposition pour les vendre au mois ! Donc c'est plutôt sur les Fr. 440.- par année qu'il faudra partir, sauf peut-être dans des cas particuliers. Donc c'était l'idée de dire : Si vous prenez toute l'année, vous avez ce montant de Fr. 440.--.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de parole ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, ce serait juste une question concernant les Plavaux. On voit chaque, enfin pas chaque week-end, mais il y a des week-ends où effectivement il y a beaucoup d'encombrements parce que les gens viennent de partout pour regarder jouer leurs enfants au football. Et puis ma question était de savoir si il y avait une réflexion qui avait été faite pour peut-être indiquer aux personnes qui peuvent aller parquer peut-être aux Perraires et qu'elles évitent justement de parquer sur les trottoirs parce que des fois c'est vraiment encombré. Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale évidemment cela a déjà été fait, ça a été transmis aussi à l'UCM de manière à informer au moins les gens du club local de parquer là-bas. Il y a encore, on voit un élément psychologique parce que les gens ont l'impression que les Perraires sont très très loin du stade de foot des Plavaux. Mais ça me fait plaisir que vous disiez ça parce que ça montre que cette problématique dépasse simplement des soucis ponctuels. On prend les Plavaux, on a ce problème pendant les matchs, on a ce problème lorsque les parents vont amener les enfants à la crèche et à l'UAPE, on prend le secteur des Perraires, on a des

gens qui stagnent sur les places publiques et qui louent même leur propre place de parc à d'autres. Vous prenez la Maison de commune, on a des gens qui viennent de Monthey qui laissent leur voiture là pour prendre l'AOMC plutôt que de payer un parking à Monthey ! Vous prenez le secteur de Muraz, on a des problèmes ici pour accéder parfois à l'EMS ou à l'école. La même chose sur le secteur des Condémines. Donc votre remarque montre simplement que cette problématique est globale. Qu'elle va de pair avec l'urbanisation de notre commune, l'agrandissement de notre commune et qu'on se doit aujourd'hui de régler cette problématique avec du bon sens et de la souplesse mais elle nécessite une réponse globale.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Delaloye ! Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille, chef du groupe PLR. Je ne peux pas accepter la remarque de Monsieur Buttet, je suis obligé de réagir, j'en suis désolé, mais je trouve inacceptable aussi qu'on ait cette arrogance par rapport à un groupe politique. Il faut aussi comprendre qu'on a fait du travail en séance de groupe. On s'est aussi réunis vous pensez que pour faire ces remarques, on s'est pas dit : Notre but c'est d'aller démolir toutes les virgules pour aller embêter le Conseil Municipal. Je crois que personne n'a remis en question le travail de Monsieur Planchamp, le travail de la commission communale. On a le droit de dire qu'on est pas d'accord avec le Règlement et qu'on trouve que c'est pas nécessaire ! ça je pense que vous pouvez pas nous l'enlever. Dans mes propos, je ne crois pas que j'ai eu un moment déplacé par rapport à Monsieur Planchamp. On a posé des questions et d'ailleurs il y a aussi beaucoup d'autres questions de ce plénum et je crois que c'est ça un débat au sein du Conseil Général, ça va favoriser la réflexion pour améliorer ce Règlement, vous l'avez rappelé, c'est évolutif. Simplement qu'on a le droit d'avoir notre avis et j'aimerais vraiment un jour que ça cesse, ce comportement de penser qu'on a dit des choses arrogantes, parce que je comprends, on a pris plusieurs fois la parole sur ce Règlement mais ce n'est pas contre Monsieur Planchamp ! C'est parce qu'on est pas convaincu par ce Règlement, on n'est pas convaincu en une minute, on a fait quand même plus de 4 heures de réflexion. Pensez que le temps qu'on a rédigé cette proposition on l'a pas fait non plus en l'air, donc je veux dire c'est un peu facile aussi de mépriser le travail des membres de ce Conseil Général. Par cette remarque, je suis désolé, peut-être que vous avez eu l'impression qu'on a eu une remarque déplacée, je vous dis franchement ce n'est pas le cas. Mais alors de votre côté aussi, ne méprisez pas le travail des membres du Conseil Général.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs je pense que Monsieur Vuille m'a mal compris. J'ai réagi au comportement inapproprié et inadapté d'un des membres de votre groupe. Le premier devant moi. Non, quand on se moque en rigolant, c'était la réaction de Monsieur Planchamp. Ce n'était pas lié à vos remarques, ce n'était pas lié au débat qu'il y a eu ici autour de la table. Et jamais le Conseil Municipal n'a méprisé le travail des Conseillers généraux. Jamais ! Ce qui n'est pas acceptable, ce sont des remarques moqueuses, des petits rires moqueurs à l'encontre des gens qui présentent les dossiers. Et jamais je ne me permettrais pour ma part, ni l'un des membres du Conseil Communal de vous traiter de cette manière-là. Le débat est très positif. Vos remarques sont tout à fait positives, on a aussi le droit de ne pas être d'accord. Quand vous dites finalement il n'y a aucun problème dans la commune du côté des parkings, laissons aller ! Quand vous dites finalement le seul objectif c'est remplir les caisses, si c'était remplir les caisses on aurait mis des horodateurs partout puis on aurait pas proposé des zones bleues. Donc notre objectif c'est de gérer au mieux le territoire de notre commune, c'est notre responsabilité. Maintenant que les groupes fassent de la politique, c'est tout à fait normal qu'il y ait du débat, qu'il y ait des idées, c'est tout à fait normal. Je remets en question la manière

dont l'un de vos membres s'est moqué du porteur de projet et pas du tout de vos remarques, ce n'était pas du tout à votre rencontre. Je pense qu'après il vous reviendra à vous comme chef de groupe de remettre aussi à l'ordre les gens qui dérapent.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Bien dit. D'autres observations au sein du plénum par rapport au Règlement ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat.

Conformément à notre Règlement, peuvent maintenant s'exprimer le Président de la commission, les représentants du Conseil Municipal. Monsieur Alexis Gex-Fabry vous voulez vous exprimer ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président de la municipalité ? Ce n'est pas le cas.

Je rappelle qu'en vertu de l'article 28 alinéa 2 de votre Règlement, le vote final de tout Règlement se fait en deux lectures à l'occasion de deux séances différentes. Toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres présents le Conseil Général peut décider après une seule lecture que sa décision est définitive. On a dit à plusieurs fois qu'on allait éventuellement voter. Est-ce que quelqu'un fait une demande pour un vote en une ou en deux lectures ? Ce n'est pas le cas, donc de facto le Règlement sera adopté en deux lectures. Oui ?

Intervention de Hohenauer Maryline : Maryline Hohenauer, vu que c'est la première fois qu'on va faire un Règlement en deux lectures, je voulais savoir qui va former cette commission ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : La commission existe déjà, c'est la même commission qui va plancher sur le Règlement.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Alors ce n'est pas précisé dans le Règlement. Je ne sais pas si c'est vraiment pertinent que ce soit la même commission qui refasse le même travail ? Si ça serait pas plutôt intéressant que ça soit d'autres membres qui n'ont pas siégé dans cette commissions qui auront un autre regard et qui peuvent apporter d'autres choses que la commission. Est-ce que ... je ne sais pas si le Bureau voudrait se renseigner ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je prends note et le Bureau examinera la question pour savoir ce qu'il en est.

Nous passons au vote sur le Règlement avec ses amendements. Je prie les scrutateurs de prendre place. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le Règlement avec les modifications apportées, je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstentions ? Merci. En faveur du Règlement 23, refus 8, abstentions 8. Donc le Règlement communal tel qu'amendé est accepté. Il est transmis à la municipalité et sera ensuite analysé à nouveau par la commission idoine. Et après il faudra encore l'homologation du Conseil d'Etat si le Règlement est accepté. Nous allons faire une pause, vu que nous siégeons depuis 3.00 heures, de 10 minutes et nous passerons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Motion

Intervention de Fontannaz Bertrand : Voilà nous reprenons la séance. Je tiens juste à préciser puisqu'il y a eu certaines questions. Le Règlement donc passera en deuxième lecture. Actuellement il est retourné au Conseil Municipal qui va retravailler en fonction des discussions qui ont eu lieu ce soir. Par la suite une commission se prononcera et après ça repassera au Conseil Général.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour "Motion". Je vous rappelle que la procédure est définie à l'article 30 de notre Règlement. Lors de la séance du 13 juin 2015 le Bureau a précisé la procédure. Il en ressort que d'une manière générale les entrées en matière se font pour les sujets n'émanant pas du Conseil Général. La notion de « combattue », terme pas très heureux et repris à l'article 30 alinéa 4 du Règlement, doit être comprise comme une demande de discussion et non pas comme une opposition stricto sensu. La discussion générale est donc ouverte si la motion est combattue. Ainsi, si un Conseiller général veut poser une question, a besoin d'éclaircissements ou désire s'exprimer sur une motion par exemple, il doit débiter son intervention en indiquant formellement qu'il combat la motion.

Le processus pour les motions sera donc le suivant : Annonce par le Président ; Développement par le premier signataire ; Question du Président au Conseil Municipal pour savoir si la motion est combattue par la municipalité ; Question du Président du Conseil Général pour savoir si la motion est combattue par un Conseiller général ou un groupe ; Ouverture de la discussion générale si la motion est combattue ; Clôture de la discussion ; Dernière parole au premier signataire et à la municipalité et le Vote.

La motion "adoption du budget : un processus raisonnable" a été déposée le 17 février 2016. Le Bureau l'a examinée et l'a jugée recevable. Une copie vous a été transmise en annexe de l'ordre du jour de la séance de ce soir. Je prie le dépositaire de développer la motion.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, vous vous souvenez tous encore du dernier budget. Ce plénum est revenu en arrière en matière de recevabilité des amendements au budget, refusant de voter des amendements portant sur des rubriques par nature. A l'appui de ce revirement, l'avis de Monsieur Chevrier, chef de service à l'Etat. Toutefois, et une lecture attentive de sa réponse vous l'aura démontré, il s'est prononcé sur des titres de rubrique et non sur des rubriques par nature. De plus son interprétation est contestée par de nombreuses voix dans ce plénum. Mais il ne s'agit pas ici de revenir sur le débat de décembre. Il faut voir l'avenir et donc le budget 2017. Les groupes politiques continueront de déposer des amendements. S'il doivent se plier à la règle nouvelle, ils risquent donc d'y avoir plusieurs centaines d'amendements qui seront déposés se rapportant à chaque petite rubrique. Par exemple, le groupe PLR continue d'être persuadé qu'il y a des économies à faire dans la rubrique par nature 31 (Biens, services et marchandises). Eh bien, il devra déposer des amendements sur chacune des rubriques du budget qui se termine par 31 pour espérer qu'à la fin, une économie significative soit réalisée. Non seulement cette méthode de travail est ridicule, mais en plus elle n'est pas efficace. Comment savoir s'il faut diminuer plutôt de Fr. 5'000.- ou de Fr. 10'000.- dans cette rubrique suivant les besoins concrets de la commune pour l'an prochain ? C'est le Conseil Municipal qui doit rester maître de l'opérationnel, sinon cela revient à ce que le Conseil Général fasse lui-même le budget s'il descend si profondément dans l'analyse au lieu de rester dans son rôle de fixer des objectifs et des priorités et de définir des pistes. La séance du budget devrait alors être étalée sur deux jours au moins, puisque sur chaque amendement déposé il y aura une explication du déposant, une analyse de la Cogest, une réponse de la municipalité et un vote. Ce système n'est pas viable et ne va aboutir qu'au ridicule de notre institution et au dégoût des Conseillers généraux de faire leur travail dans ces conditions. Lorsque nous déposons un amendement sur une rubrique par nature, il s'agit en réalité d'un vote de principe regroupant l'ensemble de tous les amendements qui ont été déposés. Au lieu de faire 200 votes, nous n'en faisons qu'un. Et s'il passe, la municipalité a une plus grande latitude pour l'impacter dans les rubriques couvertes. Il s'agit d'une question de bon sens. En décembre, nous étions tous d'accord de faire un vote de principe sur la recevabilité de plusieurs amendements déposés. Ceci pour éviter la mascarade de répéter la même opération cinq fois. Nous demandons simplement la même chose en votant une fois pour toute sur un amendement couvrant plusieurs infimes rubriques d'une même rubrique par nature. Qu'avons-nous à craindre ? Si l'amendement ne vous convainc pas, il sera balayé. Mais laissez ce plénum débattre et

pouvoir voter de manière constructive ! En interdisant la discussion, le résultat laisse inutilement un goût amer pour tout le monde. L'objet de la motion est donc de préciser dans le RCO qu'il est permis également de voter sur des rubriques globales, afin d'éviter une mascarade pour la dernière session de législature. Ainsi, il n'y aura plus d'interprétation divergente du Règlement et le problème sera résolu dans l'intérêt de tous. Merci de votre soutien.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille ! Je donne la parole à la municipalité et demande si la motion est combattue.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, du côté du Conseil Communal, on va peu s'exprimer sur cet objet qui, à nos yeux, relève d'une problématique interne au Conseil Général. Je me permets simplement de relever deux éléments. C'est de rappeler ou de renouveler la volonté du Conseil Communal d'être à l'écoute de chaque proposition du Conseil Général, de Conseiller général et également, si possible, la possibilité d'éviter un nouveau vote populaire sur un Règlement communal d'organisation qui vient d'être voté. On a l'impression, du côté du Conseil Communal, que la population aurait un petit peu de peine à s'y retrouver pour des éléments internes au Conseil Général. Donc, on vous encourage en tout cas à trouver d'autres solutions.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président, si je vous comprends bien, la motion... J'ai pas compris, vous ne combattez pas ? La motion est-elle combattue par un Conseiller général ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, alors si je comprends bien, je dois combattre pour dire que l'ADG est favorable ? C'est dans ce sens-là ? C'est juste ? Donc, alors, pour l'ADG, Nathalie Cretton, mettons en avant le bon sens. Il est effectivement primordial de modifier notre ROC afin que nous ne nous trouvions pas devant des abérations tel que le dépôt de nombreux amendements qui porteraient sur des rubriques de même nature. Personne ne souhaiterait, ici, voter 20, 30 voire 40 fois un amendement similaire. Que de temps perdu. Ne serait-il donc pas plus pertinent de regrouper tous ces amendements ? De plus, un autre aspect doit aussi être pris en compte. Certaines rubriques ne peuvent être amendées étant donné qu'elles sont inférieures à Fr. 30'000.-. Pourtant, elles devraient être amendées également car elles font parties d'une globalité. Prenons, pour exemple, le chauffage. Comment peut-on fractionner cette rubrique alors que cette dernière touche tous les bâtiments communaux ? Si l'on se réfère à la stricte application du ROC actuel, on ne pourrait amender que 7 rubriques alors que 18 sont concernées ? Est-il donc rationnel de fractionner la rubrique "chauffage" ? Partant de ces constats, il semble donc évident que nous devons modifier au plus vite notre ROC afin de pouvoir travailler d'une manière constructive et surtout de ne pas se retrouver dans des situations peu cohérentes. C'est pour ces raisons que l'ADG soutient cette motion qui nous permettra d'analyser au mieux et de façon pertinente le budget futur. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Cretton. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, à la lecture du texte déposé, le groupe PDC ne peut que constater le déni de la démocratie exprimé par le groupe PLR. Dès le début de la législature, il a semblé indispensable, en particulier, d'ailleurs à certains groupes, de créer un Règlement communal d'organisation afin de pouvoir amender et voter chaque rubrique du

budget. Une commission ad hoc a été créée pour analyser le projet mis en place par la municipalité. Je rappelle à toute fin utile, que le Président de la Cogest faisait partie de la commission communale qui s'est penchée sur le sujet. La commission ad hoc, présidée par un membre du groupe PLR, a accepté le RCO proposé. Le plénum a accepté le RCO proposé lors de sa séance du Conseil Général du 28.10.2013. La population a accepté le RCO proposé lors de la votation populaire du 24.11.2013. Dans ce RCO, il est clairement exprimé la volonté de la population que chaque rubrique du budget puisse être analysée et votée. Il est clairement exprimé la volonté de la population de ne pouvoir amender que les rubriques d'un montant supérieur à Fr. 30'000.-. Accepter de changer les règles du jeu et de pouvoir voter les rubriques globales qui contiennent aussi des rubriques de moins de Fr. 30'000.-, c'est s'asseoir sur la volonté de la population et aller à l'encontre du souverain. Quant au chantage fait au nombre d'amendements, il est juste inadmissible. Et combien même, nous devrions en avoir plus de 200, c'est pour faire ce travail d'analyse approfondie du budget que nous avons été élus, n'en déplaise au groupe PLR qui préfère aller au plus court et amender des montants globaux sans donner de pistes précises. Nous combattons donc cette motion et nous demandons de respecter la volonté populaire, de respecter le mandat qui nous a été donné par celles et ceux qui nous ont élus et de refuser cette motion. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Damien Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC, nous combattons cette motion. Pour rappel, à l'instauration de ce Règlement communal d'organisation, nous avons décidé d'opter le choix de voter rubrique par rubrique. Il avait alors été discuté longuement du montant minimal pour le dépôt d'amendements. Nous nous étions alors mis d'accord sur un montant de Fr. 30'000.-. Il faut aussi relever que les rubriques comportent des charges liées et non liées. Ce qui empêche de pouvoir demander x pourcent d'abattement. De ce fait, nous nous réjouissons de voir des amendements concrets de la part du PLR et non pas en pourcent des comptes par nature. Pour notre groupe, la limite de Fr. 30'000.- ne nous a pas empêchés de déposer des amendements. Pour terminer, la modification du RCO implique une votation populaire qui engendre des coûts supplémentaires sur notre budget communal. En conclusion, au vu de ces éléments, le groupe UDC refuse cette motion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, vu que la motion est combattue, j'ouvre la discussion à tout le plénum si quelqu'un veut prendre la parole ou désire s'exprimer. Monsieur Turin !

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin PLR, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, faut pas avoir peur de la démocratie, faut pas avoir peur du peuple. Je suis toujours surpris quand les gens font référence à la démocratie ou au peuple avant de lui demander son avis. On est en train de nous dire qu'on a voté un Règlement, donc, puisqu'on a voté ce Règlement, la population était d'accord, effectivement ! Maintenant, on est dans le premier exercice du Conseil Général, on fait des expériences, on arrive à une conclusion qu'il y a peut-être quelque chose qu'on pourrait changer. On propose de changer. Puis après, le peuple dira oui ou non. Vous avez entendu la position du Conseil Municipal qui est, je trouve, tout à fait cohérente par rapport à ce qu'on a discuté toutes ces années où le Conseil Municipal nous dit : Mais venez pas, faites ce que vous voulez, mais nous on aimerait pas que vous veniez avec des propositions trop précises dans l'opérationnel. Fixez-nous plutôt des pistes, des normes à respecter, où est-ce qu'on veut aller. Puis ensuite, laissez-nous faire pour y arriver à cet objectif. Mais oui, c'est exactement ce qu'on veut. Je prends un exemple très précis. Au niveau de la masse salariale, alors le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire d'augmentation pour cette année. Si maintenant le Conseil Général, pour le prochain budget, décide d'augmenter le personnel communal, et bien, comment est-ce qu'il va faire ? Soit il prend une

décision de principe et puis il dit : pour la masse salariale, on augmente de 0.5 % et puis tout le monde sera augmenté ou alors, ce qu'on peut pas faire maintenant, on est obligé d'aller dans toutes les rubriques. Chaque fois qu'il y a une rubrique qui concerne le personnel, on doit dire : Et bien là, on augmente de 0.5. Et puis les rubriques qui sont pas supérieures à Fr. 30'000.-, on peut pas augmenter. Donc, on va arriver dans des aberrations où on va pouvoir augmenter certains et pas d'autres. Maintenant, c'est nous qu'on décide qu'est-ce qu'on veut faire. On est en démocratie, est-ce qu'on veut aller vers ce système ou est-ce qu'on veut pas aller vers ce système ? Je crois qu'on a tous ici pu travailler sur ces budgets et ces comptes. On a vu la difficulté qu'il y a. Moi, il me semble que c'est du bon sens. Madame Natercia vous le citez, permettez que je puisse peut-être dire ce que moi j'en pense plutôt que ce que vous vous pensez aussi, peut-être que ça a aussi de l'importance. Quand j'ai participé au Règlement communal, il faut savoir que pourquoi on a fait ce Règlement ? C'était pour permettre le vote rubrique par rubrique. Mais moi j'étais de partisan de faire comme à Monthey, de quand même avoir un vote rubrique par rubrique même si on n'avait pas un Règlement. Mais on a voulu faire un Règlement. On a fait un Règlement. Mais jamais dans mon esprit, c'était de pouvoir ligoter le Conseil Général. Non, c'était de pouvoir discuter le plus librement possible. J'étais contre la limite à Fr. 30'000 ! Et puis maintenant la majorité a décidé qu'on était, que c'était limité à 30'000. Et bien on fait avec la limite de 30'000 ! C'est pas un problème, mais par contre, je pense que de refuser d'aller dans ce processus de discussion et de permettre plus de souplesse pour nous, Conseil Général, je pense qu'on enlève du pouvoir au peuple et moi je crois pas que c'est ce que le peuple veut. C'est pas pour ça qu'il nous a élus. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin ! Autres prises de parole ? Monsieur Sallin !

Intervention de Sallin Didier : Didier Sallin PDC, Dieu sait ceux qui sont à la commission de gestion savent que je suis assez partisan que l'opérationnel soit effectivement fait par l'exécutif. Cependant, je veux quand même dire que voter sur un intermédiaire ou bien voter sur un global, ça veut dire qu'il faut retravailler toutes les sous-rubriques car la clé de répartition n'est pas établie par défaut. Donc, retravailler toutes les sous-rubriques, ça veut dire revoter sur toutes les sous-rubriques avec des lettres de convocations. Finalement, si on fait ça le 20 décembre, ça signifiera quoi, de toute façon, automatiquement, retourner au Conseil Municipal comme si c'était un refus de budget. Donc, je dirai pour moi, un processus raisonnable ce n'est pas d'aller faire une votation sur un intermédiaire ou un global le 20 décembre à la fin de l'année pour que de toute façon, réexpédier ça au Conseil Municipal. Mais, par contre, les bonnes idées d'augmenter de 5 %, 5 dixième de pourcent la masse salariale, c'est quelque chose qui peut se faire en cours d'année. De faire des diminutions sur les frais de chauffage, de faire des diminutions sur les frais d'entretien, de modifier, d'avoir pleins de bonnes idées sur la gestion communale. Elle peut se faire durant les Conseils Généraux d'une part, elle peut se faire en commission de gestion d'autre part qui se réunit 14 fois dans l'année dont je fais aussi partie et ce relationnel avec l'exécutif pour que la proposition de budget qui doit se faire pour la fin de l'année soit cohérente. Mais d'attendre le 20 décembre pour dire et d'aller plomber une proposition de l'exécutif et de toute façon devoir la retravailler comme si c'était, encore aujourd'hui, un refus de budget ça ne me paraît pas du tout être un processus raisonnable. Je préfère la proposition en amont que l'on peut déjà faire aujourd'hui pour avoir une proposition de budget qui tienne la route et qui soit finalement votée en toute logique, correctement à la fin de l'année. Merci

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Sallin. Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel : Daniel Schmid ADG, pour ce qui est des coûts évoqués par le groupe UDC, je crois que le Président du Conseil Général a déjà anticipé sur le refus de la motion en nous disant de revenir le 20 décembre. Donc, c'est ce qui risque de bien se passer. C'est-à-dire que les séances de budget vont s'allonger, s'allonger à chaque année et puis, au lieu de comptabiliser les coûts d'une seule votation populaire, là ça sera chaque année qu'on va rallonger nos séances . Donc, je crois pas que ce soit un argument pertinent. On se rend compte un peu que le système-là, on va vers un blocage un peu du système et je crois que depuis le début, certains cherchent justement à bloquer ce système. Déjà à l'adoption du RCO, il y a eu des oppositions. Maintenant, on a trouvé, il y a plus d'une année, on avait pu voter sur des rubriques globales. Maintenant, on ne peut plus voter sur des rubriques globales. Je crois qu'on va un peu vers ce blocage et cette motion nous permet justement de sortir de ce blocage. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Schmid je m'excuse, je n'ai pas bien compris le début de votre intervention. Tout au début, par rapport au 20 décembre.

Intervention de Schmid Daniel : J'ai dit que le Président du Conseil Général nous avait déjà dit que le 19 on allait finir à minuit et qu'il fallait sans doute prévoir le 20. C'est bien ça que vous avez dit ? Donc, c'est à peu près une anticipation du refus de la motion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme : Oui Côme Vuille pour le PLR, donc je vais répondre aux différents points. Tout d'abord, par rapport au respect de la volonté populaire, alors ça, vous savez très bien qu'on y est très attachés. Mais, l'interprétation de Monsieur Chevrier n'était pas connue avant décembre de l'année passée. Donc, le peuple, il n'a pas pu accepter cette interprétation et je vous rappellerai aussi que lors du budget précédent, on avait d'ailleurs voté sur une rubrique par nature. Donc, vous voyez bien que dans l'esprit, en tout cas, du peuple, des membres de la commission, de ce Conseil Général avant cette prise de position, vous voyez donc que la volonté principale était absolument pas dans le sens qui nous est imposé maintenant depuis le vote du dernier budget. Par rapport aux amendements qui seront en pourcent. Mais bien sûr, ils risqueront de toujours d'être en pourcent. Sauf, au lieu de dire 5 % sur une rubrique globale, on dira 5 % sur la rubrique 1, 2, 3, 4, 5 et puis comme ça jusqu'aux 200 amendements qu'on devra déposer sur toutes les rubriques 31. C'est pour ça que c'est plus simple de faire une seule explication que je me relève 200 fois pour vous dire exactement la même chose et qu'on vote exactement la même chose. C'est ça que je comprends pas au niveau du bon sens. Pourquoi on veut faire l'exercice de tomber dans le ridicule de cette proposition. Si nous on dit qu'on veut faire des économies qui soient importantes, parce que les économies, pour le moment, si on fait sur des rubriques qui sont déjà très bien définies, et bien elles seront forcément déjà faibles. Si on veut faire des économies importantes, on n'aura pas le choix de faire tous ces votes-là et puis espérer qu'une fois ou l'autre ça passe. Je veux dire, ça devient ridicule et je pense que personne a envie de jouer à ce jeu-là. Mais, si c'est la seule solution pour améliorer les finances de la commune, bien nous on aura pas le choix de le proposer. Donc je vous demande, évitons cette mascarade, évitons d'être ridicule parce que ces amendements on va les déposer. Nous, ça fait déjà plusieurs années qu'on dépose des amendements pour des économies dans la rubrique par nature 31. Alors, à moins qu'elle soit faite cette année par le Conseil Municipal d'office, je peux déjà vous annoncer que ça risque d'arriver. C'est un risque concret. Ensuite, par rapport aux charges liées ou non liées, je veux quand même dire un mot là-dessus parce qu'il y a une proposition aussi qui a été faite au Bureau dans ce sens de s'inspirer de ce qui se passe à Sion ou à Sierre, c'est-à-dire, qui pourrait être intéressante, ça veut dire de définir à l'avance des rubriques qui sont liées ou non liées. Comme ça, ça facilite aussi le travail des groupes pour savoir s'ils

peuvent déposer un amendement, si la rubrique elle est partiellement liée, à combien peut se monter l'amendement au lieu de déposer un amendement puis qu'après qu'on nous réponde : écoutez, c'est une rubrique liée ou partiellement liée, on sait pas trop. Faire l'exercice comme l'ont fait Sion et Sierre peut être intéressant et là, on va déjà éviter justement des problèmes par rapport à savoir si ces charges elles sont liées ou non liées. Enfin, c'est clair qu'il y aura pas d'objet de répartition pour répondre à Monsieur Sallin. Ça, ça sera justement de la libre compétence du Conseil Municipal de le définir. C'est lui qui saura les priorités. Là, on parlait "services marchandises". Est-ce que le véhicule il est plus nécessaire qu'un autre investissement cette année ? Si un amendement passe et puis qu'ils doivent faire des économies. C'est le Conseil Municipal qui sait comment il doit faire les priorités. Moi je regrette de dire qu'on doit imposer les priorités au Conseil Municipal en choisissant, finalement, le vote qui va passer dans la rubrique concernée. Donc, je salue aussi le fait que le Conseil Municipal ne combatte pas cette motion et je pense que c'est la responsabilité du Conseil Général de savoir comment il veut finir la législature avec un budget sur 2 jours qui ?? nos ridicules avec des propositions successives qui seront sanctionnées par le même vote au lieu de faire un seul vote et comme je vous l'ai dit avant, en décembre on a fait un vote pour savoir si les votes étaient recevables ou pas. Alors, si on applique la même logique, ça voudrait dire qu'on aurait dû faire 5 votes. Je veux dire, au bout d'un moment, il faut avoir une cohérence et puis nous ça nous fait pas peur de perdre mais, laissez-nous, au moins, faire une proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille Côme. D'autres prises de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Peuvent prendre encore la parole le premier signataire et le Président de la municipalité. Monsieur Côme Vuille, Non. Nous allons donc passer au vote de la motion. Je prie les scrutateurs de prendre place. Les Conseillers généraux qui acceptent la motion "adoption du budget : un processus raisonnable" sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui refusent la motion sont priés de lever la main. Abstentions. Par 21 voix contre la motion, 16 pour la motion et 2 abstentions. La motion est refusée. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Résolution

Intervention de Fontannaz Bertrand : Le conseiller général Daniel Schmid a déposé une résolution visant à ce que le Conseil Général exprime son opinion sur des événements importants. La notion d'événements importants peut porter à discussion. Il semble quand même que le fait d'utiliser tel ou tel logo revête toute son importance, notamment au niveau de l'identification. L'auteur de la résolution « Pour un maintien de nos armoiries communales sur les documents officiels » désire que le Conseil Général se prononce, raison pour laquelle elle doit être traitée ce soir. La procédure que nous allons suivre pour le développement est la suivante: Parole au dépositaire pour le développement, Discussion générale, Vote. Je prie Daniel Schmid de développer la résolution.

Intervention de Schmid Daniel : Daniel Schmid ADG, vous avez tous reçu cette résolution concernant nos armoiries communales. Le remplacement de nos armoiries communales depuis le début 2016 a suscité beaucoup d'interrogations. En effet sur nos courriers officiels, une grosse tour posée sur le buste d'un oiseau, a remplacé trois gracieuses colombes survolant une muraille ornée de tours. Quelle mouche a donc piqué l'exécutif. Les courriers officiels sont pratiquement la seule occasion de faire connaître nos armoiries et là, on la supprime. Que n'entendrait-on pas si la Confédération modifiait l'apparence de la croix suisse en enlevant une ou deux branches de la croix. Ou mieux encore, si le canton du Valais faisait passer le nombre d'étoiles de 13 à 6 sous prétexte de modernité. De fait, cette situation relègue nos armoiries aux oubliettes. Je demande donc par cette résolution, que le Conseil Général réintègre, sur le courrier officiel, nos armoiries originales. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid. J'ouvre la discussion générale et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes. Est-ce qu'un chef de groupe désire s'exprimer? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay chef de groupe UDC, permettez-nous d'abord d'être surpris de voir l'auteur de cette résolution qui par ce texte défend des valeurs conservatrices de notre commune. Comme mentionné dans cette résolution, ce logo peut être discutable selon les goûts de chacun. La tâche de savoir si ce logo est conforme au goût de la population ne nous incombe pas. Et nous trouvons regrettable de perdre du temps sur un tel sujet. C'est pourquoi le groupe UDC refuse cette résolution.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay. Autres chefs de groupes qui désirent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un Conseiller général veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Je pense que oui.

Intervention de Buttet Yannick : Quand même, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Conseiller général, alors Damien Vannay m'a ôté les mots de la bouche et je salue enfin une position conservatrice de la part de l'alliance de gauche. J'aimerais juste d'abord rectifier un élément parce que Daniel Schmid a eu l'honnêteté de ne pas citer l'article 5 de la loi sur les communes auquel il faisait allusion dans sa résolution en disant que le nom et les armoiries de la commune ne peuvent être changés que par une décision de l'assemblée primaire homologuée par le Conseil d'Etat. C'est absolument vrai, mais, évidemment que le nouveau logo communal qui vous a été proposé n'est pas du tout une nouvelle armoirie pour la commune de Collombey-Muraz. Ces armoiries de notre commune nous en sommes très fiers. Nous voulons les garder. La volonté, avec ce logo et c'est vrai qu'avec un logo ça plaît ou ça ne plaît pas, chacun pourrait dire, et bien on aimerait que le trait soit plus à gauche, plus à droite, que la colombe soit différente, que la tour soit à un autre endroit, toujours est-il que la volonté c'était de moderniser l'image de la commune dans le papier à lettre. C'est surtout ça que ça concerne, qui a été aujourd'hui préparé avec cette effigie et sur notre site internet, je ne sais pas si vous êtes allés voir le nouveau site internet qui est magnifique. Il y a aussi de nombreuses photos de notre commune et de nos villages qui sont vraiment magnifiques. Ce qui a permis aussi de moderniser cette image et cette communication et vous verrez aussi la nouvelle version du Colombes & Murailles en août prochain qui a aussi été remanié de manière à pouvoir avoir un format plus attractif pour notre population. Donc, l'idée bien sûr, c'est de maintenir ce logo de manière à garder cette image moderne de notre commune, de ne pas du tout mettre aux oubliettes nos armoiries communales qui figureront, par exemple, sur les diplômes de promotion civique, sur les documents officiels, sur notre timbre communal. Evidemment que ce sont nos armoiries qui figureront toujours et nos drapeaux qui flotteront toujours aussi lors des différentes manifestations dans notre commune. Que ce soit sur la Maison de commune, sur les différents mâts que nous utilisons, nous ne voulons pas modifier nos armoiries et notre drapeau, nous avons simplement voulu moderniser l'image de notre commune dans les papiers à lettre et le site internet, raison pour laquelle on vous encourage à refuser cette résolution.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton, je tiens juste à préciser. C'était Monsieur Daniel Schmid qui a déposé cette résolution et pas toute l'ADG. Voilà, Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Voilà, merci pour cette proposition. Autre prise de position par le plénum ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion et je soumetts au vote la résolution. Les Conseillers généraux qui acceptent la résolution pour un maintien de nos armoiries communales sur les documents officiels sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui refusent la résolution sont priés de lever la main. Abstentions. En faveur de la résolution 6, contre la résolution 29, abstentions 3. Le Conseil Général refuse la résolution. Nous passons au point suivant.

10. Postulat

Intervention de Fontannaz Bertrand : Au point suivant de l'ordre du jour, point 10, "Postulat". Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons développer 4 postulats ce soir. Le Bureau les a examinés sous l'angle de l'article 32 du Règlement. Il les a jugés recevables. Raison pour laquelle, ils sont soumis au plénum ce soir. Nous allons procéder de la manière suivante pour le développement des postulats selon le processus entériné le 13 juin 2015 par le Bureau. En fait, c'est le même processus qu'on a utilisé pour la motion : Annonce par le Président ; Développement par le premier signataire ; Question du Président au Conseil Municipal pour savoir s'il combat le postulat ; Question du Président au Conseil Général pour savoir si le postulat est combattu par un Conseiller général ou un groupe. Si c'est combattu, ouverture de la discussion générale ; Clôture de la discussion ; Dernière parole au premier signataire et la municipalité et ensuite Vote.

Postulat 1 : Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire

Nous allons nous prononcer sur ce postulat. Celui-ci a été déposé le 17 février 2016. Le Bureau l'a examiné et l'a jugé recevable. Je prie le dépositaire de développer le postulat.

Intervention de Perret Cédric : Cédric Perret PDC, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, je vais pas vous relire tout le postulat que vous avez sous les yeux mais simplement vous expliquer mes arguments en quelques questions-réponses. Pourquoi donc un tel postulat ? Car la commune s'est équipée de défibrillateurs externes semi-automatiques. Or, on constate que peu de personnes sont formées à leur utilisation. Pour exemple, en 2011, au niveau Suisse, seulement 2 % des personnes étaient formées aux techniques de massages externes, assistées par un défibrillateur. Nous pouvons tous être soudainement confrontés à une situation dans laquelle quelqu'un a un danger de vie en raison d'un infarctus, d'un arrêt cardio-respiratoire ou d'une attaque cérébrale. En Suisse, selon les chiffres de la Fédération Suisse de cardiologie, chaque année, plus de 50'000 personnes sont victimes d'une attaque cérébrale ou cardiaque. Dans 4 cas sur 5, cela se produit en dehors du milieu hospitalier. Et là, les victimes sont à la merci de l'aide rapide et efficace de leurs concitoyens. Seul 2 à 5 % de ces cas sont pris en charge par des services de secours dans un délai de 3 à 5 minutes. Or, dès la troisième minute, seulement, apparaissent les premières lésions cérébrales qui peuvent entraîner une forte diminution de la qualité de vie, des handicaps ou voire la mort, dans 8'000 cas la mort. Il est donc vital de savoir réagir et de le faire rapidement. Même les profanes peuvent aider s'ils connaissent les gestes de base. Pourquoi donc faire ça au niveau scolaire ? Car il est prouvé que plus un geste est enseigné tôt, mieux il est assimilé. L'entraînement à la réanimation cardio-respiratoire précoce, pose de bonnes bases tout en permettant de réviser à tout moment les connaissances acquises. Leur scolarité achevée, les élèves auront des connaissances en RCP, en réanimation cardio pulmonaire bien enracinées et pourront les mettre en pratique en cas d'urgence. Différents acteurs du monde des secours ainsi que la Fondation Suisse de cardiologie ont mis en place des programmes spécialement étudiés qui

permettent aux enfants, dès 10 ans, d'apprendre les principaux gestes qui sauvent, en ce qui concerne plus particulièrement le massage externe, l'âge idéal, selon renseignements pris auprès de services ambulanciers, serait de 13 ans, la deuxième du cycle. C'est pour cela que je vous remercie d'avance du soutien que vous apporterez à ce postulat.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Perret. Le postulat est-il combattu par la municipalité ?

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, non, le postulat n'est pas combattu.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! Le postulat est-il combattu par un Conseiller général ? Je donne la parole au plénum.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC, je passe la parole à Frédéric Tenthorey.

Intervention de Tenthorey Frédéric : Bonsoir, Tenthorey Frédéric, pour l'UDC, donc le groupe UDC rejoint l'auteur de ce texte sur son contenu mais pense qu'une interpellation aurait suffi pour un tel sujet. Nous pensons toutefois de donner cette responsabilité à des jeunes enfants est discutable. C'est pourquoi le groupe UDC refuse ce postulat et demande à l'auteur de le retirer pour faire une interpellation.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour cette prise de position ! Nous allons ouvrir la discussion, vous pourrez vous exprimer. L'auteur pourra de toute façon s'exprimer en dernier et prendre position à ce moment-là ou pas. Est-ce que quelqu'un, dans le plénum, désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat. Peuvent s'exprimer maintenant, le premier signataire, Monsieur Perret, je vous passe la parole pour prendre position sur ce qu'a dit donc le représentant de l'UDC pour savoir si vous maintenez ou retirez votre postulat.

Intervention de Perret Cédric : Non, je pense quand même que je vais le maintenir tout en sachant que différents services ambulanciers que ce soit fribourgeois, valaisans, voire neuchatelois m'ont confirmé que dès 10 ans, les techniques pouvaient être apprises et le massage externe assimilé dès 13 ans. Donc, question âge, il n'y a aucun souci. Et puis, dans le postulat, j'ai pas mis un âge spécifique, simplement dans les écoles, au niveau scolaire. Donc ça peut être aussi en dernière du cycle.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Perret, la municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Comme le postulat a été combattu, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main. Merci, les Conseillers généraux qui refusent le postulat sont priés de lever la main. Abstentions. Merci, 31 en faveur du postulat, 6 refusent le postulat et 2 abstentions. Le postulat est accepté et transmis à la municipalité qui a 12 mois pour préparer un projet et nous le présenter.

Postulat 2: Pour que les cuisines de la résidence de la Charmaie apprêtent les repas destinés aux organismes de notre commune

Nous allons nous prononcer sur le postulat "Pour que les cuisines de la résidence de la Charmaie apprêtent les repas destinés aux organismes de notre commune". Celui-ci a été déposé le 17 février 2016. Le Bureau l'a examiné et l'a jugé recevable. Je passe la parole à Nathalie Cretton pour développer son postulat.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, alors Nathalie Cretton pour l'ADG, alors je passe la parole à Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine : Madeleine Delarze, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs chers collègues, donc vous avez le texte sous les yeux. Ce postulat concerne des repas destinés aux Structures Jeunesses, livraison des plats à domicile. Au départ c'est ... je vais prendre autrement. Je vais relire quand même un petit bout : Donc, notre commune a la chance d'avoir sur son territoire de belles infrastructures telle la résidence de la Charmaie. Dans ces cuisines, c'est une main d'oeuvre de choix qui officie avec le personnel de l'entreprise Eldora. Eldora est une société reconnue dans la restauration pour les collectivités qui tient compte de tous les aspects fraîcheurs et nutritionnels. J'ai écrit le mot chance dans le postulat parce que j'estime que je l'ai utilisé tout exprès car avec la résidence "la Charmaie", ses installations encore flambant neuves, la commune possède un petit bijou et son potentiel n'est peut-être pas utilisé au maximum. De plus, la société reconnue Eldora n'a certainement pas été choisie par hasard, on peut même s'imaginer qu'elle a déjà été pensée pour les besoins de la commune en général. Donc, je pense que le postulat est nécessaire et je vous prie d'accepter ce postulat pour que le Conseil Municipal fasse une étude afin de connaître le potentiel exact des cuisines de la résidence "la Charmaie". Excusez-moi et merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Delarze, le postulat est-il combattu par la municipalité ?

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, oui, le postulat est combattu par le Conseil Communal.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, le postulat est-il combattu par un Conseiller général ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Kubel pour le PDC, on aimerait juste savoir pour quelle raison la municipalité combat le postulat ? Merci!

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Turin !

Intervention de Turin Olivier : Oui, Olivier Turin, en effet, j'attendais simplement si certains groupes souhaitaient d'abord donner leur opinion sur le postulat avant que je vous donne les éléments qui font qu'on combat ce postulat. Alors d'abord, vous dire que si ce postulat est combattu c'est que l'analyse est déjà arrivée à son terme en ce qui concerne ce postulat, que les modalités de location des cuisines de la Charmaie, par l'exploitant, donc justement Eldora, ont été fixées et l'appel d'offres peut désormais être rédigé et être envoyé. L'analyse juridique a en effet démontré que la procédure a été ouverte et qu'un appel d'offres était obligatoire. En effet, le service traiteur est soumis par principe à la concurrence publique lorsqu'il est mis au concours par une administration publique. La mise au concours du marché

est donc, sans aucun doute possible, soumise à la loi sur les marchés publics. Il s'agit d'un marché de services. Les marchés de services doivent faire l'objet d'une procédure ouverte dès que la valeur du marché dépasse Fr. 250'000.-. Ici, sur la base des comptes 2014, la valeur du marché actuel est de Fr. 136'000 un peu près donc pour les 2 structures réunies, donc à la fois la crèche et l'UAPE. Et s'agissant d'un contrat à durée indéterminée, il faut, en application de l'ordonnance sur les marchés publics, multiplier la valeur annuelle par 4 et la valeur du marché est donc de plus de Fr. 540'000.-. De ce fait, forcément, ça fait l'objet d'une procédure ouverte. Donc, en résumé, c'est une société tierce qui exploite les cuisines de l'EMS et non pas une prestation interne que la commune fait à elle-même. Pour conclure, comme l'EMS est une entité à part de la commune, il faut bien comprendre cette distinction d'ailleurs hein, bien que la commune couvre les déficits éventuels de l'EMS et que la commune ait dépêché de majorité de Conseillers municipaux dans son Conseil d'administration, l'EMS reste une entité à part de la commune. Et donc, en conclusion, le cahier des charges va être réalisé et va inclure de nombreux critères comme la diététique, aspect qui sera traité en collaboration avec les Structures Jeunesses. Il est clair que le critère "prix" prendra aussi part à la réflexion. Nous avons un exploitant des cuisines privées, donc Eldora, forcément, c'est un privé. Il n'est pas possible d'imaginer une autre exploitation séparée pour les besoins de la commune uniquement avec un personnel externalisé dans ces mêmes cuisines. Ce qui fait que la mise au concours est nécessaire. Je vous remercie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin ! Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC, ce sujet a déjà été abordé lors d'une précédente séance plénière. Comme quoi une étude est en cours par les Conseillers communaux en charge de ce dossier. Le groupe UDC pense qu'une interpellation pour connaître l'avancée de ce dossier aurait suffi. C'est pourquoi le groupe UDC refuse ce postulat.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay ! Autre prise de parole dans le plénum ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine : Madeleine Delarze. Franchement, j'ai pas trop bien compris toute cette histoire. Je vois pas pourquoi, enfin, il me semble quand même possible, il me semble, que les cuisines de la Charmaie puissent prendre en main, en charge toutes les Structures Jeunesses. Alors bon, enfin voilà, j'aimerais bien un peu plus, enfin j'ai pas compris quoi, franchement.

Intervention de Turin Olivier : Oui Olivier Turin pour le Conseil, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il n'est pas exclu que la société qui exploite les cuisines de l'EMS soit finalement à la fin la moins-disante lors de la mise en soumission. Mais par contre, il n'est pas possible de décider finalement que cet exploitant soit le seul et qu'il exploite les cuisines pour les besoins de la commune. Il est pas possible pour des questions de marchés publics. Je sais pas si vous comprenez mieux.

Intervention de Buttet Yannick : Si je peux me permettre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc ce qu'a dit notre collègue Olivier Turin c'est qu'on combat votre postulat parce que ce que vous demandez, c'est déjà fait. Donc nous, on a déjà, du côté du Conseil, fait cette analyse et puis l'idée, c'est de remettre en soumission tous les repas qui sont livrés aux Structures Jeunesses en particulier et d'y inclure, dans les prestataires éventuels, Eldora qui préparerait ses repas, ici, à l'EMS. Ce que vous a dit Olivier c'est qu'en fait on ne peut pas décider d'emblée, dire : et bien voilà, on donne le mandant à Eldora parce qu'on est soumis au marché public, il vous a expliqué comment fonctionnaient les marchés

publics. Comme on est soumis au marché public, on peut décider de remettre en soumission tous ces repas et Eldora serait l'un des prestataires qui serait appelé à répondre à cet appel d'offres. Donc, il y aura Eldora, il y aura, probablement aussi, d'autres prestataires, notamment les prestataires actuels qui fournissent les repas. Mais, on a déjà pris en compte cette demande dans la mesure où on a décidé de remettre en soumission la fourniture de ces repas et d'y intégrer Eldora comme l'un des prestataires potentiels.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour ces explications ! Vu que le postulat est combattu, j'ouvre la discussion. Maryline Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Maryline Hohenauer exactement, moi, ma question c'était que, si vous vous combattez le postulat, vous nous confirmez que les repas seront cuisinés ici ? Non ? les repas pour l'EMS, la Charmaie ne seront pas cuisinés dans les cuisines de l'EMS et de la Charmaie ?

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce qui a été demandé, c'est pour les autres structures communales. Pour l'EMS et la Charmaie, les repas sont cuisinés, ici, dans les cuisines de l'EMS par la société Eldora qui est une société externe privée qui est spécialisée, c'est le nouveau nom de DSR à l'époque, qui est spécialisée dans ce genre de préparations de repas. Par contre, pour les autres structures communales, en particulier l'UAPE et la crèche, les Structures Jeunesses, c'est un prestataire externe qui fournit aujourd'hui les repas et la demande du postulat c'était de pouvoir cuisiner ces repas-là, ici, à l'EMS. Et nous ce qu'on vous répond, c'est que ce sera peut-être le cas et qu'on peut pas le garantir parce qu'on est soumis au marché public. Donc, on doit faire un appel d'offres auprès de différents prestataires, notamment Eldora, ici, à l'EMS, et d'autres prestataires pour la fourniture de ces repas aux Structures Jeunesses et qu'ensuite, la meilleure offre sera retenue.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline : Je vous remercie pour ces précisions. J'ai juste encore une question. Actuellement, les repas servis aux personnes âgées sont cuisinés où ? Ici ?

Intervention de Cretton Nathalie : Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton, alors une question. Donc, si les prestataires qui sont, actuellement, les personnes qui livrent les repas à l'UAPE sont meilleurs marchés qu'Eldora, donc on continuera à travailler avec les prestataires en question et puis, si on aura une cuisine avec, je sais pas, avec le potentiel c'est quoi ? On m'a dit 600 repas. Je sais pas si c'est vrai. C'est vrai 600 repas ?

Intervention de Turin Olivier : Alors, Olivier Turin pour la municipalité. Oui c'est juste, 600 repas, enfin, grosso modo, 550-600.

Intervention de Cretton Nathalie : Je veux juste finir ma phrase parce qu'après, autrement, après j'ai plus le droit de revenir encore une fois. Je veux juste finir, j'ai le droit à deux fois la parole. Donc, juste que je finisse. Donc, ça veut dire qu'actuellement c'est utilisé à 10-15 % je pense ?

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité, pardon Monsieur le Président ! Alors, écoutez, c'est justement l'interpellation qui suit de Monsieur Perret, si je me trompe pas hein, qui posait la question justement, du pourcentage d'occupation des cuisines pour les besoins de l'EMS. On est un

peu près au tiers, on est à 33 % d'utilisation pour les besoins de l'EMS. Donc, effectivement, il y a la place.

Intervention de Cretton Nathalie : Ce que je voulais dire c'était que, suivant comment, on avait construit beaucoup trop grand. Si tout à coup effectivement sur les marchés publics il y a des gens qui offrent des repas meilleurs marchés que ici.

Intervention de Turin Olivier: Oui en effet, oui il faut reconnaître effectivement, ça a été construit beaucoup trop grand lors de la conception du projet, il faut quand même relever qu'il y a la prestation pour les repas des résidents, ici même. Par contre il y a également des prestations externes puisque Eldora est également, peut également faire des prestations pour des repas dans cette salle par exemple, d'ailleurs les modalités de location des cuisines ont été également fixées par le Conseil Municipal. Ce qui fait que finalement maintenant en toute transparence, Eldora peut faire office de traiteur en utilisant les cuisines de l'EMS.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Perret je vous passe la parole !

Intervention de Perret Cédric : Oui, Cédric Perret PDC. Je vais un peu rebondir, je suis un peu dans mon interpellation suivante comme ça a été dit. Donc actuellement si je comprends bien ça veut dire que 66 % de la cuisine ainsi que ses appareils ne sont pas utilisés. Si je comprends bien ? Et, pardon, je rebondis là-dessus, si Eldora cuisine de façon traiteur, est-ce que à ce moment-là il paye un forfait à l'EMS pour l'utilisation du plus des 33 % qu'ils utilisent actuellement ?

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité. Oui, alors en effet c'est un forfait. C'est-à-dire que c'est un pourcentage défini par rapport aux chiffres d'affaires pour la prestation hors cuisine des résidents de l'EMS. Oui, c'est ça. On s'est compris ? Donc, c'est un pourcentage sur le chiffre d'affaires de ces prestations, de 12,5 % pour être précis.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Sotillo

Intervention de Sotillo José : José Sotillo pour le PDC. J'ai une question justement en rapport avec ceci, est-ce qu'au niveau scolaire, est-ce qu'il est prévu à court/moyen terme que cette salle soit utilisée comme cantine scolaire ? Avec la cuisine évidemment.

Intervention de Turin Olivier : Oui, Olivier Turin pour la municipalité. Donc si je comprends bien vous parlez de cette salle, la salle ici où on est maintenant ? Qui pourrait être utilisée pour des besoins de cantine scolaire ? Donc la réflexion, enfin, peut-être déjà pour situer, donc si on parle de cantine scolaire on parle d'une cantine pour le CO, la première des choses sinon on ne parle pas de cantine scolaire on parle d'UAPE pour les plus petits niveaux. Donc est-ce que votre question est toujours ?

Intervention de Sotillo José: Oui!

Intervention de Turin Olivier: Oui. Bon, alors dans ce cas effectivement il y a une réflexion qui est en cours et qui n'est pas encore passée chez mes collègues du Conseil mais pour la mise en place en tout cas l'utilisation des locaux, la cantine en fait de la piscine pour les besoins d'une cantine scolaire puisqu'il

y a le temps à midi de faire deux services, c'est plutôt dans cette direction que va la réflexion, après finalement c'est, comme j'en suis même pas à ma première lecture, peut-être qu'en deuxième lecture cette idée sera peut-être éventuellement réfléchi.

Intervention de Sotillo José : Deuxième intervention, ma question sous-jacente est par rapport aux sports études. Aujourd'hui où prennent-ils leurs repas? Est-ce que ces sports études seront assimilés à cette future cantine scolaire ?

Intervention de Turin Olivier : Donc Olivier Turin pour la municipalité. Effectivement si on parle du SAF, du Sport à Formation, actuellement le prestataire du service c'est le traiteur Planchamp, le traiteur Planchamp qui livre les repas et qui les sert justement à l'endroit même où il y a la buvette de la piscine. Le SAF c'est une organisation qui est indépendante de la commune. ça veut dire que c'est le canton qui alloue de l'argent pour justement la garde de midi. C'est quelque chose, c'est un secteur sur lequel finalement la commune a une relative faible mainmise. C'est sûr que si maintenant Eldora, par exemple, si on prend vraiment cet exemple la cuisine ici, proposer au SAF, donc à la direction des écoles qui s'occupe du SAF un prix des repas plus avantageux certainement que la direction réfléchirait à changer, à modifier son contrat. Pour l'instant on n'en est pas là.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, PDC. Moi j'aurais juste voulu savoir ces appels d'offres et toutes cette étude ça sera terminé quand ? Quand est-ce qu'on pourra avoir une réponse à savoir si les cuisines peuvent être utilisées pour toutes les structures de la commune ou bien si ça restera que pour le home ?

Intervention de Turin Olivier : Alors, dans le timing. Pour vous expliquer maintenant le Conseil a décidé en avant dernière séance, donc il y a à peu près même pas deux semaines, du tarif justement je vais parler des 12,5 %, ben voilà, c'est ce qui est ressorti au terme de longues réflexions, on a aussi reçu au Conseil des représentants de Eldora qui ont pu nous expliquer plus en détails, leur façon aussi de proposer justement cette tarification mais c'était aussi intéressant pour nous de comprendre si Eldora pouvait être concurrentiel avec les tarifs qu'on leur demandait de location, les tarifs de location qu'on leur demandait. Alors, dans le bon ordre, c'est encore mieux. Voilà, donc vous comprenez un petit peu, finalement que jusqu'à maintenant ça a été une longue gestation qui a abouti. Il restait une question, une question qui était fraîchement, qu'on a eu relativement fraîchement, c'est un avis juridique. Donc l'avis juridique c'est celui que je vous ai dit avant, c'est à dire est-ce que finalement ce prestataire de services est soumis, est-il soumis au marché public ? Parce que finalement moi je me permettais d'en douter, pourquoi ? Simplement parce que je me disais comme finalement nous en tant que commune on est garant du déficit de l'EMS et puis que finalement, bon la Charmaie maintenant c'est la Charmaie SA mais finalement est-ce qu'on peut pas entendre l'exploitation des cuisines par Eldora comme une exploitation assimilable à une prestation entre guillemets interne. Donc c'est pas le cas, notre juriste la clairement indiqué, c'est pas le cas et c'est pour cette raison là que maintenant on sait qu'on est soumis au marché public. De ce point de vue là maintenant, pour la suite de la question. Maintenant le timing, mais maintenant on doit rédiger, on doit rédiger un modèle d'appel d'offres. Ce modèle a déjà été rédigé. Il va certainement être un petit peu modifié, un petit peu amendé mais dans l'ensemble on est, on est quasiment bon. Donc qu'est-ce qui va se passer ? Un appel d'offres et puis pour la rentrée scolaire

le nouveau prestataire qui sera peut-être le même que maintenant entre-parenthèse, le nouveau prestataire sera en place.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, PDC. Juste pour rebondir sur ce que vous dites, ça veut dire donc qu'à la séance plénière du mois de juin vous pourrez nous dire où ça en est ?

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité. Oui oui en effet je pourrais vous dire en tout cas, enfin, le déroulement où on en est. Je sais pas, je doute encore, je ne sais pas si on aura déjà reçu les offres, peut-être que non. Je pense que oui, Yannick ? Notre Président dit que oui, donc oui.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton vu qu'Olivier vous a répondu avant que vous soyez intervenue, je vous passe encore pour terminer votre deuxième intervention.

Intervention de Cretton Nathalie : Merci. Ma question est toute simple c'était de savoir mais alors pour quelle raison on a construit et dans quel but on a construit une aussi grande cuisine ? Si effectivement après on ne pourra peut-être pas l'utiliser à cause du marché des appels d'offres ? Ou est-ce que c'est parce qu'on a passé en une SA ? Et puis que maintenant on est un peu coincé ? Je ne sais pas. Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la Conseillère Générale. Je ne sais pas s'il me revient de défendre l'ancienne majorité mais je crois que c'est un petit peu revenir en arrière lors de la dernière période pour comprendre pourquoi la cuisine a été faite de cette taille là. Et c'est vrai qu'au sein du Conseil Communal à l'époque la personne en charge du dossier avait la vision de donner toutes les confections de repas qui sont liés de près ou de loin à la commune directement à l'EMS. Mais sans penser qu'on serait soumis au marché public parce que c'est évidemment les structures jeunesse, on pourrait imaginer aussi les repas à domicile, on pourrait imaginer d'autres éléments qui sont liés de près ou de loin à la commune. Du moment où on est liés au marché public on n'a pas le choix que de s'y soumettre mais on a quand même bon espoir parce qu'on a ici comme vous l'avez dit tout à l'heure un très bel outil. Un outil que est neuf, qui est en bon état et puis une société qui fait des repas en quantité. Donc nous, on a un bon espoir que la société Eldora puisse remporter le marché, qu'elle ait des prix qui soient tout à fait concurrentiels au vu de l'outil qui lui est loué par l'EMS, mais surtout aussi au vu du nombre conséquent de repas qui sont confectionnés ici et qui devrait permettre, on l'espère, des prix qui sont concurrentiels au vu de la quantité qui est travaillée.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Perret, deuxième intervention.

Intervention de Perret Cédric : Oui, juste pour rebondir sur ce qui a été dit. Cédric Perret du PDC. Est-ce que les 12,5 % que vous demandez à Eldora, est-ce que ça leur permettra d'être concurrentiel pour l'appel d'offres ? Est-ce qu'il y a le moyen peut-être de baisser nous notre, la demande de 12,5 à peut-être plus bas afin de favoriser quand même quelque chose de local ? Et dans l'appel d'offres je pense, je pense qu'ici un diététicien qui est alloué pour l'EMS, est-ce que dans l'appel d'offres il sera mis aussi en demande des suivis diététiques pour les autres fournisseurs ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Olivier Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Olivier : Je vous remercie Monsieur le Président. Alors, première question, les 12,5 %, alors les 12,5 % c'est un chiffre qui est ressorti d'une longue réflexion. Premier élément, très abstrait, le 12,5 % correspond au Benchmarking de la branche si vous comprenez. Donc, finalement c'est vrai que si on regarde les prestations hôtelières, on est à peu près à 12,5 %. Maintenant, le calcul a été évidemment beaucoup plus poussé par rapport à cela. On a fait des calculs par rapport à des amortissements de différents équipements de la cuisine, des amortissements différenciés également, l'architecte a pu nous donner la surface, le coût. Le coût, finalement, de la surface allouée à la cuisine et charges également. Avec tout ceci, le 12,5 % correspond à un prix qu'on peut appeler concurrentiel. Il correspond à un standard de la branche. Par contre, on n'est pas dans un prix d'ami. Je pense, après, c'est justement aussi à Eldora, peut-être à baisser certaines de ses marges pour réussir à être concurrentiel. Maintenant, il y avait d'autres questions. Si j'ai bien noté, donc l'aspect diététique. L'aspect diététique, actuellement, dans l'appel d'offres, disons dans le contrat qui noue lie au traiteur Planchamp, l'aspect « Fourchette Verte » est respecté. Du moins, on nous dit qu'il est respecté. Ça c'est quelque chose effectivement, qui doit nécessiter aussi une réflexion, un suivi, un suivi autant au niveau des Structures Jeunesse que du SAF et forcément, ça c'est quelque chose où on doit quand même s'assurer de la qualité des aliments qu'on livre à la jeunesse. C'est évident. Mais, pour aller un peu dans votre direction, effectivement, je pense que, autant on peut bénéficier d'une prestation telle qu'un diététicien par Eldora, autant on peut aussi profiter, en principe, enfin, j'ose le croire, d'une même prestation du côté du traiteur Planchamp. Mais, j'espère en tout cas, effectivement, que si tant est qu'on puisse travailler avec une grande entreprise prestataire de ce genre de service qui est quand même aussi très compétente pour tout ce qui est de la nourriture pour les résidents des aînés. Ici, qu'on puisse aussi peut-être bénéficier d'un meilleur service diététicien. Je sais pas s'il y avait d'autres questions.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! Autres prises de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. Je clos le débat. Madame Cretton ! Est-ce que vous pouvez prendre la parole ?

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, alors Nathalie Cretton, je redonne la parole à Madeleine.

Intervention de Delarze Madeleine : Madeleine Delarze, alors au vu de tout ce qui a été dit, c'est bien logique que le postulat est retiré. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, donc, comme c'est un droit du premier signataire, Madame Cretton, vous confirmez que vous retirez.

Postulat 3 : Frais de conciergerie

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, j'ai l'impression d'être dans la même situation que quand j'ai dû défendre le postulat sur la vaisselle réutilisable. C'était exactement la même heure. Donc, j'espère que personne dort encore. De ce fait-là, je vais quand même aller en vitesse, donc expliquer que suite à l'analyse du budget 2016, on a constaté que les frais de nettoyage s'élevaient à Fr. 712'000.-. Donc, il nous paraît intéressant quand même d'étudier un petit peu plus profondément les dépenses de ce secteur et nous demandons à la commune si c'est possible de réaliser une étude comparative entre la situation actuelle, donc, avec une entreprise de nettoyage, et de regarder si, avec l'engagement de concierge, si ça pouvait nous permettre de rationaliser et d'optimiser au mieux le secteur de conciergerie. Je vous remercie de soutenir ce postulat. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Cretton ! Le postulat est-il combattu par la municipalité ?

Intervention de Turin Olivier : Voilà, Olivier Turin pour la municipalité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, oui le postulat est combattu. Je me permettrai de directement étayer, expliquer pour quelles raisons ce postulat est combattu. En 2012, la vision du Conseil de l'époque était de savoir s'il était financièrement intéressant de réinternaliser le nettoyage. Et la décision du Conseil d'alors a été qu'il était plus favorable d'externaliser pour des raisons financières, donc, après analyse évidemment. Actuellement, l'engagement a déjà été pris par le Conseil d'analyser ces prestations et je crois qu'on vous avez déjà donné cette information à un ancien Conseil Général. Mais, j'en suis pas sûr. Nous allons donc refaire l'analyse en début de prochaine législature, donc, les membres élus de la prochaine législature pour savoir si cette conclusion est toujours favorable. Donc, c'est un travail logique et nécessaire après 4 ans de fonctionnement. Peut-être, pour vous expliquer, on parle de nouveau de marchés publics ici et c'est vrai que dans les marchés publics, comme je vous ai dit avant, ces marchés publics, d'habitude, ils sont calculés sur 4 ans. Je sais pas si je m'exprime bien comment calculer, mais, enfin, ils sont prévus sur 4 ans. Donc, c'est vrai qu'après 4 ans, il paraît tout à fait logique de refaire un appel d'offres d'une part, peut-être, mais, également en tout cas, de revoir le cahier des charges, peut-être de refaire aussi cette réflexion sur internalisation, externalisation. Enfin, finalement, d'une part, de faire cette réflexion de base mais également, de revoir le cahier des charges. Je donne un exemple parmi d'autres. Donc, le cahier des charges, comme vous savez, je sais pas si vous avez déjà vu un cahier des charges, je trouve assez intéressant, c'est que sur un bâtiment comme les écoles, par exemple, tout est détaillé. Combien de fois on nettoie le tableau noir, le sommet du tableau noir, combien de fois on nettoie les salles de classe. Donc, effectivement, si on revoit le cahier des charges, si on estime que, plutôt que nettoyer une salle de classe tous les jours, on peut la nettoyer tous les 2 jours, et bien forcément, ça ça peut donc avoir un impact tout à fait positif sur nos dépenses de nettoyage. Et puis, c'est dans cette direction qu'on va.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton, il n'y a pas de discussion sauf si j'ouvre le débat. Ça ça viendra après. Ça viendra après quand il y aura le débat qui est général. Le postulat est-il combattu par un Conseiller général, Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Vannay Damien, chef de groupe UDC, je passe la parole à Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour l'UDC, sachant qu'une telle étude a déjà été réalisée pendant la législature précédente, et sauf erreur sous la direction d'un représentant de la gauche, nous sommes très surpris du postulat de l'ADG qui par habitude dénonce justement les études voulues par la municipalité car trop coûteuses selon elle. Cette réflexion avait démontré justement que le système employé aujourd'hui était meilleur marché qu'un système où notre commune emploierait des concierges à l'année pour nos bâtiments communaux comme c'était le cas il y a quelques années. Comme l'a dit le Président de la commune et rappelé ce soir notre Vice-Président, une piste a été évoquée il y a peu pour diminuer ces frais de conciergerie et c'est pourquoi le groupe UDC attend de la municipalité que celle-ci s'attarde plutôt à adapter le nombre de passages fait par les employés de l'entreprise de nettoyage et ce en modifiant, peut-être, leur cahier des charges. C'est pourquoi le groupe UDC fait confiance au Conseil Communal et se réjouit d'avoir les résultats sur le budget 2017 déjà. Ce postulat sera donc refusé par notre groupe.

Intervention de Fontannaz Bertrand : L'UDC combat le postulat. Un autre chef de groupe désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc, j'ouvre la discussion et donne la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, alors Nathalie Cretton pour l'ADG, donc, je suis très étonnée de la remarque de l'UDC qui dit comme quoi on combat toutes les études. Ça, alors, il faudra quand même me donner des chiffres. Ça serait gentil hein, d'accord ? pas aller balancer comme ça. Et puis, souvent j'entends dire comme quoi il faut pas revenir ce qui a été fait dans les législatures précédentes, mais qu'il faut aller de l'avant et puis je suis très contente que le Conseil Municipal, effectivement, planche là-dessus parce qu'effectivement, il a été constaté comme quoi il y a des salles de classe qui sont utilisées une heure par jour et qui sont nettoyées la même chose que celles qui sont utilisées 7 heures par jour. Donc, effectivement, il y a une grande réflexion à faire aussi de côté-là et vu que, effectivement, il y a déjà une étude qui est en train d'être faite, on va pas se borner à demander que ce postulat il soit voté. Merci. Donc, je le retire, pardon.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien ! Le postulat est retiré.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le Président! Peut-être juste une petite remarque

Intervention de Fontannaz Bertrand : Oui, Monsieur Turin ! Si vous voulez faire une remarque.

Intervention de Turin Olivier : Ce n'est pas une rectification mais juste peut-être une information peut-être pour conclure sur ce sujet-là. Vous serez également informés à l'instar de la question de Madame Knubel auparavant. Vous serez bien sûr informés du déroulement de cette étude, peut-être aussi que vous sachiez pour conclure que les préoccupations en terme de rationalisation, d'optimisation sont nos préoccupations constantes à la municipalité. N'oubliez pas !

Postulat 4 : Pour une forêt rendue aux promeneurs

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin ! Nous allons passer au postulat "Pour une forêt rendue aux promeneurs". Le postulat a été jugé recevable par le Bureau. Je prie le dépositaire de développer le postulat.

Intervention de Schmid Daniel : Daniel Schmid pour l'ADG, depuis plusieurs années, nos forêts sont régulièrement envahies par des véhicules motorisés qui n'ont aucun rapport avec l'entretien régulier de nos paysages. En effet, des motos destinées au cross empruntent nos sentiers pour effectuer de longues tournées et y mettent les promeneurs en danger. Un parcours est même utilisé en pleine forêt sur les hauts de la commune. Quand je parle des hauts de la commune, il s'agit bien entendu pas des pâturages à 1500 mètres mais de la forêt proche des villages. L'explosion démographique que connaît notre région ne fait qu'amplifier le problème. Les promeneurs et les engins motorisés sont de plus en plus nombreux à se rendre dans nos forêts. Face à cette situation, il serait judicieux d'entreprendre des démarches notamment avec la commune voisine de Monthey afin de construire des obstacles qui permettent le passage des piétons mais pas des véhicules motorisés sur les sentiers. En conséquence, la conformité avec l'article 32 du Conseil Général, nous demandons que le Conseil Municipal engage une étude visant à la sécurisation et au maintien d'un environnement sain dans nos forêts. Pour revenir à la remarque de l'UDC, quand on demande une étude dans un postulat, c'est évidemment pas d'engager un Bureau d'étude mais que le Conseil fasse l'étude lui-même. Merci

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid ! Le postulat est-il combattu par la municipalité ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet Parvex pour la municipalité, tout d'abord, j'aimerais rappeler en préambule pour remettre un petit peu les choses dans le contexte qu'il a lieu de rappeler que les accès à la circulation en forêt sont réglementés selon les dispositions de la loi sur les forêts et les dangers naturels et cette loi stipule, d'une part, que la circulation de véhicules à moteur sur les routes et les chemins forestiers n'est autorisée que pour accomplir des activités de gestion forestière. D'autre part, selon l'article 24, précise également que chacun a libre accès à la forêt et que les installations visant à limiter les accès ne sont autorisées que pour garantir le rajeunissement ou pour protéger d'autres intérêts publics prépondérants. Donc, ces dispositions légales étant rappelées, elles montrent bien que la marge de manœuvre pour la construction d'obstacles sur les sentiers forestiers est limitée. De plus, notre commune a la chance de compter de grands espaces forestiers et, par la même, des kilomètres de sentiers forestiers accessibles au promeneurs et il paraît bien illusoire de pouvoir bloquer, efficacement, l'accès de ces chemins forestiers aux véhicules motorisés de type moto, cross et trial. Egalement, renseignements pris auprès du Triage-forestier du Haut-Lac qui a eu à mettre en place, quelquefois, des obstacles dans les forêts. Ça s'avère, malheureusement, inefficace et qui plus est ces objets sont rapidement endommagés et mis hors d'usage. Donc, finalement vu la possibilité très incertaine de pouvoir mettre en place des objets et des obstacles durables et efficaces pour bloquer la circulation des véhicules motorisés sur les sentiers et également, vu les coûts inhérents qu'engendrerait une telle étude sans aucune garantie de succès, donc, le Conseil Municipal vous propose de rejeter ce postulat.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cottet formellement, vous rejetez donc vous combattez le postulat, c'est bien ça ? Le postulat est-il combattu par un Conseiller général ? Je passe la parole au plénum. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Vannay Damien, chef de groupe UDC, le groupe UDC rejoint en tout point l'auteur de ce texte sur son contenu mais pense qu'une dénonciation aurait pu être faite auprès de notre corps de police ou une interpellation aurait suffi pour un tel sujet. C'est pourquoi le groupe UDC refuse ce postulat.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! par rapport, Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel pour le PDC, donc notre groupe ne peut qu'être d'accord avec ce thème. C'est clair que c'est pas facile de croiser sans arrêt des véhicules motorisés dans la forêt quand on se promène en famille. Mais les contraintes techniques sont énormes car par définition, les motos de cross circulent sur n'importe quel terrain. Nous demandons, par contre, à la municipalité, dans la mesure du possible, de mettre la pression sur les corps de police qui pourraient intervenir afin qu'il y ait des contrôles peut-être plus réguliers et plus assidus. Nous combattons ce postulat. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! Par rapport... Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton, j'ai fait un petit résumé de toutes les interventions qui ont eu lieu et je tiens à informer l'UDC que vous avez tout refusé. Donc, voilà, juste pour vous dire que d'habitude, nous, on refuse toutes les études. Tout a été refusé. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! Nous sommes encore dans le combat, donc j'ouvre la discussion après. Restez, s'il vous plaît... Voilà, d'autres personnes combattent le postulat ? Voilà, formellement, je vous passerai la parole maintenant, vous avez pris position. D'autres personnes, puisque le débat est ouvert, quelqu'un désire prendre la parole dans le plénum ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Dernière parole au dépositaire, Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel : Concernant les obstacles, il s'agit pas de faire des œuvres d'art mais, tout simplement, je pense, je suis pas le seul à me promener dans les forêts du canton. Dans beaucoup d'endroits, vous mettez un obstacle d'un côté, un autre de l'autre et des motos ne passent pas, ça doit pas coûter bien cher. Et puis, pour ce qui est d'intervenir auprès de la police, j'avais déjà écrit à la municipalité en 2011, et on m'avait répondu que oui la police fera son travail. Mais évidemment, la police ne peut pas se tenir à l'entrée de chaque sentier pour aller contrôler ça. Donc, je pense que ce serait quand même une bonne chose de discuter avec la commune de Monthey et puis essayer d'envisager de mettre ces obstacles là qui ne demandent pas un gros investissement mais qui sont relativement efficaces. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci ! Est-ce que la municipalité désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main. Les Conseillers généraux qui refusent le postulat sont priés de lever la main. Abstentions ? Merci ! En faveur du postulat : 11, contre: 23, abstention: 5, le postulat est donc refusé. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Interpellation

Intervention de Fontannaz Bertrand : Nous allons traiter, ce soir, deux interpellations étant précisé que les interpellants ont souhaité obtenir une réponse officielle. Nous allons procéder de la manière suivante : Parole à un interpellant ; Parole à la municipalité ; Parole à l'interpellant ; Clôture du point. Au vu de l'article 33 alinéa 4 de notre Règlement, aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat à moins que la discussion générale ne soit demandée par 5 membres ou par un chef de groupe et votée. A noter que le Conseil municipal peut, avec l'accord de l'interpellant, renvoyer sa réponse à la séance suivante. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et le cas échéant de motiver brièvement sa déclaration.

Interpellation 1 : Cuisine de l'EMS

Je demande à l'interpellant, Monsieur Perret, de nous donner connaissance de son interpellation "cuisine de l'EMS".

Intervention de Perret Cédric : Cédric Perret, PDC, "cuisine de l'EMS", suivant ce qu'on a discuté précédemment, j'ai pratiquement eu toutes les réponses. Je sais pas si le responsable du dicastère veut préciser quelque chose en plus mais je crois que tout a été dit précédemment, donc, on va pas allonger inutilement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'accord ! Le responsable du dicastère, je pense qu'elle n'a pas de compléments à apporter. Est-ce exact ? C'est bien exact. Donc, on peut clore la discussion et clore cette interpellation.

Interpellation 2 : Service postal à Muraz : des garanties minimales

Nous allons passer à l'interpellation "un service postal à Muraz : des garanties minimales". Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion, comme le sujet a été traité à l'ordre du jour, je retire l'interpellation.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Lattion ! Retirée, nous pouvons passer à l'ordre du jour au point suivant.

12. Informations de l'Exécutif

Intervention de Fontannaz Bertrand : Point 12 : "Informations de l'exécutif"! Je passe la parole à Monsieur Yannick Buttet.

Intervention de Buttet Yannick : Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quelques informations du côté du Conseil Communal. Tout d'abord, une information sur le nombre d'habitants dans notre commune, nous sommes, depuis fin février de cette année, 8687 habitants dans notre commune donc, une progression qui continue. On a eu une augmentation de 29 habitants depuis le début de l'année. Concernant la situation des objectifs 2016, vous vous rappelez que le Conseil Communal s'était fixé des objectifs de législature pour les 4 ans. Nous avons fait un bilan intermédiaire et que chaque année, nous déclinons ces objectifs de législature en objectifs annuels et que nous en faisons ensuite un bilan avec un rapport d'activité. Le rapport d'activité 2015 vous parviendra d'ici la prochaine séance du Conseil Général parce qu'il y a également des éléments chiffrés en lien avec les comptes et concernant les objectifs 2016 du Conseil Municipal, du Conseil Communal, voici ce que nous avons retenu. Donc, pour rappel, les objectifs généraux des 4 ans, améliorer la qualité de vie dans nos villages, améliorer l'image de la commune, mettre en place une promotion économique visant à répondre aux besoins actuels et futurs. Les objectifs particuliers, donc ça c'est les objectifs généraux qui ont guidé notre action dans les 4 ans et qui vont encore les guider durant cette année 2016. Cette année, nous voulons faire un bilan final en cours d'année sur ce qui a été fait pendant ces 4 ans. Quels sont les objectifs qui ont été atteints, quels sont ceux qui n'ont pas été atteints, quels sont ceux qui ont été abandonnés, pour quelles raisons. Egalement adapter notre réglementation sur les eaux usées qui doit être remise à jour, qui ne correspond plus au standard actuel. Donc là, il y a une nécessité de revoir ce Règlement. Le suivi du dossier Tamoil, qui reste encore actuel, je vous donnerai quelques informations tout à l'heure. Terminer la modernisation du sentier didactique du Bochet, nous arrivons au bout de cette modernisation avec je le rappelle aussi, une possibilité d'accès ensuite pour les personnes à mobilité réduite. Ce sera l'un des seuls sentiers didactiques accessibles notamment en chaise roulante de l'ensemble du canton du Valais. Poursuivre les démarches pour concrétiser la route de l'Epine, c'est la fameuse route de contournement entre Collombey et Monthey dont nous avons absolument besoin maintenant, surtout au vu de la situation de la circulation dans le quartier des zones commerciales. Le

projet de caserne de pompiers conjointe avec la commune de Monthey, notre objectif c'est non seulement de pouvoir enfin acquérir les terrains auprès du canton du Valais mais aussi de pouvoir lancer les appels d'offres qui sont déjà prêts. La publication au bulletin officiel est prête. Il s'agit maintenant de pouvoir concrétiser ces éléments-là en 2016. De continuer la réflexion sur les mandats d'études des centres de village, les Neyres, Illarsaz, Muraz, Collombey et Collombey-le-Grand étant déjà réalisés, on parle là bien de la réflexion, pas de la mise en oeuvre ! A Collombey la mise à l'enquête devrait intervenir encore dans le premier semestre 2016. Mais, il s'agit maintenant déjà d'anticiper les réalisations de centres de village dans les 3 villages qui n'ont pas été analysés, de voir ce qu'on peut y faire pour pouvoir ensuite donner des vrais cœurs de village à chacun de nos 5 villages de la commune. Concrétiser les projets définis dans le concept agglo, on vous l'a dit tout à l'heure, les commissions agglo des 6 communes concernées se réunissent demain soir à Monthey. Il y aura là des informations qui seront données mais, il y aura également des infos qui seront transmises par la suite et des décisions qui devront être prises en particulier par les exécutifs mais aussi avec les informations, vous pourrez nous donner les impulsions que vous pourrez nous donner. Optimiser, augmenter la capacité de la station d'épuration, c'est notre dernière grosse infrastructure à mettre à jour au vu de l'évolution de la population dans notre commune et cette année, il s'agit de pouvoir donner les mandats d'ingénieur, concrétiser ces projets-là. Réflexion sur la mise en valeur d'un lieu culturel, c'est une réflexion qui avait été lancée depuis le début de la législature et l'idée c'est cette année, de pouvoir faire un réel pas dans ce sens-là. Il s'agit pas d'avoir une immense infrastructure qui va nous coûter très cher et qui sera difficile à faire vivre, mais de trouver déjà des possibilités de mettre en valeur les aspects culturels de notre commune et qui ont été laissés de côté probablement depuis trop longtemps. Et puis ensuite, la mise sur pied d'un Etat-Major de conduite régional, un de nos objectifs c'était de mettre en place, de remettre en place ou de remettre à jour l'Etat Major de conduite communal. Donc, c'est l'Etat-Major qui fonctionne en cas de catastrophes. Nous sommes à bout touchant pour créer un Etat-Major de conduite régional avec la Ville de Monthey, ce qui nous permettra d'avoir aussi une plus grande professionnalisation de cet Etat-Major de conduite. Voilà, ce sont les objectifs que le Conseil Communal s'est fixés pour cette année 2016. Ce sera notre guide durant toute cette année qui nous permettra aussi ensuite de vous rendre des comptes à vous mais surtout à la population aussi de notre commune à l'issue de cette année et de cette législature.

Le point suivant, le trottoir à Illarsaz, il y avait une question en suspens depuis notre dernier Conseil Général et déjà auparavant vous aviez accepté, pour rappel, une résolution concernant l'extension d'un trottoir sur la route cantonale à Illarsaz. Cette résolution avait été mise en oeuvre. Nous avons interpellé le canton que nous avons rencontré et la conclusion du côté du canton c'était que pour ne pas créer de précédent, les trottoirs ne seraient réalisés qu'en zone à bâtir et en aucun cas, en zone agricole ou en tout cas en dehors de la zone à bâtir. Donc, pour être clair, la résolution demandait que le trottoir soit bâti environ jusqu'ici et le canton nous dit qu'il va bâtir le trottoir un petit peu plus loin que la chapelle d'Illarsaz. Vous avez 2 villas qui sont encore en zone à bâtir et qu'on n'ira pas plus loin du côté du canton. Donc, ça représente environ 80 à 100 mètres de trottoir que le canton aurait pu bâtir pour un montant estimatif de Fr. 100'000.-. Donc, du côté du Conseil, ça nous a paru relativement cher pour un impact relativement faible et comme on arrive pas à desservir les habitants qui auraient pu attendre cette amélioration et nous avons donc invité l'ensemble des habitants concernés dans ce secteur pour leur présenter la situation. L'avis des habitants a été unanime, les habitants ne veulent pas de ces 80 à 100 mètres de trottoir qui ne font pas de sens. Par contre, ils ont demandé à ce que la commune intervienne auprès du canton pour avoir des améliorations visant à ralentir la circulation et à sécuriser les piétons, en particulier, par des marquages ou des poses de glissières qui pourraient être envisagés. Nous savons que le canton n'est pas très réceptif mais nous allons interpellier le canton de manière à obtenir ces mesures de ralentissement de la circulation et, ou, de sécurisation des piétons. Madame Delarze qui était l'initiatrice de cette résolution était aussi présente lors de cette rencontre, donc, je pense qu'elle peut

attester de la situation avec regrets d'ailleurs. C'est vrai que si le canton nous avait construit un trottoir sur toute la longueur de la route, nous aurions été très satisfaits. Malheureusement, au vu en particulier des finances cantonales mais surtout pour ne pas créer un précédent et devoir ensuite construire des trottoirs partout en zone agricole quand on refuse cette proposition et cette demande. Donc, pour aller dans le sens de la volonté populaire, pour nous, nous allons intervenir auprès du canton pour ces différentes mesures de ralentissement de la circulation et de sécurisation des piétons. Je sais pas si là il y a des compléments ou des questions à ce niveau-là. Madeleine ?

Intervention de Delarze Madeleine : Alors Madeleine Delarze, je prends volontiers la parole concernant le trottoir à Illarsaz mais peut-être que vous avez encore d'autres compléments à vous... d'accord, parce que en fait, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues, alors voilà, le Président de commune m'a demandé de prendre la parole dans les divers du Conseil Général de ce soir, donc, pour clore le long chapitre du trottoir d'Illarsaz. Car, oui nous sommes arrivés au terme de cette résolution, longue de presque une législature. Il a fallu tout ce temps et un simple rendez-vous de quelques minutes dans les Bureaux de notre Président de commune fin janvier pour que ça anéantisse tout espoir de trottoir à la Route du Cornet à Illarsaz. Ce quartier que vous connaissez bien maintenant. Une seule proposition dont Monsieur Buttet vient de vous dire, proposition donnée par le canton, un bout de trottoir de 85 mètres partant de la chapelle longeant les 2 maisons jusqu'à la deuxième maison juste avant le champ pour un coût de Fr. 100'00.-. Donc, désappointement total, je vous assure. Comme explication donc, la partie où le trottoir est proposé, étant en zone à bâtir, tout le reste est en zone agricole et c'est sans appel, il n'y aura jamais de trottoir à cet endroit. Point positif, si on peut dire, ça Monsieur Buttet vous l'avez pas dit mais c'était vraiment un point positif, la municipalité a réagi lorsque le canton a voulu déplacer le panneau 50 à l'heure pour le mettre au niveau de la zone à bâtir, soit du canal, actuellement, à la dernière maison après la chapelle. Heureusement, elle a insisté et cela reste en l'état. Une copie du plan proposé par le canton en main, je promets des nouvelles au Président de commune car d'entente avec lui, je vais m'entretenir avec les propriétaires pour leur annoncer cette nouvelle. C'est avec eux également que va se prendre la décision quant à ce bout de trottoir proposé. Un peu de débrouillardise plus tard pour rencontrer ces personnes, la salle souhaitée à Illarsaz n'avait pas été autorisée par votre autorité par crainte de précédent. L'état des lieux se fait quand même avec plusieurs propriétaires bien représentatifs de l'endroit. Bien sûr, beaucoup de déception, pas vraiment d'étonnement, ils n'avaient pas osé trop espérer. Mais pourtant, restent des questions et interrogations face au problème énoncé depuis tant d'années et repris dans la résolution. Il y a même de bonnes propositions de leur part pour tenter d'améliorer la sécurité. Monsieur Buttet l'a dit, donc, interdiction de dépasser une ligne blanche par exemple. Et, pour la réponse au canton, autant d'argent pour si peu de trottoir, est-ce bien raisonnable et je suis avec des personnes raisonnables. Le bout de trottoir à Fr. 100'000.- est laissé tombé. J'envoie un e-mail le plus complet possible à Monsieur Buttet, la réponse au canton et les doléances des habitants qui sont toujours cette dangerosité de l'endroit, les véhicules en nombre qui roulent vite mais encore, les 4 essieux qui passent en nombre et aussi très vite en oubliant la route de contournement qui a coûté si cher à la commune. Les abords de la chaussée qui sont détruits et taconnés à longueur d'année, les gouilles d'eau qui se forment devant les habitations et cette eau qui s'infiltré et perturbe les fosses sceptiques toujours en vigueur pour les habitations de cette route. Mais surprise, on m'apprend que les habitants de l'endroit ont tous reçu une invitation personnelle de la commune afin de parler de la problématique de la route du Cornet. Cela se passe d'ailleurs, quelques jours plus tard à la Maison de commune. J'ai pas été invitée ! Nous n'avons pas été invités. Je décide d'y participer sans invitation formelle donc mais avec l'assentiment des propriétaires. Sur place, je promets de me taire et je trouve cette soirée d'informations vraiment très intéressante. Messieurs Buttet, Parvex, Vieux et Udressy reprennent tous les problèmes. Ceux-ci semblent être entendus. Tout y est plus concret et des réponses pas toujours satisfaisantes, bien

sûr, mais assez complètes sont données. Voire même des propositions des habitants sont prises au sérieux et vont être soumises à qui de droit. A suivre ! Monsieur Buttet l'a souligné. Donc, je me réjouis vraiment sincèrement pour les habitants de la Route du Cornet de cette soirée d'informations et je me réjouis d'avoir enfreint les règles et avoir pu entendre tout ça car il m'est plus simple de dire aujourd'hui que le sujet est clos. Je ne trouve néanmoins pas élégant de la part de l'autorité communale d'avoir négligé de nous informer de cette réunion mais deux co-signataires et moi, de n'avoir tout simplement pas invité les Illarsous pour entendre ce débat important concernant la sécurité d'Illarsaz. Mais, je vais en terminer là. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la Conseillère générale, alors je vais reprendre plusieurs éléments de votre présentation. Alors effectivement, c'est vrai que je n'ai pas expliqué que le canton, quand on leur aura présenté la situation, on leur a demandé la construction du trottoir, a dit que finalement ce 50 à l'heure qui était ici n'avait rien à y faire parce qu'on était hors de la zone à bâtir, hors du village et que le 50 à l'heure devrait être ramené vraiment juste avant la chapelle d'Illarsaz. Donc, ce qui n'allait pas du tout dans le sens des demandes des habitants et raison pour laquelle et vous l'avez relevé, on s'est battus aussi pour le maintenir à cet endroit-là, ce qui sera le cas. Un élément aussi que j'ai pas relevé tout à l'heure, c'est l'engagement ou la voie sur laquelle s'est engagée le Conseil Communal de forcer les poids lourds à passer par la route, l'ancienne route du Bras-Neuf, tout le monde la connaît encore sous ce nom-là et d'éviter ainsi le transit de poids lourds qui ont rien à faire dans le village d'Illarsaz de manière à utiliser cette route qui a été faite pour rejoindre la zone industrielle et ça fait du sens de sortir la circulation de nos villages, Collombey-le-Grand profite en plein de cette nouvelle route. Il est assez logique de pouvoir faire bénéficier aussi le village d'Illarsaz de cette amélioration-là. Maintenant, sur peut-être le processus qui a été mis en place, mais vous savez que pour nous, ce qui est très important, c'est de maintenir ce contact avec la population. Donc, quand Madame Delarze dit : "Ah j'ai enfreint les règles, j'ai osé aller à cette séance." Je crois que quand elle est arrivée, il n'y a personne qui l'a renvoyée même si elle était pas très à l'aise, on l'a sentie, à la fin d'ailleurs elle a même dit : "Je sais pas si j'ai le droit à un verre comme j'étais pas invitée". Et, j'ai d'ailleurs pu lui dire de pas se victimiser elle-même, qu'elle était très bienvenue, qu'il n'y avait aucun problème. Mais, c'est vrai que dans la mesure où la problématique concernait les gens du quartier, nous avons invité les gens du quartier, concernés pour les entendre directement de vive voix et pour prendre en compte, aussi, leurs soucis et leurs interrogations. C'est un élément qu'on a fait déjà régulièrement. On l'a fait notamment lorsqu'on s'est rendu dans le village des Neyres pour parler aux parents des enfants scolarisés de manière à savoir, quelles étaient leurs vrais soucis, d'expliquer aussi la situation et puis de leur montrer les éléments qui étaient possibles et ceux qui étaient impossibles. Et ça nous a permis aussi, parce que, ce que vous avez oublié de dire c'est que dans votre mail il y avait des points d'exclamation qui nous disaient, les gens finalement ils ont compris, ils veulent pas du trottoir mais ils veulent absolument des égouts parce qu'ils en ont marre et on dirait qu'ils font pas partie de la commune, je peux ressortir le mail, c'était même marqué : Au 21ème siècle, ça n'est pas acceptable d'avoir des gens qui ne sont pas raccordés à l'égout. Alors des gens qui se trouvent, si si, non ça je peux vous ressortir l'e-mail que j'ai ici, donc il se trouve que en dehors de la zone à bâtir, c'est tolérable, aussi pour le canton, et quand on a rencontré ces gens, qu'on leur a expliqué combien coûtait le prix de l'extension du réseau des eaux usées non seulement pour la commune mais aussi les prix de raccordement pour les particuliers et puis ensuite aussi les prix annuels de paiement de ces eaux usées. Et bien là, il restait, sauf erreur de ma part, mais Madame la Conseillère générale me corrigera, un seul couple dont la fosse sceptique était à fin de vie pour trouver cette solution intéressante. Raison pour laquelle et bien cette problématique aussi a pu être traitée, elle a aussi pu être évacuée. Donc, moi ce que je retiens de cet élément-là, c'est une résolution qui avait mis en évidence une problématique réelle aussi de sécurité pour le quartier. En contact qu'on a pu avoir avec les habitants concernés du quartier,

de manière à leur expliquer ce que le canton pourrait faire, ce qu'il pourrait pas faire, on a pu ressortir les éléments qu'on va relier au canton. Ça nous a permis au passage, c'était très bien, de pouvoir clarifier aussi la situation du côté des eaux usées et puis d'expliquer aussi aux gens qui ont une fosse sceptique qui arrivaient à fin de vie, qu'ils pouvaient plutôt la renouveler au lieu de compter sur un raccordement au réseau communal.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité pour ces informations de l'exécutif. Est-ce qu'un autre membre du Conseil Municipal désire passer des informations ? Monsieur Turin !

Intervention de Turin Olivier : Oui Monsieur le Président, Olivier Turin, donc, quelques informations qui pourraient également, donc, vous intéresser et intéresser le vaillant journaliste qui reste encore présent à cette heure-ci. Donc, d'abord, l'école des Neyres, donc, nous avons le plaisir de vous annoncer que la direction des écoles a pu obtenir, encore pour la rentrée pour l'année 2016-2017, l'ouverture de la classe enfantine, donc 1H-2H mais que les projections actuelles laissent présager de manière quasi certaine sa fermeture, donc son non-maintien pour la suite, donc pour l'année prochaine.

Deuxièmement : école des Perraires. Donc, là je vous parle de la rénovation et de l'extension du bâtiment, du centre scolaire des Perraires. La nouvelle aile vient d'être terminée. Dès lors, durant les vacances de Pâques, les enfants, les classes qui sont situées dans l'aile existante vont déménager dans la nouvelle aile pour permettre aux travaux de débuter dans l'aile existante et les travaux devraient être terminés d'ici la fin de cette année, donc la fin de l'année civile 2016. Ensuite, une petite information concernant la piscine des Perraires, la piscine des Perraires qui subit des dysfonctionnements de plus en plus répétés, de plus en plus fréquents en raison d'un filtre défectueux et en raison, justement, de ce filtre qui filtre mal, les échangeurs de chaleur se bouchent et la température de l'eau baisse ce qui implique, ce qui conduit à une fermeture de la piscine et des cours de piscine pour les écoles qui n'ont pas lieu. Le remplacement du filtre a été inscrit dans le budget 2016, pour rappel, mais nous pensions le faire durant la pause estivale. Malheureusement, au vu de la forte évolution du problème, il se peut qu'il faille anticiper les travaux et que la piscine ne soit pas maintenue en activité jusqu'aux vacances d'été pour les écoles. Et enfin, dernier point, l'UAPE, vous vous souvenez peut-être qu'un postulat avait été accepté pour une ouverture estivale de l'UAPE. Vous vous souvenez peut-être aussi de la réponse qu'on avait donné. Donc, une ouverture, oui mais à prix coûtant, un prix coûtant à titre informatif qui était entre Fr. 50.- et Fr. 60.- pour une prise en charge, donc, toute la journée, c'est pas un prix, qui à mon avis, est dissuasif. Egalement, d'autres conditions, ça c'était vraiment en lien avec les impératifs de garde, des groupes soit, donc, d'abord on allait remplir jusqu'à 12 enfants par jour et puis si ça dépassait, on attendait d'arriver au seuil de 24, donc multiple de 12 pour ouvrir un deuxième groupe. Alors, malheureusement, les inscriptions, donc les inscriptions, la dateline, le délai, c'était le 15 mars. Et les inscriptions, elles n'ont pas été suffisantes et de loin, finalement c'est une moyenne de 7 enfants par jour, parfois moins, donc, les inscriptions n'ont pas été suffisantes et somme toute, au vu de ce nombre insuffisant d'inscriptions, le Conseil a décidé de ne pas l'ouvrir durant cet été. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin! Je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Veuthey.

Intervention de Veuthey Jean-Pierre : Jean Pierre Veuthey, Conseiller municipal, Mesdames, Messieurs bonsoir. Alors, je vais juste vous donner quelques explications sur l'application du Règlement communal des constructions et des zones en zone "extension village". Donc, le développement des zones

"extension village" situées en périphérie des centres de village de Collombey, Muraz, Collombey-le-Grand et Illarsaz est important comme le montre la pause de gabarits, effectuée actuellement à Collombey, à Collombey-le-Grand et à Muraz. Ici, vous avez les parties du centre en rouge foncé qui donne la zone "village" et la partie que l'on pourrait dire en rose est la partie zone "extension village". On le voit sur Collombey, on le voit également, ici, sur Muraz. Donc, les expériences vécues au début du développement de ces zones ont motivé le Conseil Communal, il y a quelques temps déjà, de fixer une ligne de conduite pour tout projet à venir. Donc là, on voit également la partie Illarsaz où en brun, enfin en foncé vous avez la partie du centre et en brun clair vous avez les parties "extension village" donc de Collombey-le-Grand et de Illarsaz. Donc, en effet, bien que le souhait du Conseil Communal soit une densification des secteurs proches des centres villageois, cette densification doit se faire de façon contrôlée, intégrée avec une qualité de l'habitat. Notre article 63 du Règlement communal sur les constructions et les zones fixe différents critères dont les plus, je vais résumer, les plus importants sont : augmentation des possibilités d'habitation par une densification contrôlée et qui s'intègre à l'environnement bâti, la liberté de conception est restreinte, les nouvelles constructions doivent s'harmoniser aux constructions existantes, l'indice doit se situer entre 0.65 et 0.80. Afin que ces projets se fassent en concertation entre le requérant et la commune, tout projet doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Conseil. La problématique de l'intégration et de la densification est tout de même complexe. Afin d'élargir sa réflexion, le Conseil Communal a décidé de soumettre les projets, les projets déposés, à un architecte conseil qui est chargé de nous donner son avis par rapport à l'intégration au milieu bâti. A ce jour, les réflexions partagées avec cette personne ont permis de trouver des solutions à plusieurs projets déposés. Cette manière de faire doit être vue de manière positive. Au vu des possibilités de rénovations, démolitions, nouvelles constructions dans nos villages, cette contrainte n'est pas comme pourrait le croire certains, une encouble de plus dans la procédure, mais bien un encouragement à bâtir de manière harmonieuse et intégrée en concertation avec le Conseil Communal. Lors de discussions avec le milieu immobilier, nous entendons régulièrement que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire encourage la densification. A cela, nous répondons que, justement, la récente réponse reçue du canton au sujet du dimensionnement des zones à bâtir est clair. Pour Collombey-Muraz, les réserves internes doivent être mobilisées. Un développement vers l'intérieur et nos zones "extension village" vont exactement dans le sens voulu par les services du développement territorial. Ensuite, en veillant à maintenir une qualité appropriée de l'habitat, c'est ce à quoi nous nous efforçons à faire en mettant en place des procédures pouvant garantir une densification acceptable pour nos différents villages.

Intervention de Buttet Yannick : Et pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, juste, je vous ai promis une info sur Tamoil. Donc, suite au problème qui avait été relevé sur la partie vaudoise du site Tamoil, le Conseil Communal a décidé d'interpeller le Conseil d'Etat parce qu'on avait eu parfois des informations de certains services, mais jamais de l'autorité cantonale officiellement. Donc, nous avons interpellé le canton pour nous assurer que la population, les travailleurs et l'environnement sont en sécurité au vu de la situation sur le site. On nous a répondu que la sécurité était assurée dans une réponse assez légère en disant qu'avant fin avril, les stocks résiduels ne seraient pas liquidés. Il y a encore quelques stocks résiduels à vider, à vendre, et que les travaux de nettoyage devraient être terminés durant l'été 2016. Que le personnel de sécurité sur le site était au nombre de 5 et on nous a renvoyés à une interpellation qui avait été déposée par notre Vice-Président, Olivier Turin, au Grand Conseil pour nous donner des détails sur le nombre d'installations qui sont encore en service, de réservoirs qui sont encore en service et d'autres éléments de ce type-là. Donc, je vous renvoie volontiers au site internet du canton pour les différents éléments de détails. En résumé, le canton nous confirme que la situation sécuritaire est sous contrôle.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité pour ces informations. Est-ce qu'un autre Conseiller communal désire prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Donc, je clos le volet "informations de l'exécutif". Nous passons au point 13 de l'ordre du jour "questions". La question qui est en suspens concernait le trottoir d'Illarsaz, ça a été répondu.

13. Questions

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe, maintenant, la parole aux Conseillers généraux qui peuvent poser des questions à l'intention de la municipalité. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, PDC, je vais être très brève. Il y a quelques temps en arrière, j'avais été abordée par des habitants de Muraz qui s'inquiétaient de la sécurité pour les enfants qui doivent prendre le trottoir qui borde la route cantonale à l'entrée du village en venant depuis Vionnaz. J'en avais parlé à Monsieur Planchamp qui m'avait promis une réponse en plénum pour que tout le monde puisse être au courant de la situation. Est-ce que ça peut se faire ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, bien sûr! Jean-Luc Planchamp donc du Conseil, peut-être un petit historique parce que je me suis quand même un peu penché là-dessus depuis ces interpellations. La première lettre qui a été envoyée par les habitants de cette zone date de 2008. Donc, ça fait déjà un sacré moment puis il y a eu pas moins de 10 échanges de correspondance entre 2008 et 2011 entre le canton, entre les habitants dont il y avait eu 113 signataires, je rappelle en 2008, et puis la commune. Après, dans la dernière lettre de 2011, il était clairement dit que le canton allait faire des aménagements qui permettaient de freiner la circulation et ces aménagements, ils ont été faits depuis puisqu'à l'entrée du côté des Glariers, je crois que ça s'appelle comme ça le quartier là-bas, j'ai vu ça quelque part, donc, il y a ce fameux îlot qui a pas mal fait couler d'encre et on en a aussi parlé en Conseil Général à la suite de tous les accidents qui ont eu lieu, il a été un peu mieux aménagé maintenant, avec des bornes réfléchissantes sur le bas, sur le sol. Donc, celui-ci permet déjà de stopper la vitesse des véhicules provenant de Vionnaz. Après, il y a l'aménagement aussi de l'îlot à la hauteur de la Millière qui permet aussi de freiner en tout cas le départ, si vous voulez, en direction de Vionnaz aussi. Voilà, donc le canton lorsqu'on l'a interpellé, il nous a dit très bien dit : "On va faire ces 2 aménagements et ça doit normalement résoudre partiellement en tout cas le problème." Le problème il sera pas résolu tant qu'on commence pas à faire des contrôles radars et ça le canton nous a aussi promis de faire des contrôles radars sur un tronçon qui, effectivement, où il y a beaucoup d'indiscipline. Voilà, je crois que c'est un peu tout. Dans une des lettres il était dit pourquoi est-ce qu'on pose pas les glissières comme il y a de l'autre côté à l'entrée de Muraz. Tout simplement, l'homologation elle est complètement différente, ça faut le savoir. De l'autre côté, c'est une homologation mixte, piste cyclable et piétons d'où la pose de ces glissières. Tandis que du côté Vionnaz, le trottoir est seulement pour les piétons. Maintenant, une autre chose que nous avons appris, c'est que cette homologation mixte, piétons-cyclables, ils ne posent plus de glissières. C'est encore une dernière exception. Puis nous, on demande de la conserver mais, normalement, ils en posent plus. Voilà, si j'ai été plus ou moins complet. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp, autres questions ? Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José : José Sotillo pour le PDC. Je vais vous parler un peu de l'USCM "Union sportive de Collombey-Muraz". Aujourd'hui 13 équipes juniors, 3 équipes actives seniors. Ça fait à peu près 250 à 260 personnes qui s'entraînent qui jouent environ 10 mois par année. Nous nous entraînons du côté des Plavaux, aujourd'hui, s'entraîner aux Plavaux c'est planifier heure par heure, c'est donner des

emplacements précis aux équipes de manière à pouvoir s'entraîner lorsqu'il fait beau, dès qu'il fait mauvais ça vient très difficile que les équipes puissent s'entraîner correctement. Ma demande est aujourd'hui : Est-ce qu'il serait possible à la commune d'envisager la possibilité d'acheter le terrain ? En tout cas de pouvoir étendre le terrain qui se trouve juste après les Plavaux, il y a le terrain des Plavaux principal, ensuite il y a le terrain d'entraînement puis ensuite il y a un terrain qui serait propriété de Monsieur Gex-Fabry je crois ? Donc je pose la question est-ce que la commune pourrait envisager l'achat de ce terrain pour prévoir à moyen terme d'étendre les terrains pour le football, pour les autres activités. Il est vrai qu'aujourd'hui on envisage, on espère à moyen terme pouvoir trouver une solution d'un terrain synthétique, j'ai envie de lancer le mot, j'espère que c'est quelque chose qui pourrait être envisagé dans quelques années. Mais ce serait vraiment un plus à dire aussi que depuis le mois de février le temps est rigoureux donc on peut quasiment pas s'entraîner, les terrains sont fermés. Donc on essaie de faire du mieux mais à un moment donné il faut quand même pouvoir aller de l'avant avec ce sport.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité pour répondre.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général alors merci pour ces questions et ces précisions sur l'USCM. Peut-être concernant d'abord la première question, il s'agit d'analyser déjà en quelle zone se trouve ce terrain à proximité. Parce que si on est en zone agricole, vous savez que maintenant on a voté une loi sur l'aménagement du territoire, enfin, on nous a imposé une loi sur l'aménagement du territoire qui nous empêche ou nous oblige à compenser chaque mètre carré de terrain agricole, mètre pour mètre. Donc là, ce serait un frein très important au développement. ça ne serait pas tellement l'achat qui poserait problème mais ce serait plutôt la transformation d'un terrain agricole en terrain d'entraînements pour le foot, il faut qu'on analyse de notre côté la situation de la zone et puis après pour acheter un terrain il faut aussi qu'il y ait un vendeur, donc là on pourrait après éventuellement s'approcher d'un éventuel propriétaire.

Concernant le terrain synthétique, ça rejoint aussi le premier élément. Moi je peux qu'encourager l'USCM soit à venir nous trouver, soit à nous faire un petit courrier avec les éléments comme d'autres sociétés que la société souhaiterait voir développer à l'avenir. Ce qu'il nous faut surtout du côté du terrain synthétique c'est des chiffres ! C'est des chiffres, parce qu'après c'est vous ici qui allez décider si oui ou non il y aura ou pas un terrain synthétique en fonction de l'investissement qui sera nécessaire, puis de l'utilité de ce terrain. Donc nous du côté du Conseil Communal on peut tout à fait dire "ben ok, on met le terrain synthétique au budget", pour autant qu'il paraisse finançable et acceptable. Mais c'est toute façon votre Conseil qui décidera après de cet investissement. Donc Là je pense que si l'USCM a déjà des chiffres sur ce que coûte un terrain synthétique et surtout sur ce que la société attendrait de la commune, ce serait bien de nous faire un petit courrier avec ces différents éléments que l'on puisse chiffrer et puis ensuite vous présenter un dossier complet ici ou en commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci autres questions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton, c'est pour Madame Cottet-Parvex. Elle avait répondu en mars 2015 que l'idée d'afficher des indicateurs concernant la consommation de chauffage, d'électricité et d'eau dans nos différents bâtiments communaux serait une idée à creuser. Je me permets donc de vous demander si l'idée a fait son chemin ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité, alors effectivement nous avons discuté de ça, que ça pourrait faire partie d'une mesure qui a été mise en évidence lors de la

certification pour le Label "Cité d'énergie", d'une mesure qui se doit d'être mise en place pour ces quatre prochaines années, c'est de réfléchir à l'optimisation de la gestion énergétique de nos bâtiments communaux. Et ça pourrait aussi être après une façon de montrer dans quel état sont les bâtiments communaux, de mettre ces Labels, ces indicateurs sur les bâtiments communaux. A savoir que l'on a déjà maintenant, un programme informatique "EnerCoach" qui nous permet de mesurer les consommations énergétiques des bâtiments communaux, que ce soit au niveau chauffage, consommation électrique et consommation d'eau.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Madame Cretton, j'aurais trouvé justement un petit peu judicieux de le mettre pour que tout citoyen qui va se promener dans l'une des salles, qui va à la Maison de Commune et ben puisse voir un peu, voilà, il y a une amélioration d'année en année concernant le chauffage ou comme ça ou l'eau, la consommation d'eau ou l'électricité, voilà. C'était surtout ça, c'était de montrer le travail que faisait la Commune pour essayer d'améliorer cette consommation.

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Tout à fait, je pense qu'il est d'abord important de pouvoir mettre en place ces mesures et puis après de pouvoir les communiquer à la population, tout à fait.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres questions à l'intention de la municipalité ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie : Je suis désolée mais il y a des questions qui malheureusement ont été en suspens donc je voulais savoir un petit peu où ça en est ! Donc là ça concerne Monsieur notre Président Monsieur Buttet. Lors du Conseil Général du 12 octobre, l'exécutif nous avait informés qu'un processus de demande de garantie pour assurer un démontage des installations de Tamoil était parti le 12 octobre 2015, une réponse était attendue dans les 45 jours. Lors de la séance plénière de décembre 2015, Monsieur Yannick Buttet nous a indiqué que Tamoil avait contesté le décret adopté par le Grand Conseil et que la commune devait avoir une séance avec le canton pour préciser la suite de la procédure. De ce fait et bien j'aimerais savoir où on en est, tout simplement. Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la Conseillère générale, et bien la procédure suit son cours. Nous avons reçu un courrier de Tamoil qui contestait tout ce qu'on avait décidé. Je ne parle pas là du décret, je parle vraiment de notre décision de demande de garantie. Donc maintenant la procédure juridique va continuer son cours, mais ça va prendre encore de nombreux mois donc je pense que dans les 2, 3 ou 4 prochaines séances du Conseil Général on pourrait en recauser mais on risque bien d'être au même point.

Intervention de Cretton Nathalie : Encore juste une dernière, toujours concernant Tamoil, toujours pour Monsieur Yannick Buttet. Je me réfère à la réponse du Conseil Municipal, par l'intermédiaire de Monsieur Yannick Buttet qui nous avait été faite lors de notre séance d'octobre 2015. A savoir que des contrôles supplémentaires par des bureaux spécialisés mandatés par le canton devaient encore être effectués pour savoir s'il existe une pollution en aval de la Raffinerie. Pourrait-on savoir où en est le dossier concernant ces analyses complémentaires puisque vous avez dit qu'il y avait des analyses complémentaires qui allaient être faites. Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Non, alors on n'a pas d'info de notre côté, les seules réponses du canton sont plutôt rassurantes et on n'a pas d'information sur une pollution en aval, ni sur le résultat des compléments d'analyses. Donc c'est toujours aussi en suivi auprès du canton, ils ont des gens qui sont sur place d'après aussi la réponse qu'on a reçue, ils sont très régulièrement sur place du service de la protection des travailleurs, du service de la protection de l'environnement et qui suivent ces travaux. apparemment avec une certaine satisfaction du côté du canton dans la manière dont ça se passe. Mais cette pollution en aval, on n'a pas d'informations supplémentaires.

Intervention de Cretton Nathalie : C'était simplement parce que la dernière fois quand j'avais posé la question, vous m'aviez répondu comme quoi il y allait encore avoir des investigations supplémentaires.

Intervention de Buttet Yannick : Oui, qui sont effectuées par le canton, mais nous on n'a pas encore reçu d'informations de ce côté là.

Intervention de Cretton Nathalie : Ok, merci, j'ai fini.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric : Cédric Perret, PDC. Pour suivre mon postulat, est-ce que c'est possible de noter clairement sur le site internet de la commune où se trouvent les défibrillateurs ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour cette question où on me répond que oui, à la municipalité. Autres questions ? Madame Délarze !

Intervention de Delarze Madeleine : Oui Madeleine Delarze. Une question vite fait, cette question donc concerne la croix extérieure à côté de la chapelle d'Illarsaz, qui a été détruite au soir de Noël 2015 ou le lendemain. C'est un peu les informations qu'on m'a données, et aujourd'hui il ne reste que la base, plusieurs personnes m'ont interpellée et je n'ai pas de réponses à donner. Est-ce que l'on sait ce qui s'est réellement passé ? Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale. Alors très franchement on n'en a aucune idée, puis dans ce genre de cas c'est la police qui suit les dossiers. Donc si ça a été un acte volontaire ou délibéré ou un accident, franchement on en a absolument aucune idée.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autre question Madame Delarze ?

Intervention de Delarze Madeleine : Oui, Madeleine Delarze, c'était juste en fait, cette croix a été complètement détruite, était par terre, maintenant il reste que cette base, donc il y a quand même quelqu'un qui est venu chercher ça. Est-ce que ? Ha, vous n'avez aucune idée, d'accord. Alors merci !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres questions ? Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick : Peut-être un élément sur cette croix là, donc effectivement, tout ce qui est chapelle, croix et autre relève de la paroisse. La commune n'a rien à voir dans ces infrastructures là. Peut être que c'est la paroisse de Muraz qui est venue ramasser les débris de la croix, je ne sais pas. Il faudrait leur poser la question à eux !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je passe sur les divers, la parole est passée à l'assemblée.

14. Divers

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Turin !

Intervention de Turin Alexis : Oui, merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, j'aimerais juste revenir sur le petit incident précédemment. Oui, j'ai souri, c'est vrai quand Monsieur Jean-Luc Planchamp, le Conseiller municipal a dit qu'il se posait la question s'il pouvait nous en parler ? Non je ne me suis pas moqué. Si je reprends la parole maintenant, c'est pas pour répondre aux attaques personnelles du Président de la commune parce que j'ai déjà eu l'occasion de solliciter avec lui un entretien il y a plusieurs mois en arrière, pour lui dire que ça ne m'intéresse pas de faire ce genre de ping-pong ici. Par contre ce qui me chagrine un petit peu, c'est.. j'ai pu en causer tout à l'heure avec Monsieur Planchamp, comment il a ressenti mon attitude et il a dit que ça l'avait vraiment gêné. Alors des fois on doit s'excuser pour des choses qu'on n'a pas faites mais c'est bien volontiers que je m'excuse si mon attitude a pu provoquer chez vous le le sentiment comme quoi je me moquais, c'est pas du tout le cas. Et ce qui me réjouit c'est que dans cette salle finalement, on a aussi quand même beaucoup de personnes qui sourient. Je pense que c'est important aussi de sourire dans la vie, cela ne veut pas dire qu'on se moque des gens. Je ne résiste pas à vous donner ce petit proverbe : "Tu peux laisser ton sourire changer les gens, mais ne laisse pas les gens changer ton sourire". Voilà, c'est avec le sourire que je vous souhaite une bonne nuit.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Turin pour cette intervention. Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane : Stéphane Angst , peut-être juste 2-3 mots pour préciser nos prises de position concernant les différents postulats de ce soir. Alors je ne sais pas, peut-être que tout le monde n'avait pas compris, mais on ne jugeait pas nécessaire de faire un postulat, on s'est pas posés sur le fond, c'était juste que pour nous une interpellation aurait suffi. Et puis ça aurait évité d'engendrer des coûts et puis d'alourdir l'administration, et puis en plus de ça, vous aurez eu une réponse rapide et puis on aurait pas pu s'y opposer. Voilà !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour cette précision, autres prises de parole dans l'assemblée ? Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José : J'aimerais juste aussi dire un ressenti, c'est vrai que ça fait plusieurs années maintenant qu'on fonctionne, c'est vrai que moi aussi je suis un petit peu agacé parce que beaucoup d'attaques virulentes, beaucoup d'attaques sur des choses peu constructives et je trouve ça aussi difficile à entendre. En tant que Conseiller général, en tant que citoyen de Collombey-Muraz, je trouve désagréable quand même ce nombre d'attaques, ce nombre de prises de positions négatives. Alors

parfois elles sont pertinentes, même souvent, cependant je trouve peu constructif cette manière de faire. Une chose par contre que j'aimerais à l'avenir, c'est d'éviter d'être pris en otage. Vous dites par exemple : les membres du Conseil Général trouvent que... J'aimerais qu'à l'avenir vous disiez : Moi, ou Je, ou le PLR trouve que ... Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour cette intervention. Autres demandes de prise de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas donc ... non non, ce n'est pas le cas. Si ce n'est la municipalité qui veut prendre la parole ?

Intervention de Buttet Yannick : Un dernier mot pour vous remercier de la collaboration ce soir, vous souhaiter d'avance de joyeuses Pâques et comme dirait Johann Schneider-Ammann, on peut rire de tout, mais pas rire sur les gens. Bonne soirée, belle fête.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Mesdames et Messieurs je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit !

La séance se termine à 1h00 le mardi 22 mars 2016.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE VICE-PRESIDENT

Secrétaire ad-hoc

Bernard Gay

